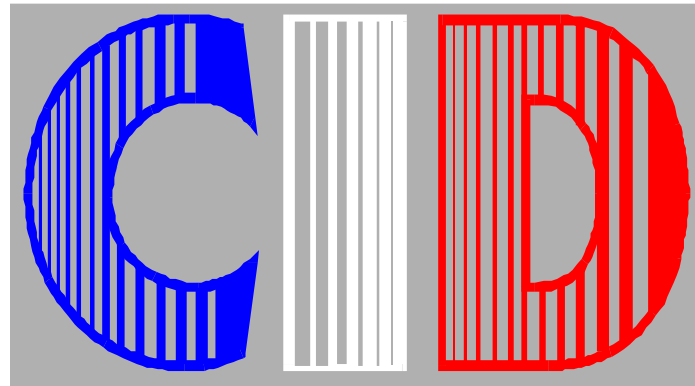


COLLEGE INTERARMEES



D E D E F E N S E

CONCEPT DE BASE DU 20^{EME} SIECLE

GROUPE D4

MEMOIRE EAO4 THEME 1

2005

Préambule

Le sujet traité dans ce mémoire, « le concept de base au 20^{ème} siècle », explore un front inconnu de la recherche historique. Jusqu'à présent, les historiens se sont effectivement peu intéressés à ce domaine, si bien que nous nous aventurons sur un terrain encore en friches.

Ce fait constitue une première difficulté. Les ouvrages couvrant le problème s'avèrent quasiment inexistant. Il a donc été nécessaire de se tourner vers des sources écrites primaires, grises, et ouvertes, mais aussi et surtout, vers de nombreuses sources orales. A ce titre, les contacts extérieurs se seront montrés très utiles, que ce soient les nombreux officiers en poste dans les Etats-majors d'armées et à l'Etat major des armées, qu'il serait trop long de mentionner ici, ou qu'il s'agisse de la très fructueuse participation de Peter Swartz, Capitaine de Vaisseau de réserve de l'US navy, analyste au « Central Naval Analysis Corporation» (C.N.A. Corp.) de Washington, spécialement dépêché des USA par le Collège Interarmées de Défense (C.I.D.). L'apport de ce dernier, dispensé lors d'un mini séminaire organisé à l'Ecole Militaire, mais surtout à l'occasion de plusieurs réunions informelles, se révélera déterminant. Il a provoqué une impulsion bénéfique ainsi qu'une prise de conscience au sein du comité chargé de l'étude. Il y a réellement eu un « avant » et un « après » Peter Swartz.

La seconde difficulté aura été celle des choix. Le sujet couvre un domaine très vaste qui ne pouvait être entièrement exploré pendant la période impartie. Le groupe de recherche a alors décidé de privilégier la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, au détriment d'autres pays. En outre, et pour des raisons de cohérence, une étude par armées a été préférée à une étude comparative, qui reste à entamer. Ces choix nécessaires rendent cette étude malheureusement incomplète. C'est pourquoi il importe de la considérer pour ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire la première étape d'une recherche plus globale qui ne fait que commencer.

Enfin, la dernière difficulté tient aux conditions dans lesquelles les participants ont eu à travailler. Peu formés pour conduire une recherche historique, exercice délicat

qui ne s'improvise pas, manquant de temps pour concrétiser un travail en profondeur, ils se sont majoritairement montrés défiants face à un sujet d'étude qui de surcroît leur était imposé. Ainsi, au terme de nombreux débats, le sujet a progressivement évolué pour s'éloigner de son caractère purement historique, et a finalement pris une direction plus opérationnelle et prospective. Les membres se sont alors progressivement approprié ce sujet. Et au terme de ce travail commun, les résultats certes encore incomplets, démontrent la pertinence de ce sujet d'étude, tout en ouvrant des perspectives nouvelles. Qu'elle soit navale, aérienne, terrestre, interarmées ou O.T.A.N., la base mérite qu'on se penche sur son histoire et son devenir.

Introduction

Pour Napoléon 1^{er}, « il faut à la guerre profiter de toutes les occasions, car la fortune est femme ; Si vous la manquez aujourd'hui, ne vous attendez pas à la retrouver demain¹ ». Cette citation induit un mode pensée opportuniste traduisant la philosophie générale qui doit être appliquée au concept de base militaire.

Pour traiter du concept de base, émergence et développement au 20^{ème} siècle, il convient de définir avec précision les éléments clés du cadre de l'analyse.

Ainsi le concept doit être appréhendé dans son sens originel de conceptus, c'est-à-dire comme une représentation générale d'un objet ou d'une matière qui permet la mise en adéquation d'un produit et de sa cible.

De même, la base, largement connue des matières scientifiques comme les mathématiques où la notion permet de modéliser un raisonnement, ou la chimie qui reconnaît la base comme une clé de la modification de la matière, ne concerne ici que ses attributs de spécialité militaire c'est-à-dire le lieu aménagé et équipé pour le stationnement et l'entretien des matériels et personnels des armées.

En outre, si l'on s'interroge sur l'émergence et le développement d'une telle structure, il importe de considérer que cette entité a évolué, pour devenir un modèle achevé et cohérent qui s'inscrit directement dans un cadre plus général d'une réelle politique d'influence et de puissance.

Enfin, le postulat temporel du 20^{ème} siècle repose globalement sur une multiplicité de ruptures (économiques, technologiques et politiques) engendrant de profonds bouleversements pour nos sociétés modernes. A lui seul, ce siècle marqué par deux guerres mondiales et des avatars géostratégiques majeurs, suffit à analyser le concept par le prisme de la globalité historique comme un point de départ et un achèvement.

Dés lors, il est permis de se demander pourquoi le concept de base a évolué avec une telle ampleur et ce qui a pu motiver un tel essor disparaître au gré des armées et des spécialités ? Qu'est-ce qui justifie désormais la volonté de globaliser les efforts en mutualisant les coûts et les charges sans accepter un creuset commun justifiant une modélisation complète des systèmes existants ?

¹ J. Dumaine, Napoléon 1^{er} maximes de guerre et pensées , Ed. Paris 1863, p 216.

Ainsi, en première approche, l'analyse historique semble montrer que des constantes peuvent être isolées malgré le brouillard des considérations technologiques, économiques, opérationnelles et politiques qui se mêlent indissociablement tout au long de la période retenue. Donc, à tous les égards, les bases apparaissent comme un indispensable concentré de puissance.

De plus, chronologiquement, les bases semblent liées à un besoin, puis à une stratégie au service d'une politique. En effet, tout le monde s'accorde peu ou prou pour définir la base comme un organe de soutien d'une force. Dans ce schéma, elles sont initialement situées à proximité des forces en manœuvre sur le théâtre des opérations ou comme un organe de présence dans une région plus vaste.

Enfin, elles sont employées en tant qu'outil de projection, comme en témoigne les opérations de la fin du 20^{ème} siècle.

Organisme à la dimension globale qui touche tous les attributs de la puissance, la base est la résultante d'une volonté politique déclinée au niveau militaire. Mais en contrepartie, l'évolution du rôle des bases ne s'inscrit pas dans un processus linéaire, car on constate en effet un certain « bégaiement » de l'histoire. Il semble à ce titre possible de jalonner l'historique des bases par des événements qui s'apparentent à des césures, comme entre autres exemples, le passage de la voile à la vapeur, celui de la paix à la guerre et vice-versa, ainsi que toutes les évolutions technologiques majeures. Cependant, une analyse plus précise inclinerait plutôt à évoquer des fluctuations ou des transitions plus ou moins franches, délimitant des époques différentes qui se répètent dans le temps, et engendrent des « flux » et des « reflux ». Le va-et-vient des volontés politiques françaises, jamais totalement traduites dans les faits, puisque constamment contrariées par les contingences matérielles, en constituent les manifestations les plus marquantes.

En définitive, force est de constater que de nos jours la base découle d'une volonté politique destinée à répondre à des besoins qui se déclinent en diverses stratégies : militaire, politique intérieure, politique extérieure, politiques sociales, et industrielles pour disposer d'un élément qui concourent directement au statut de puissance.

Pour s'en convaincre, et en faisant apparaître clairement les points de vues des différentes armées et des alliés de la France, il convient d'appréhender successivement, sur une période riche en évènements, l'émergence des bases au sens large, pour ensuite se concentrer sur le développement du concept qui tend désormais vers une évolution prospective porteuse de méthodes et de contractions.

1 Emergence du concept de base

La « Base » se présente avant tout comme un organisme complexe destiné à accueillir, à soutenir et à protéger des forces militaires.

« Navale » pour la marine, «aérienne » pour l'armée de l'air, et terrestre pour l'armée de terre, elle émerge de façon différente au cours du 20^{ème} siècle.

Le développement du navire en fer à propulsion mécanique provoque l'apparition de puissantes bases navales dès la fin du 19^{ème} siècle. Après une montée en puissance remarquable, elles deviennent des outils extrêmement complexes.

L'apparition de la base aérienne est une conséquence directe de l'avènement de l'avion en tant que nouvelle arme lors de la Première Guerre mondiale. Elle y prouve de façon magistrale toute son utilité.

Enfin, pour l'armée de terre, la base apparaît comme une opportunité liée aux seules contraintes opérationnelles qu'elle rencontre lors des principaux conflits coloniaux, mais revêt en général un caractère simplement fonctionnel.

1.1 Les bases navales en France

1.1.1 Raisons techniques et opérationnelles

« Il est inutile d'armer des bateaux s'ils n'ont pas des bases sur lesquelles ils peuvent s'appuyer ». (Mahan)

L'apparition des bases navales en France est très ancienne. Leur origine profonde remonte aux premiers arsenaux créés par Colbert. Suite logique de la révolution des armes, une première évolution majeure intervient avec la révolution industrielle qui provoque une mutation profonde de cet organisme complexe. Les deux premiers tiers du vingtième siècle voient émerger des bases navales dont le concept se renforce (car il existait déjà dans l'Antiquité) : fournir un abri protégé aux navires de guerre, où il puissent se ravitailler et s'entretenir en vue de conduire les opérations navales.

1.1.1.1 Le Panorama historique : depuis quand parle-t-on de bases ?
Le dictionnaire d'art et d'histoire militaire nous renseigne sur l'apparition des bases navales en France.

" [...] L'apparition dans les mers du Nord, d'installations permanentes comme le Clos des Galées près de Rouen date du XIII^{ème} siècle [...] Mais il faut attendre le XVI^{ème} siècle, avec les grands conflits nautiques qui prennent progressivement une ampleur mondiale, pour que les nouvelles puissances navales, dont la France, disposent d'un ensemble plus ou moins complet de bases ou de points d'appuis [...] A partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, les bases connaissent une profonde mutation liée à la révolution industrielle. Indépendamment des ateliers et des rechanges, deux éléments deviennent nécessaires : les dépôts de charbon et les cales sèches, indispensables au ravitaillement, à l'entretien et aux réparations des navires modernes à vapeur et à coque métallique²".

A l'aube du 20^{ème} siècle, la France dispose de cinq ports de guerre métropolitains, et de sept bases de moindre importance³. Cette situation n'est pas très satisfaisante pour débiter la première guerre mondiale : " En dehors des arsenaux métropolitains, la marine (la France) ne dispose que d'une seule grande base outre mer avec Bizerte, et du petit arsenal de Saïgon [...]"⁴.

Pendant la seconde guerre mondiale, le rôle des bases a été considérable, en dépit d'une vulnérabilité nouvelle liée à l'adversaire aérien [...] Cette menace s'est traduite par l'amélioration des conditions de défense, chasse, défense contre avions (DCA), ou par la construction d'énormes abris bétonnés, comme ceux qui protégeaient les sous-marins allemands à Brest, Lorient, La Pallice [...]"⁵.

"A l'ère du nucléaire, les bases n'ont rien perdu de leur importance⁶".

En France, le problème des bases navales restera une préoccupation jusqu'à la moitié des années 70, comme nous le verrons plus avant.

² Dictionnaire d'art et d'histoire militaire, PUF 1998, André Corvisier.

³ Selon l'ouvrage de référence, *Janes' fighting ships 1906/1907* : « Dock yards : Brest, Cherbourg, Toulon, Lorient, Rochefort ; Naval harbours : Dunkerque, Ajaccio, Bonifacio, Alger, Oran, Bizerte, Saïgon.

⁴ Dictionnaire d'art et d'histoire militaire, *ibid.*

⁵ Dictionnaire d'art et d'histoire militaire, *ibid.*

⁶ Dictionnaire d'art et d'histoire militaire, *ibid.*

1.1.1.2 Approche fonctionnelle : Une base navale, pour quoi faire ?

Appréhendé sous ses aspects fonctionnels, le concept de base navale traverse les 70 premières années du vingtième siècle sans rupture majeure.

Le dictionnaire d'art et d'histoire militaire⁷ nous apprend que la mission des bases navales est double : " [...] assurer la capacité opérationnelle des flottes dans les zones névralgiques, tout en permettant le soutien logistique, l'entretien, la réparation, et le ravitaillement des navires de combat. Par souci de sécurité, ces bases sont installées de préférence sur les points bien abrités de la côte, et possèdent des installations défensives dirigées contre les entreprises de l'ennemi " .

Nous pouvons d'ores et déjà isoler trois notions qui se détachent nettement: le soutien logistique, l'aspect opérationnel, et le critère défensif.

En 1921⁸, le capitaine de corvette Cayol insiste sur les deux aspects que sont la défense et le ravitaillement. Selon lui, la " base d'armée navale " est un " point de ravitaillement, poste abrité de veille et d'affût⁹". L'ingénieur en chef des travaux maritimes Pavin souligne, en 1948, la nécessité pour une base navale, de disposer d'un plan d'eau protégé, abrité et défendu contre tous types d'attaques, pourvu d'installations militaires et industrielles destinées à l'entretien et au ravitaillement d'une force navale¹⁰. En outre, il affirme que son approche " [...] correspond à une acception plus générale que celle des termes autrefois plus familiers de port de guerre et d'arsenal [...] l'un et l'autre ne représentant que les éléments d'une base navale¹¹".

On note ici une conception plus large de la base, qui apparaît alors comme un organisme complexe englobant des ensembles militaires et industriels bien protégés, au service d'une flotte.

⁷ Dictionnaire d'art et d'histoire militaire, *ibid.*

⁸ Capitaine de Corvette Cayol, « Etude sur les bases navales », *Revue Maritime*, 1921, n° 16 et 17.

⁹ Capitaine de Corvette Cayol, *ibid.*

¹⁰ Ingénieur en chef des travaux maritimes Pavin, « La reconstruction des ports et des bases de la marine », *Revue Maritime*, 1948, n° 22, pp. 181-.

¹¹ Ingénieur en chef des travaux maritimes Pavin, *Ibid*

Cette vision sera reprise quelques années plus tard par G. Guy¹², qui affirme que la base navale est un élément complexe, nettement plus général que les concepts autrefois courants de port de guerre ou d'arsenal, et comprenant essentiellement un plan d'eau abrité défendu contre les attaques venant de la mer de la terre ou de l'air, ainsi que des installations plus ou moins importantes permettant le ravitaillement, l'entretien et la réparation d'une force navale. Les arsenaux proprement dits, constituent alors, l'un des éléments essentiels des bases navales. En 1956, le capitaine de corvette Coursault propose une définition plus générale bien que similaire¹³ : La base alors est un ensemble de moyens qui permettent l'exercice du commandement, la mise en condition et la mise en œuvre des forces. Plus laconiquement, le contre-amiral de Bazelaire définit en 1965 le problème de la base comme étant celui de « mettre à la disposition des forces tout ce que nécessitent leur vie de tous les jours, et l'accomplissement en temps de paix comme en temps de guerre, de leurs missions [...] Le domaine de la mise en condition des forces impose à la base d'assurer les réparations, de fournir les ravitaillements divers, de disposer de moyens d'instruction et d'entraînement¹⁴. »

A partir des années 70, le concept tombe en désuétude. Le substantif " base " n'est plus employé que pour les bases sous-marines et les bases aéronavales. C'est l'arsenal, en métropole, ou l'unité marine, outre-mer, qui désigne l'organisme d'accueil de la flotte de surface. Cette rupture sera développée en aval de la réflexion.

Cette analyse fait clairement apparaître, qu'appréhendé sous l'angle fonctionnel, le concept de base navale est ancien mais varie peu dans le temps. Elle montre aussi que sur la période qui couvre les deux premiers tiers du 20^{ème} siècle, la notion de base navale s'articule, autour de trois éléments constitutifs, réunis sous le triptyque

¹² G. Guy Ingénieur Général des travaux maritimes Directeur Central des travaux immobiliers et maritimes, « L'infrastructure, élément essentiel de la marine », Revue Maritime, 1954, vol. 1, pp. 324-326.

¹³ Capitaine de corvette Coursault, « Faut-il alléger l'infrastructure de la marine », Revue Maritime, février 1956, pp. 164.

¹⁴ Contre-amiral de Bazelaire, «La marine et les bases», Revue de Défense Nationale, novembre 1965, pp. 1677 et 1865.

Le contre-amiral Bazelaire définit également dans cet article la classification suivante :

Base principale : doit disposer de ressources adaptées aux besoins d'une force opérationnelle.

Base secondaire : doit disposer de ressources adaptées aux besoins d'une force navale d'escorte.

Point d'appui : dispose de ressources moindres, faisant appel aux moyens de l'industrie et de l'approvisionnement locaux

Port de relâche : pourvoit aux nécessités d'escales de bâtiments isolés.

suisant: " outil de combat (pôle opérationnel) - point d'appui sûr (pôle sécurisé, protégé) - point de ravitaillement et outil industriel (pôle logistique) ". A savoir le port, le système défensif, et l'arsenal, associés dans leur triple dimension : industrielle, opérationnelle et défensive. Du grand arsenal au simple point d'appui, le but demeure le même : assurer le meilleur soutien opérationnel à la flotte.

1.1.2 Raisons stratégiques et politiques

La base est un enjeu politique et stratégique du début du 20^{ème} siècle jusqu' aux ruptures des années 70.

On change ici de prisme en s'intéressant aux enjeux politiques et stratégiques dont les bases navales peuvent être porteuses, qu'il s'agisse de la constitution d'un réseau dans un cadre national, ou de son utilisation dans les rapports internationaux.

De la fin du 18^{ème} siècle aux milieu du 20^{ème}, les différents régimes qui se sont succédés en France ont eu un rêve à la fois en Méditerranée et en Asie : s'implanter sur ces continents, et y disposer d'une présence navale forte permettant de rivaliser avec les autres puissances navales. Mais il faut alors surveiller et contrôler l'Empire, puis l'Union Française. De même il importera de sécuriser les lignes de communication contre la Grande-Bretagne, et plus tard contre les puissances de l'Axe. Les motivations politiques et stratégiques s'imbriquent tout au long de la période. Elles trouvent leur expression dans la détermination de zones d'intérêts et d'axes particuliers qu'il faut contrôler d'un point de vue maritime. Les bases navales sont alors de véritables outils au service de la politique extérieure et de la volonté de puissance de la France.

1.1.2.1 Valeur stratégique intrinsèque des bases navales

Les stratégestes reconnaissent à la base navale une valeur stratégique intrinsèque, directement issue de leur nature¹⁵.

¹⁵ H. Coutau Bégarie, Traité de stratégie, Economica 4^{ème} Ed., p. 784 ;

Ainsi, dans un article de la Revue Maritime paru en 1929¹⁶, le capitaine Little, alors directeur du Royal Naval Staff College, reconnaît aux bases navales trois fonctions stratégiques. Selon lui, elles entrent dans la catégorie de la stratégie offensive, elles participent du principe de l'économie des forces, et développent celui de la sécurité. Propos que ne dément pas le capitaine de vaisseau Lepotier lorsqu'il affirme que "si la première base est constituée selon lui par le territoire national doté de toutes ses forces vives, les bases navales sont un tremplin de départ pour la conduite des opérations, puis un recueil une fois celles-ci terminées¹⁷".

Une fois la base navale dotée d'une valeur stratégique propre, il fallait la replacer dans un ensemble cohérent. C'est chose faite lorsque le Dictionnaire d'art et d'histoire militaire¹⁸ nous affirme que les bases navales " [...] constituent un des éléments majeurs de la puissance maritime". Ceci est confirmé par le capitaine de Corvette Oudin lorsqu'il affirme en 1949 que " [...] la puissance maritime repose sur deux éléments essentiels : les forces mobiles et les bases fixes¹⁹". Enfin, selon l'amiral Daveluy, plus un pays met de points d'appuis à disposition de ses flottes, plus sa stratégie peut être offensive²⁰.

Ces notions convergent vers un concept plus large de « réseau de bases navales », qui repose sur un maillage géographique.

1.1.2.2 Influence de la politique extérieure sur la stratégie

Imbrication des critères politiques et stratégiques

Entre 1900 et 1968, nous pouvons classer l'ensemble des préoccupations politiques et stratégiques de la France en plusieurs catégories qui s'imbriquent : le contrôle et la protection de l'empire colonial puis de l'Union française, l'insertion de la France dans le système international post seconde guerre mondiale, la préservation

¹⁶ Captain Little, « Les bases et la puissance navale », Revue Maritime, 1929, n° 117, pp. 245-248.

¹⁷ Capitaine de vaisseau Lepotier, «Rôle stratégique des bases», Revue de Défense Nationale», décembre 1951, pp. 495 - 496.

¹⁸ Capitaine de vaisseau Lepotier, *ibid.*

¹⁹ Capitaine de corvette Oudin, « perspectives de la puissance maritime », Revue Maritime, 1949, n° 27, pp. 786.

²⁰ Michèle Battesti, « Les points d'appuis de la flotte française de la première moitié du 19^{ème} siècle à la première guerre mondiale », Les bases et les arsenaux français d'outre-mer du second empire à nos jours, Ed. Lavauzelle, 2002, pp 28.

d' « arrières stratégiques » pendant la période de Guerre Froide, et enfin le contrôle des routes maritimes répondant à des critères de défense ou purement économiques.

Impérialisme et guerre des communications

L'impérialisme français, très actif entre 1880 et 1914 aboutit à un domaine colonial de 14 millions de kilomètres carrés²¹ qu'il faut surveiller et protéger. Une première manifestation de ces principes intervient à partir de 1881 pour le problème de la recherche des " points d'appuis " de la flotte, après la formation du deuxième Empire Français. Mais cette problématique s'inscrit également dans la perspective d'une guerre de course contre les lignes de communication de l'empire britannique.

L'entre-deux guerres voit l'apogée de cet empire, et avant 1939, la France se trouve à la tête d'un énorme territoire qui s'étend de Dunkerque au Congo. Le cœur de ce système est l'Afrique. Dans la perspective du conflit qui s'annonce, ce vaste ensemble métropolitain et africain dote notre pays d'un "arrière stratégique" qui doit être préservé.

L'approche stratégique est similaire à celle de la période précédente dans le domaine de la recherche des « points d'appuis, mais cette fois dans la perspective d'une guerre de course, principalement en Méditerranée, contre les lignes de communication de l'Axe, et non plus à l'encontre de la Grande Bretagne. On pourra mentionner ici l'apparition dans les années trente, du " triangle stratégique " Toulon-Bizerte-Mers el-Kébir, qui fait dire à Sébastien Oursel²², que " Bizerte et Mers el-Kébir dessinaient avec Toulon un triangle sur lequel le France entendait sécuriser ses communications et renforcer sa présence²³". A ce titre, l'idée de faire de Mers el-Kébir une base principale intervient à cette époque²⁴.

Protection de l'Union française et insertion dans le système international

Dans l'après seconde Guerre Mondiale, il faut définir une politique internationale, dont l'aménagement doit aussi consacrer le retour de la France parmi les grandes

²¹ Michèle Battesti, op. cit.

²² Sébastien Oursel chargé de recherches au CHEAr, «Les bases navales françaises en Méditerranée : Bizerte et Mers el-Kébir », Bulletin d'études de la marine, 2000, n° 19.

²³ Sébastien Oursel, Ibid.

²⁴ Sébastien Oursel, Ibid.

puissances. Le renouveau de la politique navale prend sa source dans la volonté de puissance française, à travers son outil naval.

La protection de l'Union française, axée essentiellement sur l'Afrique (mais avec une ouverture sur l'extrême Orient), semble la première préoccupation. Il faut assurer la sécurité du littoral Nord-africain et celle des communications avec les différentes parties de l'Union. L'édifice qui se lézarde (émeutes de Sétif en 1945, événements d'Indochine et de Madagascar) souligne le besoin de mobilité, et sous entend que la marine puisse appuyer les opérations intérieures tout en gardant le contact avec la métropole. La première mission de la marine française reste la protection et la sauvegarde de l'Union française, qui peut s'insérer dans la politique de sécurité internationale. Lorsque la Communauté française se constitue, les objectifs demeurent : " Le maintien de l'ordre et de la sécurité est la mission première de la communauté et de sa défense contre le communisme²⁵ " dira Jacques Lanxade en 1959.

Mais sur un plan plus large avec la guerre froide qui se profile, Charles de Gaulle apporte un élément nouveau dans l'organisation de la défense du monde libre : établir cette défense non pas seulement en Europe, mais sur l'axe Europe – Afrique afin d'éviter l'encerclement vis-à-vis des puissances de l'Est. Cet axe doit s'étendre jusqu'à Madagascar²⁶. A cette époque l'affrontement des blocs Est et Ouest donne une nouvelle légitimité stratégique aux possessions coloniales²⁷.

Les arrières stratégiques

Dans l'optique d'un conflit nucléaire la stratégie de l'arrière confère à l'Afrique du Nord un intérêt particulier.

En 1950, Le lieutenant colonel Dullin²⁸ étudie les zones stratégiques Nord et Sud France, et Afrique du Nord du point de vue de la défense face entre autres, au danger atomique. Il en conclut que les positions nord africaines associées à celles des

²⁵ Enseignes de vaisseau Bernard Franiatte et Jacques Lanxade, «Marine et communauté », Revue Maritime », août – septembre 1959, pp. 1015.

²⁶ Enseignes de vaisseau Bernard Franiatte et Jacques Lanxade, Ibid, pp. 1010.

²⁷ Philippe Vial, «Impossible renouveau : bases et arsenaux d'outre mer 1945 - 1975», Les bases et les arsenaux français d'outre-mer du second empire à nos jours, Ed. Lavauzelle, 2002, pp 240.

²⁸ Lieutenant colonel Dullin, «Bases et possibilités stratégiques de l'Union française », Revue de Défense Nationale », août – septembre 1950, pp. 153.

côtes méditerranéennes en métropole donnent à l'Union française des éléments dominants en Méditerranée occidentale, et que nos positions en Méditerranée et en Atlantique permettent d'assurer une surveillance efficace. Il définit l'axe « Dunkerque, Pointe Noire » comme une priorité stratégique.

L'intérêt porté aux "arrières africains" n'est pas démenti par l'amiral Castex en 1956. Se basant sur les leçons de la guerre, il vante les avantages qu'offrent nos arrières africains en terme stratégique, dans l'éventualité où notre pays aurait à livrer un conflit contre une puissance continentale européenne ou maritime extra européenne : c'est " une base extrêmement solide, défensive d'abord, offensive ensuite²⁹". Pour l'amiral Castex, l'Afrique est bien équipée et bien placée pour lutter avec appui de la mer ou du continent, selon tout type de conflit³⁰. Dans ces conditions, la " mission de la marine est d'assurer la libre circulation en Méditerranée³¹ ", et de fait, la marine française en 1959 " porte l'essentiel de son effort sur la défense des communications en Méditerranée occidentale³²".

Critères économiques

Aussi, l'exemple du glissement qui s'opère en France dans les années 60 entre les intérêts méditerranéens et atlantiques est encore plus significatif : le triangle méditerranéen Toulon – Mers el Kebir - Bizerte cède la place à la rocade atlantique Brest – Casablanca – Dakar – Diego Suarez afin de tenir compte de l'explosion du transport maritime lié aux flux pétroliers.

1.1.2.3 Le réseau de bases « Au service de la politique et de la stratégie »

L'analyse des conséquences croisées en ce qui concerne les motivations politiques et stratégiques développées précédemment et appliquées à la politique navale du pays, montre une certaine permanence des missions de la Marine. Il s'agit d' "occuper le terrain", proche ou lointain. De cette volonté, découle la nécessité de disposer de points d'appuis ou bases navales, idéalement situés en fonction de nos objectifs. L'intérêt stratégique des bases apparaît clairement, et milite pour la définition d'un

²⁹ Vice-amiral Castex, Revue de Défense Nationale, mai 1952, pp. 532 - 534.

³⁰ Vice-amiral Castex, Ibid.

³¹ Enseignes de vaisseau Bernard Franiatte et Jacques Lanxade, op. cit., pp. 1014.

³² Enseignes de vaisseau Bernard Franiatte et Jacques Lanxade, Ibid.

réseau de bases navales étoffé, afin de " suivre l'évolution de la stratégie, et pour adapter le soutien logistique au plus près des théâtres d'opérations³³". Ces volontés débouchent sur des tentatives de classement des bases entre elles et sur leur organisation en réseaux.

Il convient de distinguer cinq phases significatives dans la conception de tels réseaux de bases³⁴.

Première phase : l'expansion coloniale de la France et le contexte de confrontation avec le grande Bretagne jusqu'à 1905, rend la création des bases navales nécessaire pour le ravitaillement en charbon puis en mazout, mais aussi pour le stationnement et l'entretien de nos navires.

S'est ainsi développé un réseau de bases adapté à l'extension géographique de nos possessions coloniales. Les données sont d'ordre politique, et la marine recherche dans ces points d'appuis des bases d'opérations à proximité des grandes routes de navigation, des escales de ravitaillement et des facilités de réparation. Ainsi, c'est par un décret, en date du 04 octobre 1898, que neuf ports³⁵ sont officiellement choisis comme points d'appuis de la flotte. " In fine, en 1914, il existe un réseau de bases navales comportant seulement quatre points d'appuis³⁶".

Deuxième phase : ce réseau prend une importance croissante dans la défense de nos positions coloniales et devient entre les deux guerres un élément de la politique de défense du pays (déplacement de notre " ancien ennemi ", la Grande-Bretagne, vers les forces de l'Axe).

³³ Commissaire principal Bertrand, «La flotte logistique », Revue de Défense Nationale, juin 1968, pp. 1267.

³⁴ L'articulation de ces cinq phases est en partie inspirée par les propos tenues par l'amiral Jacques Lanxade dans : « Les bases et les arsenaux français d'outre-mer du second empire à nos jours », Ed. Lavauzelle, 2002, pp. .

³⁵ Fort de France, Dakar, Saïgon, Port Courbet (Tonkin), Nouméa, Diégo-Suarez, Port Phaéton (Tahiti), Libreville et Obock. (Réduits à 6 quelques mois plus tard par le décret en date du 01 avril 1899, puis limités à 5 le 03 novembre 1905 par un nouveau décret, puis à 4 par le décret du 17 juillet 1908, ne reste plus que Fort de France, Dakar, Saïgon, Diégo-Suarez et ce jusqu'en 1917). Puis vient le décret du 12 septembre 1929 qui maintient Fort de France, Dakar, Saïgon Cap Saint-Jacques, Diégo-Suarez, adapté aux possibilités financières suffisant et raisonnable.

³⁶ Michèle Battesti op cit

Ainsi, l'intérêt stratégique de Dakar se fait crucial dans l'entre-deux guerres pour la garde des routes maritimes et la sécurité des liaisons avec la métropole³⁷. A. Pavin, ingénieur en chef des travaux maritimes, affirmera à cet égard qu'avant 1939, les bases métropolitaines constituaient un réseau équilibré, qu'elles étaient correctement aménagées et disposées pour leur utilisation par nos forces navales, et qu'elles étaient en mesure de répondre aux missions de défense et de ravitaillement qui leur revenait³⁸. C'est à partir de ces bases que pouvaient être organisées les opérations navales, et c'est à partir de nos bases d'Afrique du Nord qu'a été entreprise la reconquête de l'Europe par le Sud. Les bases navales sont alors à leur apogée et indispensables à la poursuite de la guerre.

Troisième phase : Dans l'après-guerre, au-delà des nécessités impérieuses de reconstruire et de moderniser les bases navales, leur aménagement doit aussi répondre à des critères de sécurité nationale, et, internationale. La politique officielle est alors d'entretenir une infrastructure maritime océanique, permettant l'emploi immédiat des forces que l'on peut être conduit à y détacher. Son aménagement doit aussi consacrer le retour de la France parmi les grandes puissances. C'est en fonction de ces contraintes que sera pensée la structure d'un réseau des bases.

En 1945, le réseau de bases devient "un réseau de bases hiérarchisé pensé comme un tout"³⁹. La politique des bases est définie le 11 juillet 1945 par le Conseil Supérieur de la Marine⁴⁰ et se voit confirmée en 1947 : dix huit bases navales et points d'appui doivent assurer le soutien des forces maritimes de l'Empire. Deux réseaux de bases se dessinent ainsi : Le triangle stratégique Mers el-Kébir – Bizerte – Toulon quadrille la Méditerranée occidentale, la rocade atlantique Brest-Dakar ouvre la route maritime vers Diego Suarez, l'Indochine ou le Moyen-Orient. Apparue dans les années trente, le triangle stratégique Toulon-Bizerte-Mers el-Kébir fait un retour en force au début des années cinquante⁴¹.

Cette vision débouche sur un classement des bases proposé par le projet de statut naval⁴². Il en découle un schéma d'aménagement des bases navales françaises en

³⁷ Papa Drame, « L'arsenal maritime de Dakar », Les bases et les arsenaux français d'outre-mer du second empire à nos jours, Ed. Lavauzelle, 2002.

³⁸ Ingénieur en chef des travaux maritimes Pavin, op. cit., pp. 181-.

³⁹ Philippe Vial, op. cit. pp 228.

⁴⁰ Philippe Vial, op. cit. pp 229.

⁴¹ Philippe Vial, , op. cit. pp 228.

⁴² 30 juillet 1949, Philippe Vial., op. cit pp 228.

métropole et en Afrique du Nord qui définit des bases principales, des bases secondaires, des points d'appuis, des bases d'entretien et des bases de relâche, et qui établit l'inventaire de leurs capacités et de leurs installations industrielles⁴³.

Se fondant sur une nouvelle notion de bases qui naît durant la seconde guerre mondiale (la notion alliée de bases stratégique navale d'opérations anti-sous-marines et contre forceurs de blocus)⁴⁴, l'Etat-major du président du conseil définit en 1949 la base stratégique dans le cas de l'Union française "comme une zone protégée placée aux nœuds des grandes lignes de communications de l'Union et aux portes d'entrée des zones stratégiques, et permettent de soutenir des forces⁴⁵". Le gouvernement entérine alors une notion d'organisation de bases stratégiques et des points déterminés de l'Union française en vue de protéger le trafic maritime. " Bizerte, sauvegarde du trafic français vers l'Orient [...] Bizerte, verrou de la Méditerranée occidentale [...] le cap Bizerte, point focal des routes maritimes" dira plus tard l'amiral Barjot⁴⁶.

Quatrième phase : Le réseau de nos bases trouve une nouvelle importance stratégique dans le rôle que celles-ci peuvent jouer dans un monde devenu bipolaire, pour aider le contrôle des espaces maritimes. Dans les années 50, les bases françaises sont au service de la défense des intérêts nationaux mais aussi de ceux du camp occidental⁴⁷. Le réseau de bases doit en tenir compte. Cet état de faits détermine aussi la projection hors de la métropole, en Afrique du Nord principalement, d'une ou plusieurs grandes bases (dont Mers el-Kébir). Dans le dispositif occidental, l'Afrique du Nord devient une seconde ligne possible, une base arrière. Ce qui permet de dire que pendant la guerre froide nos bases ne perdent pas de leur intérêt stratégique.

Cinquième phase : le déclin amorcé

Les forces internes et externes concomitantes à celles décrites plus haut, et qui influencent la politique générale du pays font qu'à partir des années 60, le concept de base perd de sa force et finit par tomber en désuétude La démonstration sera réalisée plus avant.

⁴³ Benoît Rossignol et Roland Le Borgne, « Reconstruction, restructuration et modernisation des bases navales (1944-1949), revue historique des armées, 2000, n° 3, pp. 101.

⁴⁴ Exemple de Dakar qui passe du statut de simple base de transit à celui de base stratégique.

⁴⁵ Capitaine de vaisseau Lepotier, op. cit., pp. 498.

⁴⁶ Vice-amiral Barjot, « Bizerte », Revue Maritime, 1951, n° 67, pp. 1428.

⁴⁷ Philippe Vial, op. cit. pp 240 - 241.

1.1.3 Raisons de politique intérieure

Bien évidemment, les contraintes de politique intérieure influencent aussi la politique des bases. Ces dernières incarnent en effet des lieux de stationnement de la flotte métropolitaine, symbole de la puissance du pays. A ce titre, l'aménagement des bases répond à des critères de sécurité nationale et suppose une forte implication dans le tissu du pays. Mais, il convient de souligner que l'examen de leur disposition géographique conduit à tempérer cette affirmation. En effet, les bases navales se voient obligatoirement disposées sur le littoral, et de ce fait sont dans l'incapacité de créer un réseau national, ou une " toile d'araignée ", comme les bases aéronavales ont pu le faire en leur temps sur le territoire national⁴⁸.

Cependant, en faisant partie intégrante de l'infrastructure⁴⁹, les bases navales marquent le paysage national de leur empreinte: " Depuis toujours, la marine est intimement liée par ses infrastructures à terre, à l'aménagement du territoire national⁵⁰". La politique d'infrastructure n'est certes qu'un aspect de la politique navale. Mais qui s'inscrit dans le long terme : "Une politique des bases – d'infrastructure si on préfère, ne peut donc que viser des objectifs relativement lointains et ces objectifs ne peuvent être atteints que lentement⁵¹ " dira l'amiral Georges Cabanier. Les destructions de la seconde guerre mondiale constituent à cet égard une rupture fondamentale.

⁴⁸ La multiplication des lieux d'implantation d'aéronautique, qui en 1917 s'étendent comme un réseau de toile d'araignée, conduit l'autorité maritime à une classification particulière en centres, postes de combat et postes de relâche. L'arrêté du 9 janvier 1923 classe les différents lieux d'implantation de l'aéronautique maritime en centres principaux, sur lesquelles sont basés de façon permanente les formations d'aéronautique d'arrondissement, les centres secondaires servant de support aux formations des forces navales, et aussi l'appellation base d'opérations qui regroupe les bases d'exercice et les bases de combat. En 1928, les centres d'aviation deviennent des bases d'aéronautique maritime puis vers 1937, des bases d'aéronautique navale. A partir de 1938, classement en bases principales et bases secondaires, bases de transit ou escales, base atelier, la base mobile (destinée à assurer le soutien nécessaire à une ou plusieurs formations en vue d'opérations à partir d'aérodromes non équipés conservé jusque dans les années 60. A partir de 1982, tous les organismes terrestres de la marine sont uniformément appelés base d'aéronautique navale.

(In Major (R) Norbert Desgouttes, «Les commandements de l'aéronautique navale 1912 - 2000», Ed ARDHAN, janvier 2001, pp. 42.)

⁴⁹ L'infrastructure est pour une arme déterminée « un ensemble extrêmement complexe d'installations fixes, indispensable à l'emploi des armes et à la mise en œuvre du personnel. » (G. Guy Ingénieur Général des travaux maritimes Directeur Central des travaux immobiliers et maritimes, « L'infrastructure, élément essentiel de la marine », revue maritime, 1954, vol. 1, pp. 321.)

⁵⁰ Benoît Rossignol et Roland Le Borgne, « Reconstruction, restructuration et modernisation des bases navales (1944-1949), Revue Historique des Armées, 2000, n° 3, pp. 98.

⁵¹ Amiral Georges Cabanier, « La politique navale française », Revue Maritime, 1961, n° 176.

Cette imbrication dans le tissu national s'effectue aussi par les contraintes sociales. Lorsque le processus de l'industrialisation se met en place au 19^{ème} puis au 20^{ème} siècles, on découvre toute la dimension sociale des bases par l'importance qu'elles revêtent en tant que foyer économique, mais aussi au travers de leurs potentielles ramifications avec le secteur privé. " Implantés dans les ports militaires, les arsenaux de la marine jouent un rôle économique important⁵² " nous affirme Paul Coat. Les conséquences en sont multiples : un arsenal marque la ville et la région qui l'accueillent⁵³. " [...] fermer un arsenal met des milliers d'ouvriers en chômage, bouleverse l'économie d'une région, en affecte en tout cas le climat social⁵⁴".

Car bien qu'avant tout chargés de construire et de réparer les navires de guerre, les Arsenaux doivent assurer bien des tâches sortant de leur mission première. Ainsi, au cours de la guerre 1914 - 1918, tous les arsenaux participent à l'effort de la nation. Des ateliers délaissent leur mission principale pour se consacrer à la fabrication de munitions. Puis avec le déferlement des armées allemandes sur la France en juin 1940, les tôliers et soudeurs de Brest confectionnent des barrages anti-tanks. Pendant l'occupation, les arsenaux apportent leur concours au chemin de fer⁵⁵. Ils participent à la reconstruction de la Marine de commerce après les deux conflits mondiaux. En temps de paix, dans des circonstances particulières, ils peuvent détourner leurs activités pour combler un plan de charge déficitaire à une période où les carnets de commande des chantiers privés sont saturés, voire honorer des commandes plus originales⁵⁶.

Il ressort donc, qu'entre 1900 et la fin des années 60, une certaine constance semble se dégager dans les objectifs de politique extérieure. La politique navale de la France, émanation des volontés politiques et stratégiques, nécessite un réseau étoffé de bases qui doit en être le bras armé. Dans ce contexte, les bases apparaissent comme les outils privilégiés de projection de la France à ces époques : un instrument à la fois politique et stratégique. Les choix qui en découlent se traduisent à certains moments,

⁵² Paul Coat, «Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours», Ed. de la cité Brest-Paris, 1982, pp. 9.

⁵³ Cf. M. Acerra, «Villes, ports et arsenaux », in A. Picon dri., La ville et la guerre, Ed. de l'imprimeur, 1996, pp. 122-146.

⁵⁴ Amiral Georges Cabanier, op. cit.

⁵⁵ Paul Coat, «Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours», Ed. de la cité Brest-Paris, 1982, pp. 17)

⁵⁶ Paul Coat, Ibid.

par des classifications de bases navales par ordre d'intérêt, ainsi que par la définition de réseau de bases navales à l'échelle mondiale.

Mais, comme nous le verrons plus loin, ces projets sont incompatibles d'une part avec la reconstruction de la métropole, et d'autre part avec la conjoncture extérieure. Cette situation conduira à une rupture en forme de « retraite d'empire » et un recentrage sur la métropole.

1.2 La marine des Etats-Unis

Les origines profondes des bases navales des Etats-Unis sont très similaires à celles qui président à l'émergence des bases navales françaises.

1.2.1 Raisons politiques

L'intérêt que portent les Etats-Unis à sa périphérie immédiate et aux régions plus lointaines ira croissant tout au long du 20^{ème} siècle. Les centres d'intérêt évolueront des zones proches, Amérique Centrale, Cuba, puis se déplaceront progressivement vers d'autres zones (Philippines, déploiements en Chine et en Méditerranée entre 1914 1917,...).

Le courant de pensée maritime de l'époque est de plus largement influencé par la doctrine énoncée par Mahan. Une politique navale tournée vers l'extérieur s'imposera progressivement.

1.2.2 Raisons techniques

La Marine des Etats-Unis est une marine jeune. Sous l'impact d'une modernisation technique importante, une marine moderne succède à partir de 1880, à l'ancienne marine qui était composée de voiliers. En 1897 la marine transforme radicalement ses structures. Le passage de l'ère de la voile à l'ère de la vapeur démontre la nécessité de mettre en place des bases pour le ravitaillement en charbon afin d'être

en mesure d'intervenir à longue distance. 1905 verra un projet de plan de mise en place de points d'appuis pour le charbonnage.

1.3 L'armée de l'air française

L'apparition de l'aviation, au début du 20^{ème} siècle, va rapidement ajouter une nouvelle dimension dans l'art de la guerre. Cependant, les nouvelles contingences du fait aérien ne sont pas prises en compte dans le système organisationnel des armées. On parle de camps d'aviation et de régiments, dans une volonté délibérée de fondre l'aviation dans le moule de l'armée de terre. Les enseignements de la première guerre mondiale, les évolutions technologiques et la volonté de créer une armée à part entière, vont mettre en exergue la base aérienne comme socle de l'organisation de l'armée de l'air.

Après de longs débats, le 14 septembre 1928, le ministère de l'air est créé en vue de porter sur les fonds baptismaux une nouvelle armée : l'armée de l'air. Il faudra attendre le 02 juillet 1934 pour que celle-ci prenne son envol. Entre ces deux dates, une intense réflexion est menée visant à définir une organisation pour cette nouvelle armée. Il apparaît rapidement que l'organisation qui prévalait depuis 1920, calquée sur l'organisation de l'armée de terre, avec des régiments d'aviation n'était pas adaptée à l'arme aérienne comme le note le ministre Pierre COT dans un rapport qu'il adresse le 18 octobre 1933 au président de la république : « L'expérience a montré que l'organisation des formations de l'Armée de l'Air en régiments, telle qu'elle en résulte de la loi du 28 mars 1928 fixant les cadres et les effectifs de l'armée, n'est pas adaptée aux besoins particuliers de l'Armée de l'Air.

Le commandement des régiments constitue, en effet, une charge excessive et leur organisation, inspirée des règles en vigueur au sein du département de la Guerre, répond mal aux nécessités de la préparation des formations de l'Armée de l'Air aux missions qui lui sont confiées par le décret du 01^{er} avril 1933. »

La conclusion de ce rapport est un décret portant création de régions aériennes, ayant sous leurs ordres des brigades ou demi-brigades aériennes composées

d'éléments mobiles, les escadres, et d'éléments fixes appelés "bases" dont la mission est d'assurer le support de ces dernières⁵⁷.

Véritable rupture organisationnelle, la base aérienne reprend les principes édictés précédemment par la Marine, en constituant un point d'appui qui permet aux aéronefs de se régénérer avec tous les moyens de soutien nécessaires à leurs mises en œuvre: "les bases constituent les ports de l'Armée de l'Air". Il est à noter la séparation hiérarchique entre les unités navigantes et les unités de soutien, puisque le commandant de base n'a pas autorité sur les escadres. Le but affiché est de recentrer les personnels des escadres (pilotes et mécaniciens) sur leur mission opérationnelle, en les détachant de leurs responsabilités territoriales. Cependant, il apparaît rapidement la nécessité d'une unicité de commandement au niveau de la base aérienne. En 1937, il est créé le bataillon de l'air avec un chef de bataillon qui devient commandant d'armes pour l'ensemble des éléments stationnés sur la base. "La base aérienne devient le lieu où se trouvent stationnés les éléments de l'Armée de l'Air"⁵⁸.

Cette révolution en terme d'organisation, et surtout les impératifs de maintenance des aéronefs, ont une forte incidence sur l'infrastructure des nouvelles bases aériennes, avec l'apparition d'une zone opérationnelle, dotée de hangars et baraquements pour les escadres, qui est séparée de la zone de soutien où le personnel est logé, nourri et instruit au plan militaire. Le concept de base est donc particulièrement bien adapté au concept de maintenance nécessaire à la mise en œuvre des aéronefs. En effet, il s'avère nécessaire de disposer de deux niveaux, l'un au plus près de la piste intégré aux escadres pour assurer une disponibilité opérationnelle immédiate, et l'autre, appelé "parc d'aviation", assurant les opérations lourdes de régénération du potentiel. Cette conception de type modulaire, qui assure la flexibilité et la réactivité propre à l'arme aérienne, notamment, par la mobilité des escadres, est la principale caractéristique de la notion de base aérienne.

Dès lors, la défense des bases devient rapidement un enjeu qui conduit à des mesures de camouflage des infrastructures opérationnelles et à la mise en place de systèmes de défense antiaérienne à base de canons et de mitrailleuses. Des études sont

⁵⁷ En annexe est présentée l'organisation d'une base, suite au décret du 18/10/1933.

⁵⁸ Décret du 29/09/1938.

publiées⁵⁹ pour un enfouissement des hangars de stockage et de maintenance afin de protéger les aéronefs. Le manque de crédits nécessaires à de telles infrastructures ne permettra pas la réalisation de ces projets jusqu'à l'avènement du nucléaire dit "tactique". La mesure de sauvegarde appliquée est le décollage d'urgence des appareils, et la multiplication des terrains de dessertements à l'infrastructure sommaire.

Ainsi, la base, outil d'émancipation de cette nouvelle armée, est très vite l'enjeu de querelles organisationnelles au gré de l'influence de l'armée de terre, à la veille de la seconde guerre mondiale. Malgré tout, les principes fondamentaux de cette structure sont en place, n'attendant que l'épreuve du feu.

1.4 L'armée de l'air britannique

Dans cette analyse nous allons exposer l'émergence du concept de base dans l'armée de l'air britannique depuis le début de 20^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Une bonne définition du rôle d'une base aérienne est de générer et recueillir des missions au profit de la puissance aérienne. La base est utilisée comme plateforme de formation des équipages opérationnels en vue de préparer les opérations.⁶⁰ Mais, avant tout, une base découle d'une volonté politique destinée à répondre à des besoins. Depuis que l'avion est utilisé comme arme de guerre, des avancées technologiques rapides et considérables ont vu le jour. Elles ont engendré des évolutions importantes dans le « basing » de l'armée de l'air britannique. La nécessité de mieux regrouper les aéronefs pour répondre aux exigences du moment est devenu un souci opérationnel majeur. Ce triptyque d'influences politiques, techniques et opérationnelles est toujours resté extrêmement important lors de l'avènement de la puissance aérienne. On va considérer le concept de la base dans l'armée de l'air britannique à travers ces trois éléments fondamentaux.

L'émergence de la base dans l'armée de l'air britannique (1900 à 1991)

Au début de cette période, la naissance et les évolutions des forces aériennes ainsi que le stationnement des moyens étaient commandés par des impératifs politiques.

⁵⁹ Revue de l'armée de l'air N°114 Janvier Février 1939 p 86 et 87

⁶⁰ Christopher M. Centner, *Airpower Journal*, Winter 1992, p 25-35.

Le 16 Octobre 1908, un américain, Samuel Franklin Cody a effectué le premier vol officiellement reconnu d'un avion en Angleterre. Ce vol de 463 mètres a été effectué sur un biplan appelé « British Army Aeroplane No1 ». Ce premier vol a été réalisé à la « Balloon Factory », ou « usine des montgolfières » qui était à l'époque la base en Angleterre la plus importante dans le domaine de l'aviation. La « Balloon Factory » était constituée d'une usine et d'une école d'entraînement. Seulement neuf années après ce premier vol, une troisième armée indépendante britannique, l'armée de l'air, était créée le 1 avril 1918. Mais cette période a connu une série de décisions politiques importantes visant à définir l'organisation de cette nouvelle armée.

Initialement, le gouvernement britannique a relativement tardé à considérer les possibilités militaires de l'aviation. Les hommes à l'origine de l'aviation en Grande Bretagne (Geoffrey de Havilland, Sopwith Roe et Handley Page) et plus particulièrement de l'aviation militaire, n'ont reçu aucun encouragement de la part du gouvernement. Les premiers pilotes ont en effet du apprendre à voler à leurs frais. Mais rapidement le ministère de la Défense a changé d'option et en 1911, il a été décidé de créer un Bataillon Aérien, une compagnie de dirigeables à Farnborough et une compagnie d'avions à Larkhill sur Salisbury Plain. Cette unité à Larkhill était la première base pour avions en Grande Bretagne. Sa localisation a été choisie en raison de sa proximité avec les formations de l'armée de terre, le seul rôle prévu pour les avions à cette époque étant la reconnaissance. Mais les moyens restaient très faibles et à la fin de 1911 il y avait seulement 11 pilotes dans l'armée et 8 dans la marine. En revanche, les Allemands avaient investi des sommes importantes dans la construction d'une force de dirigeables et cette montée en puissance a poussé le Premier Ministre, Herbert Asquith, à se demander comment la Grande Bretagne pouvait créer une force aérienne efficace.

Donc, le 13 Mai 1912, le Royal Flying Corps (RFC) était formé. Le RFC était constitué de deux unités principales, une pour l'armée et une pour la marine, ainsi, qu'une école de pilotage. Le lieu d'implantation de cette école était très controversé. Il était situé sur un plateau très venté et qui représentait un véritable danger pour les avions très fragiles à l'époque. Ces avions ne requéraient pas d'infrastructures lourdes, mais seulement une piste en herbe et quelques abris pour les personnels. L'élément marine de la RFC, par exemple, avait acquis 5 hectares de terrain à

Eastchurch sur l'Isle de Sheppy dans le sud de l'Angleterre. Les marins ont créé leur propre école de pilotage. L'emplacement semblait adéquat, à proximité de la mer et du grand arsenal de Portsmouth. Le fait que la marine ait acheté le terrain était significatif. Il montrait une réelle volonté d'établir des installations permanentes.

L'intention était de faire travailler ensemble les deux éléments de la RFC. Mais à l'approche de la première Guerre Mondiale leurs différences étaient de plus en plus marquées. Pendant que les éléments d'aviation de l'armée oeuvraient pour prouver leur efficacité dans le domaine de la reconnaissance, les éléments de la marine étaient encouragés par Winston Churchill pour développer des capacités d'attaque à longue distance contre les bases de Zeppelins allemands. L'élément de la marine est alors devenu le Service Royale de la Marine (RNAS) en juillet 1914, et les deux éléments, pour des raisons essentiellement politiques, furent basés séparément et à proximité des forces de leur armée d'origine. Ces bases étaient plus ou moins temporaires et l'aviation était conçue comme une force expéditionnaire. En août 1914, quand les éléments de l'aviation de l'armée de terre partirent pour soutenir le corps expéditionnaire britannique en France, ils comptaient seulement 63 avions, pour 105 officiers et 95 véhicules. Le RNAS resta quant à lui en Angleterre, pour protéger les points sensibles contre les attaques aériennes.

Le positionnement des éléments de l'aviation déployés en France était très mobile, et dès que la guerre s'est transformée en guerre des tranchées, les bases de la RFC ont été positionnées au plus près de la ligne du front. La souplesse d'emploi de l'aviation était déjà évidente. Le choix des bases poursuivait des buts d'optimiser le soutien des forces et les flux logistiques. Les avions ont très vite montré leurs capacités. Au début de la guerre, le général Haig a dit à ses officiers : « J'espère qu'aucun d'entre vous ne pense que les avions seront utilisés efficacement pour la reconnaissance en temps de guerre. Il existe une seule manière pour trouver des renseignements, c'est d'utiliser la cavalerie ». Peu après ce même général a radicalement changé d'opinion et fut fermement convaincu de l'importance des avions dans les opérations terrestres. A la fin de 1916, il demanda vingt escadrons de plus pour le front de l'Ouest. A l'époque il était impossible de fournir les nombres de personnels et d'aéronefs nécessaires aux besoins de la guerre avec les bases d'entraînement existantes. Il fut donc nécessaire de créer de nouvelles bases. Le choix de ces bases fut surprenant, et

encore une fois, montra que les paramètres à la fois politiques et matériels intervenaient. Pour bénéficier d'une zone protégée, le Canada fut choisi et, en mars 1917, le premier escadron de la RFC fut installé près de Toronto. A la fin de l'année cette école de formation était composée de seize escadrons repartis sur sept aérodromes autour du lac Ontario. Cette école fonctionnait convenablement et en septembre 1917 une partie de son effectif fut muté au Texas (Etats-Unis) où trois aérodromes furent créés près de Fort Worth. Cette initiative était le résultat d'un accord entre le gouvernement de la Grande Bretagne et les USA. En échange de la formation des dix escadrons de la Force Aérienne des Etats Unis, la RFC bénéficierait d'un climat plus favorable pour la formation, que celui qui sévissait au Canada. Des bases dédiées à la formation furent également créées en Egypte ou des milliers d'aviateurs anglais furent formés.

Mais les problèmes de logistique et les dissensions entre le RFC et le RNAS créèrent des tensions au sein du gouvernement britannique. Ce qui le conduisit à former une troisième armée, indépendante, la Royal Air Force (RAF). Malgré des doutes sur les bien-fondés d'une restructuration majeure pendant une guerre, la RAF était créée le 1^{er} avril 1918.

Les forces aériennes britanniques ont opéré à partir de bases créées à chaque endroit où elles avaient à soutenir les forces au sol pendant toute la première guerre mondiale. En Egypte le long du canal de Suez et dans le delta du Nil, des bases sécurisées étaient utilisées pour soutenir les opérations dans le Sinaï et en Syrie. Les forces aériennes opéraient également en Mésopotamie et en Méditerranée. En 1915, des avions basés sur porte-avions rudimentaires étaient utilisés pour soutenir les offensives dans les Dardanelles. En Macédoine, en Italie, en Bulgarie, en Autriche, au Monténégro et en Albanie, des avions ont contribué à l'appui au sol, depuis des bases temporaires déployées. Dans une moindre mesure, les forces aériennes furent utilisées en Afrique de l'est, en Russie, en Inde, en Mer Rouge, à Gibraltar et à Malte. A la fin de la première Guerre Mondiale, la RAF était la plus puissante force aérienne au monde. Elle était constituée de 188 escadrons de combat et plus de 22 500 avions et plus de 290 000 personnels.

Pendant tout cette période, les bases des forces aériennes ont été créées pour des raisons politiques ou pour soutenir les forces au sol. Du fait du grand nombre d'appareils, l'infrastructure était tout juste suffisante. A cette époque, les avions ne nécessitaient pas de pistes en béton et étaient très simples à construire et à mettre en oeuvre. Cependant, on a très vite senti la nécessité de défendre les avions au sol. « Il est beaucoup plus facile et plus efficace de détruire la puissance aérienne de l'ennemi en s'attaquant à ses nids et ses œufs au sol plutôt que de chasser ses oiseaux dans les airs⁶¹ ». La vulnérabilité des aéronefs stationnés au sol détermine alors l'emplacement des bases. Un compromis entre la distance des zones de combat et la nécessité de disposer d'emplacements suffisamment défendus pour les bases fut donc recherchée.

A la suite de la première Guerre Mondiale, la RAF voit très vite ses effectifs se réduire. En 1920, il restait dans la RAF seulement 28 000 personnels, et de nombreuses bases étaient vendues ou restituées à leurs propriétaires d'origine. Pendant un certain temps il sembla que la RAF n'avait plus de raison d'exister. Le gouvernement supportait des restrictions budgétaires, une troisième armée indépendante coûtait cher et les discussions entre les différents chefs d'armées pour le contrôle de l'aviation étaient virulentes. Le personnage déterminant dans la « survie » de la RAF en tant qu'armée indépendante fut l'Air Marshal Trenchard. Il était convaincu que la RAF devait rester indépendante, et, il mettait en avant la nécessité de restructurer l'organisation de la RAF en temps de paix⁶². Le principe était donc de créer une force, d'une taille modeste, avec des personnels très bien formés, et apte à mobiliser rapidement des effectifs supplémentaires en temps de crise. Trenchard avait également mis en exergue le besoin de bases permanentes pour doter la RAF de structures opérationnelles, et pour créer un environnement dans lequel pouvait s'affirmer l'esprit de corps de cette nouvelle force.

Ces bases permanentes furent plutôt dédiées à la formation. Il était évident que par essence, la puissance aérienne était une force projetable en temps de guerre et que des bases temporaires seraient toujours nécessaires en temps de conflit. Trenchard a créé un collège à Cranwell pour former les officiers et les pilotes (ce collège existe

⁶¹ Général Giulio Douhet, 1921.

⁶² The Permanent Organisation of theRAF, Décembre 1919.

toujours) et un autre à Andover pour former les cadres. A Halton, près de Londres, il a créé un collège (lui aussi toujours en activité) pour les techniciens. Trenchard a choisi cet emplacement parce qu'il a considéré comme important que les jeunes élèves puissent être à proximité de Londres, et de leurs familles. Cependant, il a considéré que le collège pour les officiers situé en Lincolnshire, endroit plutôt isolé, éviterait que les élèves officiers soient perturbés par des éléments extérieurs ! Ces deux bases furent peut-être les plus importantes pour le devenir de la RAF car elles avaient une importance politique de premier ordre. Trenchard a dit « j'ai bâti les fondations pour un château. Si tout ce qui est construit est un pavillon, au moins cela sera une superbe pavillon. » Leurs emplacements furent choisis par Trenchard, en prenant en compte l'aspect géographique et psychologique plutôt que pour des raisons techniques ou opérationnelles. On voit encore une fois que l'emplacement des infrastructures de la RAF était choisi pragmatiquement. Une revue économique publia, après la Première Guerre mondiale, un plaidoyer pour l'existence de la RAF : la troisième armée était sauvée. En 1933, il y avait 27 bases permanentes avec des hangars permanents et des structures de soutien pour les personnels. La RAF à travers ses bases a su se doter de profondes racines.

Bientôt la RAF se montra comme une force efficace et économique. Elle était utilisée pour contrôler les intérêts britanniques à travers l'empire. Des actions de contrôle aérien étaient menées à partir des bases somaliennes et irakiennes, et une évacuation des ressortissants de Kaboul a prouvé l'efficacité des forces aériennes. Les bases temporaires ont donc permis des actions de type expéditionnaire.

Pendant les années 30, l'Allemagne a commencé à se réarmer. Suite à l'échec de la conférence de désarmement de Genève (1932 à 1934) il est devenu clair que la RAF, cinquième puissance aérienne au monde seulement, devait s'agrandir. Utilisant le concept de Trenchard, la RAF lança une série de projets pour augmenter ses capacités entre 1934 et 1939. Pour soutenir l'expansion de la RAF, de nouveaux aérodromes, dépôts et écoles de formation furent construits. Durant l'été 1939, le coût de ces seuls travaux était trois fois plus important que le budget de la RAF en 1934.

Il est probablement vrai que le berceau de la RAF est le Lincolnshire. C'est en effet à cet endroit que Trenchard a établi le centre d'entraînement pour les officiers de la RAF, et c'est toujours dans cette région que le plus grand nombre de bases fut construit pendant l'expansion de la RAF. Le Lincolnshire était capital pour la défense de la Grande Bretagne. Sa position géographique près de la côte Est de l'Angleterre et ses grandes étendues de terre peu accidentées le prédisposaient pour l'emplacement des bases aériennes. En septembre 1939, il y avait dix bases opérationnelles dans le Lincolnshire, un nombre qui atteignit quarante neuf à la fin de la deuxième Guerre Mondiale. En 1939, la RAF équivalait à la moitié de la Luftwaffe, mais ce fut la qualité de l'entraînement des personnels et les équipements qui firent la différence et qui permirent à la RAF de gagner la bataille la plus importante de l'histoire de l'aviation, la Bataille d'Angleterre.

Pendant toute son évolution, la RAF a démontré une très grande flexibilité dans sa capacité à s'adapter aux circonstances. Cette flexibilité a vu le développement de nouveaux concepts et stratégies dans l'utilisation de l'avion. La RAF assurait alors l'ensemble des missions aériennes : reconnaissance, appui aérien, chasse, bombardement stratégique, participation aux opérations maritimes et transport.

Les bases créées en temps de paix par Trenchard étaient permanentes et donnaient à la RAF une âme et une identité. Ces bases étaient positionnées de manière à être efficaces et à répondre aux besoins politiques de l'époque. Elles donnaient aussi à la RAF la capacité de s'adapter rapidement aux nouveaux défis en partant de fondations solides et de connaissances collectives importantes. A juste titre, pendant la deuxième Guerre Mondiale, le manque de souplesse de la Luftwaffe, sa rigidité conceptuelle, a fait la différence.

L'étendue des missions couvertes par la RAF pendant la deuxième guerre était vaste. Les forces ont participé à tous les combats à travers le monde et ont toujours fait montre d'une flexibilité impressionnante. L'importance des bases qui ont soutenu cet effort est avérée. Au début de la deuxième guerre, la RAF comptait 2600 avions et 173000 personnels. En mai 1945 il y avait 9200 avions et plus d'un million de personnes dans l'armée de l'air répartis sur l'ensemble du globe. Même avec plus de 190000 personnels navigants à la fin de la guerre, le niveau d'entraînement était

toujours aussi bon qu'en temps de paix, avec des forces considérablement moins importantes. Ce résultat fut en grande partie dû au réseau des bases d'entraînement. Au Canada, il y avait plus de 300 écoles de formation⁶³ mais on en trouvait également en Australie, en Nouvelle Zélande, en Afrique du Sud, au Zimbabwe et en Angleterre. Au total plus de 300000 aviateurs furent formés. De plus, 14000 aviateurs britanniques furent formés aux USA.

La présence de bases était essentielle pour gagner la guerre. Mais une particularité du concept de la puissance aérienne fut liée à la notion de supériorité aérienne. L'établissement de la supériorité aérienne est devenu un pré requis pour la victoire. On peut considérer que l'Angleterre elle-même est devenue une immense base pour la RAF, en particulier pendant la bataille d'Angleterre. L'Air Marshal Dowding a reconnu l'importance de retirer ses avions de France quand il fut évident que la Bataille de France était perdue. Dowding a insisté sur la défense de la "home base."⁶⁴ Il était certain qu'avec une forte puissance aérienne en Angleterre, il pourrait résister aux Allemands. Dowding a créé le premier système intégré de défense aérienne au monde avec ses chasseurs et un système d'alerte utilisant des radars et des guets à vue. L'idée de l'Angleterre en tant que base aérienne était née.

Après la deuxième Guerre Mondiale, la RAF a opéré sa troisième mutation majeure. En 1947, la RAF a vu son effectif réduit à moins de 300000 personnes. Avec le début de la guerre froide, la RAF a commencé son retrait de l'empire. Avec des finances de plus en plus réduites, à la fin des années 60, la RAF a quitté presque toutes ses bases dans le moyen et l'extrême Orient et le gouvernement annonça son intention de concentrer ses forces en Europe et dans l'Atlantique nord. Pendant cette transformation, l'utilisation des bases fut encore une fois originale. Au lieu d'affecter les personnels pour des périodes de longue durée avec leurs familles, les avions de transport furent utilisés pour transporter des personnels isolés sur des bases pour de courtes périodes. Les bases de la RAF les plus éloignées de l'empire britannique sont devenues des postes avancés utilitaires et fonctionnels, et encore une fois la souplesse d'emploi des bases a été démontrée.

⁶³ "Empire Air Training Scheme" (EATS), aussi connu comme le "British Commonwealth Air Training Plan". (Mai 1940 à mars 1945)

⁶⁴ Lettre du Air Chief Marshal Dowding au Gouvernement Britannique le 16 Mai 1940.

En juin 1948 le blocus de Berlin par l'URSS a montré l'importance de l'aviation de transport. Les Russes bloquèrent toutes les routes et les voies ferrées menant à cette ville. La seule façon de ravitailler les secteurs occidentaux de la ville fut de transiter par les airs. Les alliés ont livré jusqu'à 8000 tonnes des vivres par jour pendant cette période. Mais ce ne fut possible que par la création de bases dans ces secteurs. Trois bases furent donc construites pour accueillir un flux d'avions aussi impressionnant. On compta jusqu'à 25000 vols en mai 1949. Dans cette mission, ce furent les zones d'atterrissage et les bases qui permirent aux avions d'accomplir leurs tâches. Le besoin des bases fut évident et leur emplacement fut conforme aux circonstances du moment. Le mot clef pour la RAF fut encore la souplesse en ce qui concerne les opérations et l'implantation de ces bases.

La RAF fut également engagée dans différents conflits : Malaisie, Corée, Kenya, Suez, Chypre, Koweït et Rhodésie. Dans toutes ces opérations les leçons peuvent être tirées quant à l'importance des bases pour soutenir l'effort aérien. En Malaisie, on a vu pour la première fois l'utilisation de l'hélicoptère. Sa capacité d'opérer sans pistes d'atterrissage a permis l'utilisation des zones minimales de poser. L'hélicoptère avait certes toujours besoin de bases arrières pour les personnels et le maintien en condition mais il procurait une grande souplesse d'emploi dans les zones difficiles d'accès, le rendant très vite indispensable. La crise de Suez, en 1956, a montré que sans des bases bien équipées, la conduite des opérations était difficile. Par la suite, les avions sont devenus de plus en plus complexes et les moyens nécessaires pour les maintenir en condition opérationnelle devinrent de plus en plus dimensionnant. Ce sont ainsi des arguments plutôt technologiques qui vont faire évoluer les bases durant cette période.

Au cours de la guerre froide, la RAF en Europe a vu ses forces s'intégrer de plus en plus dans la structure de l'OTAN. La sécurité de la Grande-Bretagne était basée sur un système d'alliances et le partenariat avec l'OTAN a vu la nécessité de créer de nouvelles bases en Europe. Guidé par une politique de défense régionale, des troupes anglaises furent stationnées en permanence en Europe continentale. Pour les soutenir, la RAF a dû s'installer en Allemagne et de nouvelles bases à l'Ouest du Rhin furent

alors construites. La construction de ces bases répondait encore à des décisions politiques visant à soutenir une politique de défense.

De plus, la RAF en Angleterre était responsable de la défense du territoire national et de la mise en œuvre d'une force nucléaire de dissuasion. Jusqu'au 1969, la RAF a assumé cette responsabilité et les avions qui étaient chargés de délivrer l'arme nucléaire nécessitaient des bases spécifiques. En 1961 la force nucléaire de la RAF comprenait 164 avions et 17 escadrons répartis sur 36 bases.

En 1982, la RAF a joué un rôle très important dans la guerre des Malouines et la présence d'une base s'est montrée déterminante pour effectuer ce type d'opérations. L'Angleterre et les Malouines sont distantes de 12000 kms. A mi-chemin la base de l'île d'Ascension fut utilisée comme base principale pour la conduite de l'opération. Pendant une courte période, cette base fut la plus fréquentée au monde. Une opération de cette complexité était impossible sans une base aérienne de proximité pour soutenir l'effort de guerre. Ce conflit a montré l'importance des bases proches des zones de conflit en matière d'opérations aériennes. Les avions de la RAF, les Harriers, ont pu opérer également à partir des porte-avions de la marine considérés comme des bases mobiles puisqu'il n'était pas possible de les stationner au sol.

De 1900 à 1990, les forces aériennes ont connu des changements de grande ampleur. Des contraintes politiques, technologiques et opérationnelles ont influé sur la politique des bases aériennes, en période de profonde mutation de l'armée de l'air. Cette période a permis de démontrer l'importance des bases pour rester souple et pragmatique.

1.5 L'armée de terre française

Déjà, en 1934, le Général de Gaulle affirmait que « l'armée de carrière sera construite en corps de troupe...on fera de vrais régiments⁶⁵ » Cette préfiguration d'une armée de terre professionnelle semblait exclusive, à priori, de toute idée de base militaire.

⁶⁵ Charles de Gaulle, Vers une armée de métier, Plon 1971, p 291.

Pourtant, à de nombreuses reprises le concept a été évoqué ou utilisé pour répondre à des considérations d'opportunité, notamment opérationnelle. Ce fût par exemple le cas pendant la guerre d'Indochine où sont mises en place les bases opérationnelles mobiles aéroportées.

Pour autant, en ce qui concerne l'armée de terre, la situation est atypique car la notion de base s'oppose aux réalités de l'instant présent et ne semble recouvrir que des aspects logistiques ou opérationnels comme si le concept avait pu servir, puis avait été abandonné pour retrouver un avenir incertain.

Si la base « lato sensu » est un instrument de la puissance maritime ou aérienne, il convient de se montrer plus relatif en ce qui concerne l'armée de terre car sa spécificité semble s'opposer à l'idée générale de vulnérabilité, d'immobilité et de concentration que le concept développe parfois malgré lui.

A cet effet, le concept se propose d'être une entité de moyens, de personnels et d'objectifs afin d'optimiser l'efficacité d'un véritable système de défense coopératif. Par définition⁶⁶: " La base est donc composée de zones aménagées et protégées permettant d'abriter de commander de ravitailler de préparer et de remettre en condition des forces ou moyens de toute nature ".

Selon l'importance, on parle alors de base principale ou de base secondaire. Ces dernières ne sont parfois que de simples points d'appui aménagés.

Selon implantation on parle de bases de départ, de base relais ou de bases avancées.

Selon la destination on parle de bases terrestres navales ou aériennes ou interarmées. Cette richesse terminologique implique un risque de confusion et s'oppose à une définition commune même si les objectifs étudiés par la doctrine sont constants.

A ce niveau de réflexion, il s'agit de souligner clairement, que pour l'armée de terre, ce concept découle d'évolutions stratégiques et opératives sans pour autant s'imposer au plan tactique car il implique au bilan plus de contraintes que d'avantages comme nous le verrons plus avant.

Comme le suggère la théorie du cycle de vie⁶⁷, le concept de base, pour l'armée de terre a bien un passé, un présent et un avenir mais il doit être appréhendé dans son rapport au temps sans pouvoir assurer qu'il est le seul gage de l'efficacité d'un système⁶⁸.

⁶⁶ Hervé Coutau Bégarie, op. cit.

⁶⁷ La stratégie, Que sais-je ?, 1^{ère} édition, mai 1995.

⁶⁸ Selon J.P. Charnay, Que sais-je ?, 1^{ère} édition, mai 1995 p 95 : La puissance des flux assure la vie de toute identité stratégique.

1.5.1 Raisons politiques

Dés lors, comme toute stratégie s'inscrit dans un espace qu'elle s'efforce de dominer matériellement (par les bases) ou immatériellement (par la doctrine), c'est donc l'agencement de cet espace et la recherche de puissance qui va générer des concepts comme celui des bases militaires. La base militaire terrestre est donc bien un facteur de puissance qui permet de soutenir l'autorité d'un état.

A cet effet, plus que la notion de base en elle-même, qui se caractérise aisément, c'est à la nécessité du maillage des bases qu'il faut désormais répondre car les besoins ont dépassé les capacités idéologiques⁶⁹.

La présence d'une base est donc un élément de puissance et même de manifestation de souveraineté selon le régime juridique qu'on lui attribue, car l'entité est à la fois juridique comme tout élément de droit public institutionnalisé, et administrative car elle s'inscrit dans une durée de gestion de ses composantes humaines et matérielles.

Alors, la création d'une base militaire de manière consensuelle (par traité par exemple), ou imposée (domination post-confliktuelle), démontre une volonté politique qui se nourrit de l'instrument militaire.⁷⁰

De plus, selon R. Aron, pour analyser les composantes de la puissance dans les relations internationales⁷¹ il faut appliquer une distinction tripartite où le concept de base trouve des fondements politiques car la puissance recouvre un espace, des ressources et une capacité d'action collective.

Bien sur, depuis la deuxième guerre Mondiale la conquête de territoires est dévaluée au profit de la protection des intérêts, mais en globalisant la réflexion la modalité politique majeure ne reste-t-elle pas liée à l'existence d'un support, d'un moyen, d'une base ?

Pour s'en convaincre, il suffit de s'attarder quelque peu sur la mouvance terroriste qui elle aussi s'inscrit dans une recherche de buts précis et définis (une politique ?) et ne progresse que par ses bases⁷² qui lui permettent de mener ses actions criminelles

⁶⁹ Le dictionnaire d'art et d'histoire militaire (op. cit.) traite des bases aériennes et navales aux pages 115 s mais semble ignorer les bases terrestres même si les considérations de politiques stratégiques s'imposent comme des constantes pour les trois armées.

⁷⁰ Ces situations existent depuis l'Antiquité où les Grecs avaient déjà analysés ces rapports exigus entre la base et la politique.

⁷¹ René Aron, Paix et guerres entre les nations.

⁷² Al Quaida se traduit simplement par « la base » en Arabe.

partout à travers le monde. Cette analyse est fondamentale dans la volonté de lutte contre le terrorisme.

En définitive, c'est la dispersion de ses intérêts qui impose de délocaliser les facultés de la puissance beaucoup plus qu'autrefois⁷³. Un adversaire peut donc se manifester à des milliers de kilomètres et cela impose une capacité de projection de forces pour le frapper mais aussi des bases proches des zones de conflits pour pouvoir faire durer l'intervention.

Les USA ont développé ce concept depuis la guerre du Pacifique. Dès 1941, en raison des éloignements géographiques, ils implantent des bases de soutien sur des îles.

1.5.2 Raisons techniques

Si le concept de base a émergé dans son sens commun avec l'Antiquité, c'est au XX^e siècle qu'il se développe, en particulier avec la seconde Guerre Mondiale comme le démontre logiquement les besoins spécifiques d'un tel conflit, notamment au plan logistique.

A cet effet, l'organisation Todt répond à ce concept pour les Allemands mais ce sont les Etats-Unis qui en adoptent une conception industrielle notamment dans le domaine du soutien des troupes.

A titre d'exemple, la guerre du Pacifique découvre une nouvelle vision des combats qui se déroulent dans des zones géographiques impropres au soutien direct des unités engagées, en particulier au sol. La différence avec la 1^{ère} Guerre Mondiale est ici flagrante, car il n'existe aucune possibilité de base arrière immédiate, sauf si elle est créée de toute pièce dans un but précis de soutien aux opérations. Dès lors, la base devient un instrument de combat avant de se transformer en instrument de puissance⁷⁴.

Ainsi l'Amiral King affirme⁷⁵ : " la guerre du Pacifique a été une bataille pour les bases ".

C'est donc l'éloignement du territoire national qui impose la création de bases organisées et administrées parfois depuis le temps de paix.

⁷³ J. Petot, revue générale de stratégie 203, n°14 p 25 s.

⁷⁴ Cette conception s'impose aujourd'hui avec la fin de conflits de décolonisation directe.

⁷⁵ Cette analyse se traduit par la mise en place d'une stratégie du « saut de mouton » où la base au sens large évolue et se délocalise selon la zone des combats pour permettre dès l'été 1944 un bombardement systématique des complexes industriels japonais.

En outre, l'entité base propose une structure modulaire mais lourde qui répond aux besoins des flux d'entretien, car elle seule autorise une organisation permanente malgré sa vulnérabilité tactiques et l'obligation d'y déployer un système complet de sûreté immédiate comme pour le choix fait par les USA à Guam⁷⁶.

Cette émergence s'impose aussi par des considérations économiques élémentaires car il s'agit d'assurer le meilleur soutien envisageable avec un bilan coût – avantage favorable. De même, la permanence et la taille de certaines bases, notamment américaines dans le Pacifique, laissent à penser que leurs impacts économiques et financiers rejoignent une stratégie d'influence de long terme. En effet, il ne saurait être question de nos jours de remettre en cause l'existence d'un microcosme économique autour d'une base militaire qui regroupe plusieurs milliers d'hommes, passe des contrats, génère des échanges ce qui peut sous entendre une réelle volonté d'interventionnisme économique orienté.

1.5.3 Raisons opérationnelles

Le concept de base permet un réel regroupement des moyens et une mutualisation de la défense rapprochée des installations. Cette symbiose interarmées en opération semble évidente mais doit supporter des lacunes capacitaires.

Ainsi, la doctrine insiste généralement sur le danger d'une telle organisation, en particulier pour l'armée de terre, car les menaces depuis 1945, ont étendu leurs capacités en même temps que leur rayon d'action. Cette concentration semble incompatible avec le besoin de discrétion, de mobilité et de sûreté de la phase tactique. Alors la base serait plus un instrument de la stratégie générale qu'une modalité tactique réaliste.

Pourtant, le domaine de la logistique s'oppose nettement à cette acception car le soutien d'une opération terrestre ne peut reposer que sur l'existence et les structures d'une base cohérente et déployée de manière modulaire afin de réaliser les besoins réels des unités de contact. Les exemples de conflits récents nous démontrent l'importance de telles bases pour les troupes au sol qui évoluent loin de leurs « bases de départ » car elles ne disposent que rarement des capacités de transport et d'entretien liées à leurs besoins matériels et humains. Ce poids logistique est donc bien un mobile majeur du concept de base pour l'armée de terre en opérations.

⁷⁶ Dictionnaire d'art et d'histoire militaire, op. cit. p116.

A l'inverse, historiquement, l'existence de ses bases pose plus de questions en temps de paix notamment sur le territoire national car la concentration devient de facto un obstacle au maillage géographique d'intervention, par exemple dans les missions de service public. De même, la base au sens large implique un regroupement horizontal (par type d'unités) ou vertical (par grande unité) ce qui a de lourdes conséquences de politique économique, domaniale, juridique et organisationnelle pour l'armée de terre ce qui a justifié que l'histoire ait retenu l'entité corps de troupe comme étant le régiment, seul capable de susciter, développer et entretenir cette cohésion indispensable pour l'armée de terre⁷⁷. Il convient donc de souligner dès à présent cette dissociation du temps de guerre ou de crise de celui du temps de paix car la base est une structure modulable qui présente une certaine inutilité lorsque le soutien est déjà établi par proximité⁷⁸!

⁷⁷ Charles de Gaulle, op. cit. p. 291 : « on fera de vrais régiments...réunis en garnison comme en campagne » 1934.

⁷⁸ Instruction n° 7354/EMA/4-PE du 20 juillet 1960 où la base 901 en pleine guerre froide, en Allemagne est « le noyau actif d'une base d'opérations » et pour laquelle les Chefs de Corps successifs refusent l'appellation de base militaire. Sans référence organique le terme a été retenu pour faciliter l'intégration de différentes spécialités comme le transit ou la livraison par air.

Depuis l'aube du 20^{ème} siècle, l'organisme complexe qu'est la base, navale, aérienne et terrestre, n'émerge pas ex abrupto. La base répond avant tout à des besoins matériels et techniques qui conditionnent la disponibilité opérationnelle des éléments militaires, qu'ils demeurent stationnés sur le territoire métropolitain, ou qu'ils soient destinés à servir sur un théâtre extérieur.

Au-delà des aspects purement pragmatiques, la base symbolise aussi la puissance de l'Etat. Elle revêt progressivement un rôle diplomatique et politique forts, et s'insère en profondeur dans les réflexions stratégiques militaires.

2 Développement du concept de base

La première moitié de 20^{ème} siècle consacre dans chaque armée, la montée en puissance linéaire, voire l'apparition de l'outil opérationnel qu'est la base.

La seconde Guerre Mondiale apparaît comme une rupture majeure pour toutes les catégories de bases, navales, aériennes et terrestres. Ce conflit, où la puissance technique vient à bout des nations de l'Axe, entraîne de prodigieuses mutations des bases. Puis l'impact créé par l'avènement de l'arme atomique provoque de profondes mutations. La base s'adapte aux circonstances et évolue rapidement pour déboucher, le plus souvent, sur de nouveaux concepts.

La guerre froide ne dément pas l'utilité des bases dans un contexte d'opposition bipolaire. Puis, la chute de l'Empire soviétique en 1991 change la donne stratégique. Une seconde rupture semble alors s'opérer et provoque une redéfinition du concept de la base qui doit désormais gagner en mobilité et en souplesse.

Cependant, le rationalisme politique des pays occidentaux impose constamment de rationaliser et d'optimiser cet outil opérationnel.

2.1 La marine française : de la rupture des années 70 à nos jours.

Le contre-amiral de Bazelaire résume ainsi la problématique des ruptures qui se produisent après la deuxième Guerre Mondiale :

"Les travaux entrepris de 1945 à 1965 répondent aux objectifs suivants : relever les ruines de la guerre, mettre les installations et les approvisionnements à l'abri de l'arme nucléaire par la construction souterraine et la dispersion. Puis, interviennent d'autres événements telles que l'évolution de la politique générale du pays, la

décolonisation, les nouvelles missions données à nos forces armées, la participation de la marine à la force de dissuasion nucléaire⁷⁹».

Il semble donc qu'une rupture stratégique intervienne à la moitié des années 70. Ainsi, aux notions déjà décrites supra qui démontraient l'utilité des bases navales pour l'accomplissement de la politique française, se superpose un courant de pensée contraire qui conduit à déconsidérer le concept de base navale d'outre-mer.

De plus, sous l'impact de l'avènement de l'arme nucléaire, une mutation opérationnelle s'opère par le biais du développement de nouveaux concepts de modèles de substitution aux bases fixes.

Enfin, ces tendances sont malgré elles associées au vent de l'histoire. La décolonisation et ses conséquences politiques incitent à abandonner les bases navales.

2.1.1 Raisons politiques stratégiques :

2.1.1.1 Un courant de pensée parallèle et défavorable

La période qui succède à la seconde guerre mondiale est riche d'intenses réflexions sur le devenir des bases navales. Se superposant à la pensée dominante à ce moment, un courant de pensée politico stratégique semble progressivement prôner le renoncement à notre présence outre-mer. Puis, la décolonisation aboutira à une véritable retraite d'empire qui consacrera la disparition du concept de réseau de base. Il s'agit là de la première rupture majeure.

Dans un premier temps, la tendance semble être au recentrage stratégique. En 1956, l'amiral Castex préconise de resserrer notre dispositif pour recentrer le centre de gravité du système vers l'Afrique⁸⁰.

⁷⁹ Contre-Amiral de Bazelaire, «La marine et les bases», Revue de défense nationale, novembre 1965, pp. 1682.

⁸⁰ Vice-amiral Castex, Revue de Défense Nationale, mai 1952, pp. 532 - 534.

Par la suite, la pensée de l'époque s'oriente progressivement vers la contraction de nos possessions outre-mer, puis vers le retrait pur et simple de nos bases.

Par exemple, en 1956, le capitaine de corvette Coursault remet notoirement en cause la capacité de la France à entretenir un réseau de bases fixes convenablement équipées et protégées et assez nombreuses pour parer toutes les éventualités stratégiques en cas de guerre atomique. Il propose d'appliquer les principes de protection que sont l'autonomie, la dispersion et la mobilité, et recommande de réduire le nombre de bases pour concentrer sur les meilleures l'essentiel des moyens financiers.

En 1965, nouvelle preuve de cette désaffection croissante, le contre-amiral de Bazelaire propose une classification " idéale " des bases navales. Elles sont réparties en plusieurs catégories selon leur valeur et leur importance⁸¹. Mais, fait notable, les bases d'outre-mer n'y figurent que comme bases secondaires ou comme simples points d'appuis.

Apparemment, Il « faut en finir » avec les bases outre-mer. C'est aussi ce que semble souhaiter le commissaire principal Bertrand lorsqu'il appelle carrément à abandonner notre réseau de bases. Il constate en 1968, qu'à part les quelques bases navales situées dans les territoires demeurés sous souveraineté française, il ne reste que celles maintenues en application d'accords passés avec tous les Etats devenus récemment indépendants. Mais les garanties offertes par ces pays jeunes ne semblent plus suffisantes pour espérer y durer⁸². En outre, un point de vue surprenant émis par le capitaine de Vaisseau Verdier quelques années plus tard vient appuyer cette thèse. Selon lui, " les bases fixes situées hors du territoire national sont devenues des points faibles. Elles peuvent donner aux pays où elles sont implantées un moyen de pression, elles sont des otages en puissance. Plus on cherche à s'y accrocher, et plus elles représentent des risques de tension⁸³".

⁸¹ Contre-Amiral de Bazelaire, op. cit. pp. 1867.

Son projet est le suivant : deux bases principales : Brest et Toulon, quatre bases secondaires : Cherbourg, Lorient, Dakar, Diégo-Suarez, cinq points d'appuis : La Pallice, Mers el Kébir, Fort-de-France, Nouméa, Djibouti, six ports de relâche : Boulogne, Le Havre, Bordeaux, Marseille, Ajaccio, Marseille, Papeete

⁸² Commissaire principal Bertrand, «La flotte logistique », Revue de Défense Nationale, juin 1968, pp. 1271.

⁸³ Capitaine de vaisseau Verdier, Les bases navales mobiles, Juin 1974, CESM cote 1230.5 – n°1086, pp.11-12.

Nous voyons ici que chez certains penseurs de l'époque, un courant intellectuel apparemment propice à un retrait généralisé de nos bases navales, semble se développer concomitamment à celui exposé précédemment .

2.1.2 Raisons stratégiques et opérationnelles

2.1.2.1 La prise en compte de l'arme nucléaire

Les leçons militaires de la guerre imposent de relever des défis stratégiques nouveaux. La dimension nucléaire vient perturber le paysage stratégique, et interroge sur la transformation de la notion de base : qu'en reste-t-il à l'ère du nucléaire ? Une réponse originale se développe : le concept de base mobile. C'est la seconde rupture.

Les enseignements de la guerre et l'arme atomique : Vers une rupture ?

L'arme nucléaire va donc inciter à trouver un nouveau concept pour les bases.

Une réflexion florissante voit le jour. La menace aérienne, qui est l'une des évolutions essentielles de la seconde guerre mondiale, se voit démultipliée par la menace atomique (développement de la bombe H, adoption de la doctrine des représailles massives, révolution du Spoutnik).

Les explosions de Bikini marquent en France la véritable prise de conscience du problème nucléaire. Le général CHASSIN en tire des conclusions dans un article de 1947 dans la Revue Maritime⁸⁴. Ainsi, il prétend que l'entretien d'une flotte dans un port de guerre classique comme Toulon devient impossible aujourd'hui, et conclut en prônant une transformation de notre conception des bases navales. En effet, dans ce contexte (nucléaire) les bases fixes risquent de ne plus pouvoir fournir leur soutien logistique aux forces navales, en raison du risque élevé de destruction ou d'avaries auxquels les exposent les bombardements classiques, l'arme atomique et les engins téléguidés. En conséquence, la remise en état des bases après la seconde Guerre Mondiale ne pourra être complètement poursuivie qu'en fonction des données atomiques.

Cette situation appelle un certain nombre de mesures : le renforcement des infrastructures à terre et l'application du principe de dispersion.

⁸⁴ Général Chassin, « l'avenir des bases navales », Revue Maritime, avril 1947, pp. 279-290.

Mesures passives de renforcement des infrastructures

La conception de la protection de la base navale évolue en conséquence. La préférence aux matériaux résistants semble dominer. Mais ce qui s'impose surtout, c'est la nécessité d'enterrer les installations vitales en dépit de coûts faramineux. Une épaisseur de 100 à 200 m de roches apparaît nécessaire pour obtenir une protection efficace⁸⁵. Seules les bases de Mers el-Kébir et de Brest semblent offrir des conditions géologiques adéquates. Le caractère prioritaire de leurs aménagements en est conforté. L'amiral Lepotier va beaucoup plus loin. En effet, il préconise non seulement la mise en souterrain de toutes les installations des bases, mais aussi la réalisation d'abris souterrains pour navires, ou à défaut de tranchées nautiques dans les grandes bases fixes de réparations.

Dispersion interne et externe

Si le concept de la fortification semble à nouveau utile, l'arme atomique pose à l'aménageur et au stratège le même problème mais à des échelles différentes.

Pour l'aménageur, la notion de base concentrée sur un plan d'eau cède le pas à celle de la base stratégique, comprenant une zone très étendue. Ce qui suppose pour une base navale, de passer de la notion de port à celle de région, sur une norme de distance de 3 à 10 km, voire 50 km de diamètre. Le principe de dispersion des installations, qui vaut au niveau régional, impose aussi au stratège de raisonner sur un principe de dispersion des bases à l'échelle du territoire national. Cette réflexion entraîne un renouvellement des conceptions stratégiques et de leur traduction dans l'aménagement du territoire. Cette opinion se reflète dans le rapport sur la politique générale des bases de 1947⁸⁶.

Nous constatons ici que les principes de dispersion militent sans conteste pour un réseau de bases très étoffé, confirmant en cela les esquisses amorcées. Cependant, le coût financier de tels édifices est effarant⁸⁷ et peut remettre en cause le concept de

⁸⁵ Philippe Vial, op. cit, pp 232 - 233.

⁸⁶ C.S.M., contre-amiral Wietzel, rapport sur la politique générale des bases, 25 juin 1947, S.H.M. Cité dans : Philippe Vial, op. cit,

⁸⁷ Le coût d'une base mobile est estimé à 13 milliards de francs, contre 200 milliards pour une base fixe. Cité dans : Benoît Rossignol et Roland Le Borgne, « Reconstruction, restructuration et modernisation des bases navales (1944-1949), revue historique des armées, 2000, n° 3, pp. 106.

base fixe. De plus, les difficultés financières récurrentes empêchent la France de s'équiper de façon satisfaisante.

2.1.2.2 Vers le concept de base mobile

En contrepartie, les bases mobiles représentent une économie considérable⁸⁸. De plus et en dépit de leur fragilité relative, elles offrent mobilité, dispersion et garanties de sécurité en regard du danger atomique.

Dans un article⁸⁹ paru en 1949 dans la *Revue Maritime*, le capitaine de Corvette Oudin préconise ainsi l'emploi de la mobilité pour les forces navales, en limitant les bases fixes à leurs attributions indispensables (concept de base mères fixes) associées à des bases mobiles et semi mobiles (ou temporaires). En 1955, Henri Le Masson de l'académie de marine va dans le même sens⁹⁰ et vante les mérites d'une organisation qui repose sur l'association de quelques grandes bases fixes hors de portée des bombardiers stratégiques, associées à des ports artificiels du type de l'opération Overlord de 1944, et des bases navales mobiles. Allant plus loin encore, en 1956, le capitaine de corvette Coursault, propose entre autre, la solution moins coûteuse et plus souple des bases mobiles⁹¹. Il affirme en conséquence, qu'il faut abandonner notre réseau de bases outre-mer pour créer des bases mobiles qui sont en fait des éléments permanents des bases fixes métropolitaines, rendus mobiles et projetables, associés à des éléments flottants, (coques flottantes logistiques, docks, bâtiments vie) et une flotte logistique. Il est nécessaire de créer des bases avancées temporaires dans laquelle le train d'escadre est peu de choses⁹².

Toutes ces assertions seront confortées par les enseignements de la crise de Suez en 1956, qui mettent en évidence l'insuffisance des moyens logistiques de la Force navale d'intervention.

⁸⁸ Benoît Rossignol et Roland Le Borgne, *Ibid.*

⁸⁹ Capitaine de corvette Oudin, « perspectives de la puissance maritime », *Revue Maritime*, 1949, n° 27, pp. 791-794.

⁹⁰ Henri Le Masson, « La menace atomique dans le domaine maritime », *Revue Maritime*, 1955, n°109, pp. 614-621.

⁹¹ Capitaine de corvette Coursault, *op. cit.* pp. 169.

⁹² Commissaire principal Bertrand, *op. cit.* pp. 1267.

En 1958, le Conseil Supérieur de la Marine recommande la construction de 4 B.S.L.⁹³, puis l'Etat-major général demande d'étudier des bâtiments destinés à assurer le maintien en condition opérationnelle des diverses formations que la marine peut être amenée à mettre en œuvre simultanément⁹⁴. Ce bâtiment⁹⁵ incarne l'avènement d'un train d'escadre, qui ne soit plus constitué essentiellement de transports pétroliers.

Il est ici intéressant de noter que cette réalisation sera saluée et poussée plus avant quelques années plus tard, par le capitaine de vaisseau Verdier. Dans son mémoire intitulé " Les bases navales mobiles "⁹⁶, il se félicite de l'avènement des B.S.L., bien que jugés trop petits. Il appuie en conséquence les prescriptions du plan naval de 1972, dit "plan bleu ", qui prévoit la construction d'un navire atelier, " cheville ouvrière d'une base avancée "⁹⁷, mais qui selon lui devrait être complété par un bâtiment vie : " [...] avec ce couple navire atelier / bâtiment base, on disposerait d'un noyau solide pour constituer une base navale mobile. Un pétrolier pourrait le compléter [...] un dock flottant permettrait de réparer certaines avaries⁹⁸."

2.1.2.3 Un contexte propice au retrait extérieur

Comme pour illustrer cette tendance intellectuelle, la politique des bases à cette époque n'est qu'une priorité secondaire. La crise de Suez est l'un des événements majeurs de la période. Elle conduit à un plan de développement de la marine centré sur des capacités de frappe atomique et de projection aéronavale. Cependant les crédits d'infrastructure sont en forte baisse, et vont principalement à Mers el-Kébir.

D'autant qu'au moment où la propulsion nucléaire semble se généraliser, et face à la maîtrise grandissante du ravitaillement à la mer par notre marine, posséder des stocks

⁹³ B.S.L. : Bâtiment de soutien logistique.

⁹⁴ Enseigne de *vaisseau Jean Michel Roche, « La grande aventure du B.S.M Rhin », Cols Bleus, 27 novembre 1999, pp. 9.

⁹⁵ Après des vicissitudes, ont été construits : 1 B.S.L. électronique, 1 B.S.L. soutien de sous-marin, 1 B.S.L. dragage, 1 B.S.L. atelier, 1 B.S.L. radiologique, 5 pétroliers ravitailleurs, 1 bâtiment ateliers.

⁹⁶ Capitaine de vaisseau Verdier, op. cit.

⁹⁷ Capitaine de vaisseau Verdier, op. cit. pp. 9.

⁹⁸ Capitaine de vaisseau Verdier, op. cit, pp. 10.

de combustible répartis le long des voies de communication n'est pas indispensable⁹⁹.

Enfin, les atouts de l'Union française puis de la Communauté ne suffisent plus à l'heure des missiles nucléaires intercontinentaux. Les bases même les plus éloignées ne sont plus à l'abri de la menace. La décolonisation met progressivement en péril la présence outre-mer. Suivant ce reflux, la France a dû abandonner la majeure partie de son réseau de bases : elle évacue les dernières installations d'Indochine puis les cinq comptoirs indiens en 1956. Ensuite ce sont les évacuations de Bizerte et de Dakar en 1961, de Mers el-Kébir en 1968, puis les bases subsahariennes cessent d'être françaises dans les années 70¹⁰⁰. Au milieu des années 70, l'essentiel a disparu¹⁰¹.

2.1.2.4 Une logique inverse : la base comme point faible ?

Ainsi, dans cette période, le rôle des bases se modifie et se réduit. Développer des bases est toujours utile mais plus indispensable à la puissance au sens large.

Pourtant comme on a pu le constater précédemment, la valeur stratégique d'une infrastructure est elle-même fonction de plusieurs éléments : le nombre des bases navales et aéronavales, leur répartition géographique et la valeur stratégique de chacune d'elles, l'importance de leur équipement logistique et industriel, et la valeur militaire de cet équipement¹⁰².

Cette " retraite " et la perte associée de la notion de réseau, s'apparente à une rupture stratégique majeure, qu'il est possible de fixer à la première moitié des années 70.

2.1.3 Un cas atypique

La politique des bases fluctue aussi en fonction des politiques navales. La France devient la 4^{ème} puissance nucléaire au monde dans les années 60.

S'agissant de construire des champs de tir dans les atolls et les infrastructures qui permettront le déroulement des campagnes de tir, le Centre d'essais du Pacifique

⁹⁹ Philippe Vial, op. cit. pp 282.

¹⁰⁰ Philippe VIAL, op. cit.

¹⁰¹ Philippe VIAL, op. cit, pp 228.

¹⁰² G. Guy, op. cit., pp..324

(C.E.P.) de Mururoa signe l'avènement d'un nouveau type de base complètement atypique. Constitué de sites de tir (Mururoa et Fangataufa) et d'une base avancée (Hao), ce n'est pas une base classique. Car elle ne répond ni à un besoin opérationnel au sens premier du terme, ni au développement d'une colonie. Il faut cependant assurer le soutien logistique complexe.

Par ailleurs, le C.E.P. est un organisme interarmées dès le départ. Ainsi la marine est un prestataire de service qui fournit un certain nombre de prestations : la mise en œuvre d'une force navale importante à grande distance de la métropole, la conduite d'opérations variées, maritimes et aéronavales dans une ambiance de menace rayonnante, la collaboration étroite avec des organismes industriels et scientifiques¹⁰³.

2.1.4 Une traversée du désert du concept suivie d'une résurrection

Dans la lignée du déclin stratégique que connaissent les bases navales au cours des années 60 et 70, nous soutenons que le concept de « base navale fixe » entre carrément en disgrâce à la même époque, pour disparaître pendant près de 20 ans. Puis, il ré émergera en 1997, sous des aspects fonctionnels similaires, mais quasiment vidé de toute substance stratégique. Dès lors, la valeur revêtue par les bases se limite aux capacités matérielles à soutenir des forces navales stationnées en métropole et outre-mer, ou projetées.

2.1.4.1 Disparition du concept de base fixe

Hormis l'avènement d'une base d'un type particulier lié à la politique nucléaire de la France on peut observer une mise en sommeil du concept de base du point de vue fonctionnel, entre les années 70 et le milieu de la décennie 90¹⁰⁴.

Cette affirmation repose indubitablement sur plusieurs constats.

¹⁰³ « Participation de la marine nationale au centre d'expérimentation du Pacifique », Revue Maritime, 1965, n°220, pp. 429.

¹⁰⁴ Il convient de noter que cette désaffectation temporaire n'affecte ni les bases d'aéronautique navale ni les bases sous-marines qui continueront d'exister « sémantiquement » durant la période considérée.

Tout d'abord, comme témoin de l'état d'esprit de l'époque, les propos tenus par le commissaire principal Bertrand dans un article de la Revue de Défense Nationale paru en 1968 peuvent être soulignés, " le rôle de soutien revient plus particulièrement aux bases proprement dites, c'est-à-dire pour nous, en 1968, essentiellement nos arsenaux métropolitains¹⁰⁵". La notion d'arsenal semble donc bien ici sur le point de supplanter celle de " base ".

De plus, l'usage même de l'appellation « base » semble se perdre à cette époque. L'entité principale de soutien des forces de surface, au sein des ports militaires en métropole, se nomme alors l'arsenal, et non la base navale¹⁰⁶. La notion d' " unité marine " est usitée dans les ports d'outre-mer. Cet essoufflement du concept n'est pas seulement sémantique. Il souligne une désaffection et un oubli.

D'autre part, la notion de base navale n'apparaît quasiment plus dans les ouvrages et les publications parues pendant cette période¹⁰⁷. En effet, si on excepte un article proposé dans une chronique de la Revue de Défense Nationale en 1985¹⁰⁸, et qui s'entient seulement à vanter les avantages du soutien mobile sans jamais mentionner la notion de base, le concept de base navale connaît une véritable traversée du désert de 1970 à 1995.

Paradoxalement, la notion de base navale refait brusquement surface en s'accompagnant d'une redécouverte du concept au milieu de la décennie 90.

2.1.4.2 Réapparition du concept

L'appellation de « base navale » réapparaît formellement en 1997 sous les traits d'un concept très proche de celui qui avait prévalu auparavant. C'est ainsi qu'en 1998, Adam Galbet annonce tout de go « le nouveau concept de base¹⁰⁹. » Et mieux en 2003, le contre-amiral Versailles (2S) évoque quant à lui son retour en force en ces termes : « Les ports militaires, quelles que soient leur organisation ou leur situation, existent depuis longtemps, et de ce point de vue rien n'a été vraiment inventé. Mais

¹⁰⁵ Commissaire principal Bertrand, op. cit. pp. 1268 - 1269.

¹⁰⁶ A cette époque, on se dirige vers l'arsenal de Brest ou de Toulon selon un itinéraire repéré par des panneaux indicateurs qui mentionnent « Arsenal » et non « Base Navale ».

¹⁰⁷ Sauf erreurs ou toujours possibles oublis des rédacteurs.

¹⁰⁸ Yves Perros, «Le soutien logistique mobile et son évolution », Revue de Défense Nationale, mai 1985, chroniques marine.

¹⁰⁹ Adam Galbet, «Le nouveau concept de base», Défense Nationale, février 1998, pp. 175.

les bases navales, qu'il s'agisse de celles d'outre-mer ou des grandes bases navales de métropole, sont des créations récentes¹¹⁰. » Créations récentes ? Aux vus des analyses conduites en amont, il est possible de contredire cette affirmation qui occulte un riche passé. Il convient d'y voir plutôt une résurrection, ou une redécouverte du concept appréhendé sous l'angle fonctionnel.

Deux aspects président à cette résurrection: la modernisation des structures de la marine élaborée dans le droit chemin de celle opérée en général dans les armées, mais surtout le défi de la réforme du soutien des forces navales, accompagné par la restructuration afférente de la Direction des constructions Navales (D.C.N.).

- La réforme de la Marine

Depuis 1996, l'organisation de la défense évolue selon trois axes principaux : professionnalisation des armées, modernisation et réduction du format des forces. La Marine ne déroge pas à cet état de fait. Dans le sillage du plan Armées 2000 qui consacre la priorité donnée à la vocation opérationnelle des forces, la Marine entreprend les réformes OPTIMAR¹¹¹ et ADAPTEM¹¹², qui modifient ses structures de commandement et qui rationalise les modalités du soutien.

- La réforme du soutien

La problématique du soutien des forces devient un souci majeur pour la Marine. Bravant toutes les inerties héritées du passé¹¹³, elle s'est engagée pour cela dans une profonde réforme de la D.C.N. Le désengagement progressif de cette entreprise de certaines fonctions, et leur reprise par la Marine, a conduit cette dernière à

¹¹⁰ Contre-amiral Robert Versailles, «La base navale de Toulon : un chantier en bonne voie», Marine, avril 2003, pp. 16.

¹¹¹ Optimisation de la marine.

¹¹² Adaptation de l'Etat-major.

¹¹³ Ainsi, dans un article de la Revue de Défense nationale paru en 1965, le contre-amiral de Bazelaire s'émeut sur un projet récent visant à réformer le statut des arsenaux, afin de réaliser des économies et aussi pour améliorer leur rendement, par l'intermédiaire d'une organisation interne mieux adaptée aux développements techniques. La solution envisagée avait pour but de dissocier dans les arsenaux le domaine militaire et domaine industriel, ce dernier pouvant être éventuellement confié à des sociétés civiles. Il affirme à ce propos que « nous ne saurions trop souligner la difficulté de réalisation résultant de l'extrême imbrication des installations militaires et des installations industrielles dans nos ports : l'implantation est commune, appontements, quais, terre-pleins, pour ne pas parler des bassins...le partage des responsabilités en matière de sécurité, d'ordre et de sûreté, la dualité de fait du commandement ou de la direction poseraient des problèmes singulièrement ardu. La réforme envisagée imposerait nécessairement un partage du patrimoine de la marine ; Le remodelage du domaine ne se ferait pas sans frais ». (in Contre-amiral de Bazelaire, «La marine et les bases», Revue de défense nationale, novembre 1965.)

réorganiser les structures fédérant les soutiens des bâtiments¹¹⁴. « Ainsi, à côté du principe ancien d'arsenal, s'est reconstituée aujourd'hui la notion de base navale. » L'ouvrage « Bleu Marine » édité en 2002 est ici très explicite¹¹⁵.

Désormais, la Marine fait porter un effort nouveau sur la mise en condition et la disponibilité des éléments qui constituent l'ossature des forces maritimes, ce qui impose d'organiser leurs soutiens selon une nouvelle dynamique. Nous percevons ici l'essence même du " nouveau concept de base¹¹⁶ " dont " l'idée force " consiste à optimiser les soutiens de proximité des différents bâtiments en rassemblant, sous un commandement unique des formations jusque là autonomes. Ces dernières¹¹⁷ perdent leur identité propre pour être regroupées dans une seule unité chargée d'assurer le fonctionnement du port militaire, d'en garantir la protection, et d'assurer le soutien général des forces : la base navale.

2.1.4.3 Le concept actuel de base fixe

Ainsi au printemps 1997, la décision est prise de créer (plutôt de recréer ?) des bases navales¹¹⁸ dans les départements et territoires d'outre-mer. Les trois premières voient le jour à Papeete, Nouméa et Degradès-Cannes. Celle de la Réunion et de Fort de France verront le jour à l'été 1998. Il ne s'agit là encore que d'une expérimentation préalable avant d'appliquer ce concept aux ports métropolitains. Pour cela, deux sources d'inspiration ont été utilisées :

- L'exemple des bases de l'aéronautique navale, qui existait depuis fort longtemps dans la Marine¹¹⁹.

¹¹⁴ La longue histoire commune de ce service avec la Marine a conduit à une imbrication poussée des responsabilités dans de nombreux domaines. La réforme de D.C.N. impose de séparer les activités étatique et industrielle de la société. Depuis 1999, D.C.N. s'est progressivement désengagée pour changer définitivement de statut et devenir une société de plein exercice en 2003.

¹¹⁵ «Bleu Marine – Enjeux et perspectives pour la Marine d'aujourd'hui», Ed. Perrin Marine nationale, janvier 2002, pp. 93.)

¹¹⁶ Adam Galbet, op. cit., pp. 175.

¹¹⁷ Les ateliers militaires de la Flotte, la Direction du Port et bon nombre d'autres services.

¹¹⁸ Créées par décrets.

¹¹⁹ Succédant aux lieux d'implantation d'aéronautique, les centres d'aviation deviennent des bases d'aéronautique maritime en 1928, puis vers 1937, des bases d'aéronautique navale. A partir de 1982, tous les organismes terrestres de la marine sont uniformément appelés base d'aéronautique navale.

(In Major (R) Norbert Desgouttes, «Les commandements de l'aéronautique navale 1912 - 2000», Ed ARDHAN, janvier 2001, pp. 42.)

- le modèle des bases navales étrangères (britanniques en particulier) qui fonctionnent selon l'idée du " guichet unique ", permettant ainsi aux bâtiments de s'adresser à un interlocuteur unique pour exprimer leurs besoins.

Succédant aux " unités marine " outre-mer, ces bases navales fédèrent en une seule entité l'ensemble des organismes de soutien à terre. Elles ont pour mission principale d'effectuer la maintenance intermédiaire des bâtiments basés ou de passage dans le port, ainsi que le soutien spécifique de tous les éléments opérationnels de la marine qu'ils soient navals, aériens ou terrestres. De plus, la base navale participe au soutien des autres armées dans certains domaines techniques qui lui sont attribués localement.

Ce modèle a ensuite été étendu à la métropole via la création en 2000 des bases navales de Toulon, de Brest, de Cherbourg et de Bayonne. Cette démarche conceptuelle a permis de retrouver le sens profond du concept de base d'un point de vue fonctionnel : une emprise dont la mission est « d'accueillir et de soutenir des forces navales de surface¹²⁰. » La base navale est en cela un véritable pôle de services au profit des unités stationnées dans le port et des bâtiments de passage. " Elle assure le fonctionnement et les servitudes du port militaire, en garantit la protection et la sécurité, et assiste les directions et services du port dans leurs missions de soutien des unités¹²¹".

2.1.4.4 Etat du concept de base mobile

Comme nous avons vu précédemment, aucun concept de base mobile n'a vraiment réussi à s'imposer.

Les besoins de garantir la suffisance et la pérennité des flux logistiques au profit des forces maritimes déployées en opérations extérieures a progressivement conduit à définir une organisation qui met temporairement en jeu des organismes métropolitains et des unités déployées ou stationnées sur le théâtre : base navale outre-mer, organismes de soutien d'un pays hôte ou point d'appui avancé.

¹²⁰ Instruction n°30 DEF/EMM/PL/ORANP du 01/09/04 portant sur l'organisation des bases navales.

¹²¹ Instruction n°30 DEF/EMM/PL/ORANP du 01/09/04.

Les moyens militaires mis en place pour satisfaire les besoins de soutien opérationnel s'articulent autour des forces de présence via des moyens pré positionnées implantés dans les territoires et départements d'outre mer (principe de la base navale outre-mer), et éventuellement des forces ou des moyens logistiques mobiles intégrés à la force navale projetée.

Ces moyens mobiles de la marine sont essentiellement aujourd'hui les pétroliers ravitailleurs, le bâtiment atelier et le bâtiment de soutien mobile encore en service, employés pour les fonction maintenance et rechanges. Exceptionnellement, des bâtiments d'un autre type (tels les Transports de Chalands et de Débarquement – T.C.D.) peuvent être mis à contribution dans un domaine très particulier (soutien santé...).

Le soutien industriel est assuré selon le cas par différents organismes : les bâtiments de soutien mobile (ancienne appellation des bâtiments de soutien logistique), les organisme militaire à terre, et éventuellement des moyens industriels civils ou militaires de proximité ou appartenant à des marines étrangères. Pour compléter ce tableau, il importe de mentionner aussi le porte-avions. Du fait de sa mobilité, cette unité en effet peut être considérée comme une base aéronavale d'un type particulier. Mais les moyens intrinsèques dont elle dispose en font un organisme quasiment autonome du point de vue du soutien des éléments aéronavals. Moyens qui peuvent le cas échéant être mis au service d'autres unités de la force navale.

La nécessaire interopérabilité en cas d'opérations interalliées a entraîné le recours systématique aux procédures logistiques OTAN.

2.1.4.5 Etat des lieux contemporain du concept de base navale

Donc, après une occultation de 20 ans, le concept de base navale fixe se relance en 1997. Il ne semble pas très éloigné des définitions qui avaient cours entre 1900 et 1975. Pourtant, nous constatons qu'en raison d'une volonté quasi-obsessionnelle de la Marine d'optimiser le soutien des forces navales, l'essence du concept contemporain de base navale est commandé par la volonté constante de rationaliser

le soutien fourni aux bâtiments. ¹²² Ces affirmations ne sont pas démenties par la vision actuelle de l'Etat-major de la Marine, qui entrevoit dans la base navale « un organisme fédérateur au service d'une unité d'action, dont la philosophie contemporaine se repose sur la notion de prestation de service global, et la convergence des efforts au service des forces¹²³. »

Ainsi, en ce qui concerne la projection de puissance, le concept de base mobile initié dans les années 60 n'a pas débouché sur un organisme ou un type de bâtiment précis, hormis le petit train logistique composé de pétroliers ravitailleurs et de bâtiments de soutien logistique. Il prend aujourd'hui la forme d'une organisation semi temporaire activée le temps d'une opération, et essentiellement axée sur la satisfaction des besoins logistiques d'une force navale en opérations extérieure.

Dans cette fluctuation de l'histoire, entre 1975 et nos jours, pourtant tout laisse à penser qu'il ne s'agit pas d'une rupture complète. Car la base navale fixe, métropolitaine et outre-mer, revient au goût du jour dans son sens originel: un outil technique au service du soutien de la flotte. En ce sens, il ne s'agit pas d'un changement radical par rapport au passé.

En revanche, il semble se déceler une rupture stratégique puisque selon l'analyse, les bases navales n'affichent plus aujourd'hui l'expression de la volonté de puissance d'antan. Les aspects politiques et stratégiques qui ont longtemps habillé le concept, en sont apparemment quasiment absents. C'est cette conception que soutient l'amiral Jacques Lanxade : " Aujourd'hui, Dakar, Abidjan, Libreville et Djibouti servent encore de points d'appuis aux capacités limitées. Les opérations aéronavales auxquelles on peut participer liées aux situations de crise supposent : un effort pour accroître la mobilité et l'autonomie ce qui implique un soutien logistique mobile (pétroliers ravitailleurs et bâtiments ateliers), entretenir avec un certain nombre de pays situés dans les zones d'intérêt stratégique des relations de coopération approfondies pour bénéficier de facilités de ravitaillement et même de stationnement.

¹²² Instruction n°111 DEF/EMM/PL/EPG/NP du 07/02/03 traitant des orientations pour articulation du soutien des forces navales, formations de la Marine et installations connexes dans les ports militaires français.

¹²³ Propos recueillis en février 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

La projection de nos forces aéronavales est ainsi le concept qui a remplacé celui des bases¹²⁴."

Sauf à voir dans la présence de bases navales fixes outre-mer une fonction non affichée officiellement " de points d'appui stratégiques pour le pré positionnement des forces dans l'exercice de la puissance navale de la République Française, et d'outil d'affirmation de la présence française dans leur région de déploiement¹²⁵ ".

Ou bien de considérer le porte-avions comme une base mobile, qui lors de ses déploiements, endosserait alors toute la symbolique de la projection de puissance autrefois dévolue aux bases navales.

2.2 La marine américaine¹²⁶

2.2.1 Raisons politiques

Plusieurs politiques navales très différentes se sont succédées aux Etats-Unis durant la première partie du 20^{ème} siècle. La stratégie de déploiement de la marine américaine a en effet souvent changé (20 fois en 200 ans). On peut en distinguer les périodes suivantes : dans les années 1900, il s'agissait de monter le pavillon, puis d'assurer la défense des approches maritimes ; entre 1905 et 1917, la Marine était une marine de projection utilisée comme outil diplomatique ; à l'issue d'une longue période qui voit se succéder différents modèles d'armée (1922 – 1941), elle entre dans une phase de mutations profondes pendant la seconde Guerre mondiale, d'où émergeront des concepts durables.

2.2.2 Raisons opérationnelles

Un véritable essor du concept voit le jour lors de la seconde Guerre Mondiale.

¹²⁴ Jacques Lanxade, Les bases et les arsenaux français d'outre-mer du second empire à nos jours, Ed. Lavauzelle, 2002, pp 375 - 376.

¹²⁵ Propos recueillis en février 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

¹²⁶ Une partie de ces propos proviennent d'une conférence prononcée au profit des stagiaires du Collège Interarmées de Défense le 06 décembre 2004 par le capitaine de vaisseau © Peter Swartz de l'UN Navy, analyste au Naval Center Analysis de Washington (USA).

La guerre du Pacifique consacrera en effet de nouvelles organisations opérationnelles. Toute une nouvelle stratégie va se mettre en place avec l'organisation des "Task Forces" centrées des groupes aéronavals et amphibies. La conséquence est la multiplication de bases aéroterrestres sur les îles reconquises en vertu du concept des opérations en "saut de puce". Les plus petits atolls peuvent se voir instantanément doter d'une fonction de « bases stratégique ».

Ensuite, les grandes opérations amphibies engagées en Europe et dans la pacifique consacreront l'émergence de gigantesques ports/bases avancés, tels ceux érigés en juin 1944 sur les côtes normandes lors de l'opération OVERLORD. Pour effectuer le débarquement de Normandie en Juin 1944, les Alliés ont construit deux gigantesques plates-formes modulaires destinées à fournir des « docks » artificiels pour conduire l'assaut sur les plages de "Gold" et "Omaha". Ces plates-formes, dites de Mulberry, permettaient de s'affranchir de l'absence d'infrastructures d'accueil, en particulier les installations portuaires, qui avaient été, soit endommagées par des raids aériens Alliés, ou qui étaient extrêmement bien défendues par les Allemands. Les plates-formes ont été remorquées sur place derrière les vagues d'assaut, puis assemblées et rendues opérationnelles dans les douze jours suivant le débarquement. Chaque port de Mulberry consistait en 9 km de musoirs d'acier et de bétons, plusieurs lignes d'obstacles artificiels protecteurs (des bateaux submergés et caissons), capables de faire transiter 7000 tonnes de véhicules et de fret par jour¹²⁷. Bien qu'une tempête ait détruit la partie destinée au soutien de la plage d' « Omaha », moins d'une semaine plus tard, la partie destinée à la plage Gold est restée opérationnelle pendant dix mois, fournissant le SPOD (Sea port of debarkation) indispensable à l'équipement de deux millions et demi d'hommes, d'un demi million de véhicules et de quatre millions de tonne de fret¹²⁸.

Après la seconde Guerre Mondiale, les premières manifestations de la Guerre Froide Guerre remettent la Marine au cœur des opérations. Elle participe à la politique d'endiguement à l'encontre de l'URSS, et déploie ses forces à travers le monde. L'une des conséquences est la construction, dans des pays d'accueil amis Japon, Philippines, Barhein...), de nombreuses bases destinées à soutenir ces forces

¹²⁷ Adrian Lewis, "Mulberry" online at <http://search.eb.com/normandy/articles/Mulberry.html>.

¹²⁸ Ibid.

déployées. Ainsi entre 1947 et 1991, la Marine mettra en place des flottes pré positionnées et des flottes métropolitaines prêtes à se projeter.

Suite à l'effondrement de l'Union Soviétique, les Etats-Unis se retrouvent en position d'unique superpuissance politique et militaire, notamment navale. Pendant les années 1990, la stratégie navale des Etats-Unis a été basée sur la capacité d'engager deux guerres limitées simultanément.

Donc, entre 1947 et 2004, le modèle global de la Marine n'évolue pas fondamentalement.

En revanche, le concept de base fixe avancée s'imposera progressivement pour le soutien des forces navales déployées.

Puis il sera progressivement remplacé par celui « sea-basing. », traité plus en aval.

2.3 L'armée de l'air française

Véritable rupture autant sémantique que conceptuelle, la notion de base va évoluer au fur et à mesure de la montée en puissance de l'armée de l'air. Il est à noter que jamais ce concept n'a été remis en cause, s'imposant de manière naturelle aux aviateurs, qui le considèrent comme un outil pragmatique qu'ils ne jugent pas nécessaire de théoriser. Véritable "couteau suisse", adapté aux exigences de l'aviation, la base aérienne évolue au rythme de l'évolution de la puissance aérienne.

La seconde Guerre Mondiale, avec l'allongement des rayons d'action, la montée en puissance du bombardement stratégique et l'arrivée de premiers avions à réaction, va modifier le rôle attribué aux bases aériennes dans la stratégie générale. A l'instar des bases navales, les bases aériennes deviennent un outil stratégique pour le contrôle de territoires lointains pour les puissances coloniales, et un enjeu dans la stratégie d'endiguement liée à la Guerre Froide. L'évolution des bases est liée aux facteurs suivant : les progrès technologiques, l'arrivée de l'arme nucléaire et l'emploi interarmées.

2.3.1 L'évolution technologique

Les caractéristiques physiques et organisationnelles des bases aériennes vont connaître une évolution majeure pendant la deuxième moitié de la seconde guerre mondiale avec l'arrivée des avions lourds à long rayon d'action qui nécessitent principalement des pistes en dur de plus en plus longues (jusqu'à 3000 m), et des moyens de recueils spécialisés. Avec l'arrivée des premiers avions à réaction, ce type d'infrastructure devient indispensable. Les conséquences principales sont une plus grande vulnérabilité aux bombardements et aux attaques terrestres d'où une réflexion accrue, à partir des travaux de l'entre-deux guerres, sur la défense des bases¹²⁹. D'autre part, la complexité croissante des aéronefs impose des structures particulières de maintenance.

Le premier axe de recherche se situe au niveau de la diminution de la vulnérabilité par dispersion des moyens, le camouflage voire l'enfouissement des infrastructures. Cette dernière option, fort coûteuse, ne sera mise en œuvre que très progressivement, la priorité étant mise sur les aéronefs, la piste et les moyens de radionavigation. La piste reste d'ailleurs "le talon d'Achille" de l'édifice. Puisque celle-ci est indispensable à l'arme aérienne il faut la protéger de manière active, et multiplier les pistes secondaires. Un concept de bases principales et de bases d'opérations¹³⁰ permettant le desserrement des unités en vue de diminuer leur vulnérabilité est institué.

La défense active, notamment anti-aérienne, reste fondée sur l'emploi de canons, qui se retrouvent rapidement dépassés par la vitesse des aéronefs et l'emploi de la haute altitude. Il faudra attendre les années soixante pour voir l'arrivée de missiles (NIKE et HERCULES) au sein de l'armée de l'air française. Cependant, la coordination des moyens reste rudimentaire avec une faible utilisation du radar.

La défense terrestre des bases manque elle aussi de coordination notamment entre l'armée de l'air et l'armée de terre à qui la mission est dévolue. La question principale porte sur la priorité à accorder à cette défense¹³¹. L'étendue d'une base, la faiblesse naturelle de ses moyens défensifs, suppose pour une défense efficace des

¹²⁹ Lieutenant de vaisseau Pierre Barjot, La guerre aux bases dans la guerre aérienne, revue de l'armée de l'air, octobre 1934.

¹³⁰ Décret N°53-1362 du 30 décembre 1953

¹³¹ Lieutenant colonel J. D'hautefeuille, Une solution au problème de la défense des bases, Force aérienne française, Novembre 1956)

moyens nombreux et spécialisés, demandant un effort particulier de l'armée de terre, déjà fortement engagée par ailleurs dans les opérations outre-mer.

De plus, la complexité des aéronefs, notamment des avions à réaction, impose une maintenance lourde et une logistique adaptée qui doivent rester en cohérence avec l'activité opérationnelle. Peu à peu, il devient évident que la maintenance dite de " piste " n'est plus suffisante pour assurer l'ensemble des opérations de maintenance. Un deuxième niveau de maintenance, à haute technicité, va se renforcer entre le niveau " piste" et le niveau industriel. Ce niveau nécessite une coordination étroite avec les unités opérationnelles ce qui le conduit à être inséré au sein de l'organisation "Escadre". Toutes ses contraintes techniques influent sur l'infrastructure des bases, avec notamment, des ateliers spécifiques et un nombre de personnels non navigants en augmentation.

La création d'une base aérienne, pouvant accueillir des aéronefs modernes, représente un investissement de plus en plus important. Cette augmentation de la valeur ajoutée d'un tel site augmente aussi sa vulnérabilité, d'où un intérêt croissant pour des moyens de protection spécialisés.

2.3.2 L'arrivée de l'arme nucléaire

La décision française d'acquérir une force de frappe va modifier profondément l'organisation de l'armée de l'air et surtout celle des bases aériennes. En effet, le premier vecteur de l'arme nucléaire sera le Mirage IV, dont la mise en œuvre nécessite des installations performantes : fonctionnement de manière cohérente entre le soutien et l'opérationnel et en mode continu. Si l'organisation en escadre est maintenue, la partie soutien est réorganisée en moyens¹³² : opérationnels, techniques, généraux et d'administration. Le commandant de la base aérienne devient le pivot de cette organisation avec des attributions opérationnelles et territoriales renforcées.

L'infrastructure va aussi subir de profondes modifications, avec la nécessité de diminuer la vulnérabilité des bases par l'enfouissement des points névralgiques, la création de petits hangars durcies dispersées sur des aires en « forme de marguerites » et enfin, la mise en place d'abris NBC¹³³. La base aérienne devient

¹³² IM n° 1257/EMAA/1/EGO/DR du 22/04/1957

¹³³ NBC : nucléaire, bactériologique et chimique

alors un outil global de combat pouvant vivre en autarcie pendant une durée déterminée et assurant sa propre protection terrestre avec ses fusiliers de l'air.

La défense antiaérienne confiée principalement à l'armée de terre devient progressivement du ressort de l'armée de l'air, avec l'acquisition de matériels tels que les canons bitube de 20 mm et les unités de tir Crotale. Ces systèmes s'inscrivent dans un réseau de défense aérienne du territoire maillant les différentes bases pour construire un réseau défensif cohérent.

2.3.3 L'emploi de la base aérienne dans un contexte interarmées

Le premier emploi interarmées s'est déroulé pendant la guerre d'Indochine avec le concept des bases aéroterrestres. La bataille de Na San mettra en exergue les possibilités de l'emploi des bases dans la manœuvre générale à condition de respecter certains principes :

- le fonctionnement en réseau, pour éviter l'isolement et multiplier la puissance individuelle de chaque base¹³⁴.
- un système de défense sol cohérent et coordonné avec l'action de l'arme aérienne, assurant une défense efficace de la piste¹³⁵.

Cet exemple de Na San est particulièrement innovant puisqu'il associe l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine nationale (aéronefs de porte avion " Arromanches ") dans un dispositif qui tient compte des capacités de chaque composante, articulé autour de points fixes constitués de bases aériennes fortifiées. L'idée de manœuvre est de constituer un réseau de bases entre Hanoï, Na San et Lai Chau pour contrôler la Haute région. L'emplacement de ces bases tient compte du rayon d'action des aéronefs et des possibilités offertes par le terrain pour l'utilisation d'une piste accessible aux avions de transport Dakota et un système défensif cohérent. Mais, la réussite de cette entreprise a reposé sur une coordination parfaite dans l'action, avec la création d'un poste de commandement d'intervention aérienne avancé¹³⁶ (P.C.I.A.) intégré au P.C. de la base¹³⁷. Ainsi, l'appui aérien travaillera de concert avec l'artillerie pour ne pas laisser de répit à l'ennemi. Le parachutage ne sera pas interrompu et une partie de la piste sera réparée pour permettre le décollage régulier d'avions d'observation « Criquet ».

¹³⁴ Cf. annexe C3, rapportant une conférence prononcée par le colonel DURAND au Collège Interarmées de Défense en 2004.

¹³⁵ Nota : le non respect de ses principes entraînera la perte de Dien Bien Phu.

¹³⁶ Corinne Micelli Air actualités N°577 décembre 2004-janvier 2005.

¹³⁷ Cf. annexe C4, note du 09 novembre 1952, plan de défense de la cuvette de Na San.

Si les enseignements de cette bataille n'ont pas été retenus pour Dien Bien Phu, il est à noter que lors de la guerre d'Algérie, la coordination interarmées, la prise en compte de rayon d'action des aéronefs avec la multiplication des bases pour se retrouver au plus près des forces, sont les fruits des acquis de la bataille de Na San.

A la fin des années 70, et surtout durant la décennie 80, la France est amenée à intervenir en Afrique et notamment au Tchad. En premier lieu, les opérations sont menées prioritairement à partir des bases pré positionnées (ex: Dakar pour les opérations sur la Mauritanie). Avec l'opération Manta il apparaît nécessaire de créer une base aérienne à N'djamena afin d'accueillir les unités projetées (terre, air et marine), pour pouvoir mener une action loin d'une structure existante (problématique du rayon d'action). La base aérienne devient alors l'élément indispensable de la projection de puissance et de forces outre-mer.

Dès le début de l'opération, chaque unité, dénommée module Rapace, apporte avec elle un minimum de matériels de support qui s'avèrent rapidement insuffisants pour tenir dans la durée. De ce fait, des unités de soutien sont projetées de France, composées d'un agrégat de personnels prélevés sur les différentes bases aériennes pour constituer des unités ad hoc (escadron de ravitaillement technique, services administratifs etc.).

Le résultat démontré, est la possibilité de créer en 72 heures l'infrastructure minimale d'une base aérienne, comme c'est de nouveau le cas à Abéché en 1987 (lors de l'opération Epervier) à partir d'éléments en provenance de Bangui (Centre Afrique), de N'djamena (Tchad) et de France. Cependant les structures mises en place gardent un caractère provisoire, axé sur l'opérationnel. La base aérienne semble être le bon modèle, mais la priorité du moment est la mise sur pied d'unités projetables et non une structure de théâtre pouvant offrir d'emblée, les services d'une base aérienne de métropole. La structure mise en place, qui évolue au gré des événements, que l'on appelle DETAIR¹³⁸, commandé par un COMAIR¹³⁹, est composée de détachements opérationnels de différentes armées et de moyens de soutien réduits.

En 1990, la première guerre du Golfe démontre avec force que le système atteint ses limites et qu'il est nécessaire de projeter une base aérienne complète depuis la France et non plus simplement des modules mis bout à bout sans réelle structure de gestion.

¹³⁸ DETAIR : détachement air.

¹³⁹ COMAIR : commandant des éléments air.

Ce schéma sera de nouveau utilisé pour les opérations en Afghanistan avec l'établissement des bases de Manas¹⁴⁰ et Douchanbe, et lors de l'opération Artemis avec la base D'Entebbe. A nouveau, la notion de réseau de bases¹⁴¹ est invoquée pour décrire le lien qui unit chaque base dans le dispositif global des opérations.

Ce type de fonctionnement devient particulièrement important, compte tenu du flux logistique nécessaire à la mise en place de forces dans un cadre interallié ou interarmées. La difficulté principale est de trouver une plateforme suffisamment dimensionnée pour accueillir différents types d'appareils (de l'avion de chasse aux avions de transport stratégique), des structures de commandement et une plateforme logistique. Dans la plupart des cas, la création d'une base principale capable de supporter les moyens de projection stratégique et les moyens de commandement est le préambule à la mise en place d'une ou plusieurs bases situées au plus près des forces engagées sur le terrain.

Ce maillage diminue la vulnérabilité du dispositif global tout en fournissant la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution des opérations. Les structures de la base aérienne permettent d'assurer le support aux différentes unités stationnées, ou en transit, quelques soient leur nationalité ou leur armée d'appartenance. Cette structure unique car elle est la même pour toutes les bases, quelles soient en métropole ou projetées, garantit l'unicité d'action et de commandement nécessaire aux opérations.

L'arrivée du nucléaire et la projection de puissance ou de forces vont renforcer le rôle de la base aérienne au sein de l'armée de l'air, et amorcer une approche interarmées plus ou moins accentuée en fonction des périodes. La structure organisationnelle interne, identique en métropole et en projection, est l'atout majeur des bases de l'armée de l'air. Cet outil pragmatique axé sur l'opérationnel aura d'avantage évolué, de par la manière dont il aura été perçu et utilisé, que par une théorisation interne. De cette évolution il est possible de dégager les caractéristiques principales d'une base aérienne : une organisation orientée vers l'opérationnel, un soutien rationalisé et adapté aux opérations, la nécessité du travail en réseau et une défense indispensable et spécifique de ses infrastructures. Fruit d'une lente

¹⁴⁰ Colonel Laurent, Déploiement allié au Kirghizstan : la dimension internationale d'une base aérienne, Cahiers de Mars, N°177.

¹⁴¹ Cf. annexe C5, Illustration du principe du réseau des bases aériennes.

maturation forgée aux grés des opérations, la base aérienne s'émancipe de son caractère purement "air" pour s'ouvrir peu à peu à l'interarmées.

2.4 L'armée de l'air britannique de 1990 à nos jours

Depuis la fin de la guerre froide, la RAF a subi des évolutions très importantes et a été sollicitée en permanence dans de nombreux conflits. L'importance des bases dans la conduite des opérations est avérée. La RAF a souvent été appréciée pour ses capacités de projection de puissance. La RAF peut souvent produire l'effet politique requis dans un court délai, tout en minimisant les pertes. Elle représente un choix économique efficace et rapidement disponible. De même c'est un outil d'utilisation réversible qui peut être retiré très vite après une intervention. La RAF est donc redevenue comme dans la période de l'empire Britannique une force expéditionnaire.

Les interventions depuis 1990 ont été nombreuses. La RAF a été utilisée en Irak, pendant la première et la deuxième guerre du Golfe, en Turquie, en Bosnie, au Kosovo, en Sierra Leone, en Afghanistan, à Belize et en Irlande du Nord. Elle a été utilisée pour mener des missions humanitaires au Zaïre, au Congo, au Yémen, en Albanie, en Afrique Centrale, en Erythrée, au Chili, en Somalie, à Chypre et au Mozambique. A travers les expériences acquises au cours de ces missions, la RAF a établi un *modus operandi* pour les opérations extérieures en utilisant les bases pour soutenir les opérations aériennes.

Les trois types de base reconnus par la RAF sont : « well-found base, austere base ou bare base »¹⁴². Cela peut se traduire ainsi : les bases de départ, les bases relais et les bases avancées¹⁴³. Ces différents types de base sont utilisés en fonction des besoins et de leur disponibilité dans le but de « soutenir une force aérienne au mieux pendant toute la durée d'une opération pour atteindre les objectifs politiques fixés¹⁴⁴ ». Ces bases sont des zones protégées permettant une opération dans la durée pour les forces aériennes. Non seulement elles peuvent être plus ou moins permanentes et plus ou moins éloignées de l'Angleterre, mais peuvent également être des bases terrestres ou

¹⁴² Royal Air Force Air Operations, Second Edition, Section 4.

¹⁴³ Herve Coutau Begarie, Op. . cit., p. 785.

¹⁴⁴ Définition inspirée par une définition OTAN du terme « sustainability ».

navales et même aériennes si on considère par exemple le cas d'un ravitailleur en vol. L'utilisation des porte-avions a été de plus en plus importante et la souplesse qu'apportent ces mini bases aériennes est remarquable. Ces bâtiments évitent les problèmes de souveraineté et les difficultés de tous ordres que connaissent les bases temporaires stationnées sur le sol d'un pays étranger. Le cas de la guerre des Malouines a été l'exemple type du caractère indispensable du porte-avions. Sans eux, la guerre n'aurait pas pu être gagnée. En effet, les porte-avions sont très complets et coûteux mais ils représentent un outil idéal pour les conflits éloignés, de petite et moyenne intensité.

Le concept de base a donc constamment évolué, et cette évolution a encore été influencée par des facteurs politiques, techniques et opérationnels. La rapidité des évolutions techniques et la nature très variée des conflits modernes ont entraîné la création de bases de tous types. Les problèmes souvent rencontrés sont bien répertoriés et les solutions, pour aider à construire et à faire fonctionner les bases, sont abondantes. Par exemple : les points d'entrée, les zones d'atterrissage sur place, les moyens de transport, les systèmes de manutention des containers, les bâtiments pour le stockage des équipements, la disponibilité des vivres, de l'eau, du pétrole, de l'électricité, d'une infrastructure pour les communications, la disponibilité des travailleurs locaux, les facilités médicales, les aspects météorologiques, les ressources pour défendre l'ensemble, les éléments géographiques, les aspects financiers, juridiques, de souveraineté, le respect des lois internationales et des coutumes locales, et les moyens de détente des personnels. Les difficultés à surmonter sont nombreuses et souvent liées entre elles, mais l'importance de la base est primordiale pour les opérations aériennes en particulier dans la durée. « Le stratège décide où il faut agir, la logistique conduit le personnels à cet endroit » selon Jomini.

Que ce soit en Angleterre ou à l'extérieur, la RAF a admis l'importance des opérations à caractère interarmées ou interalliées. Deux forces nouvelles ont été créées. Ainsi les hélicoptères de soutien de la RAF ont été regroupés avec ceux des deux autres armées. Le même processus a été engagé pour les Harriers de la RAF et de la marine. Logiquement, les bases regroupant des forces interarmées ont été également créées et cette tendance va certainement se poursuivre dans les années à

venir. Pendant des opérations, le principe selon lequel les bases regroupent des éléments de la RAF avec ceux des autres armées, voire des autres nations, est aujourd'hui monnaie courante. Tous ces regroupements ont pour effet de démultiplier les effets de la puissance aérienne, et de simplifier les problèmes de logistique. Les bases interarmées ont permis le rapprochement et la connaissance mutuelle des personnels des trois armées. Cette amélioration du relationnel est un facteur clef pendant les conflits. Une plus grande confiance, une meilleure compréhension s'établissent entre les différents éléments, et l'efficacité de ces forces s'accroît dans tous les domaines.

2.5 L'armée de terre française:

2.5.1 Raisons politiques

Après la seconde Guerre Mondiale, l'armée de terre française va rapidement être confrontée aux conflits de la décolonisation qui s'amorce, notamment en Indochine. Si Saïgon est une base pour la marine, la ville ne peut servir de base pour les opérations dans la profondeur que mènent les troupes au sol.

Ainsi, les bases opérationnelles mobiles aéroportées se développent comme un moyen unique de logistique et s'inscrivent dans un attribut supplémentaire mais indirect de la puissance coloniale.

Créée au 1^{er} septembre 1963¹⁴⁵, la Base Opérationnelle Mobile Aéroportée (BOMAP) avait un effectif initial réduit de 190 personnels. Unité toutes armes formant corps et s'administrant comme tel, elle est implantée sur deux emprises : Toulouse pour la portion centrale et Pau.

Intégrant, par décision ministérielle, le détachement aéroporté d'Algérie dissous le 30 avril 1964, la BOMAP est portée, à compter du 1^{er} mai 1964, à effectifs complets : 310 dont 22 officiers, 63 sous-officiers et 225 caporaux et soldats. Elle comprend désormais : un état-major, une compagnie des services et une compagnie technique. Comme toute entité opérationnelle, elle a des missions du ressort de la vie courante et d'autres en rapport avec l'intervention.

En période de vie courante, la BOMAP, formation de transit, est une unité organique de la 11^{ème} division au sein de laquelle elle apporte son soutien aux corps pour

¹⁴⁵ Décision ministérielle n°9848/EMAT/I.O.S du 26 août 1963.

l'exécution des sauts d'entraînement et de manœuvre, y compris la préparation des largages de matériels. A cet effet, elle est normalement renforcée d'éléments de livraison par air et peut détacher des antennes auprès des unités qu'elle assiste.

En période de crise, agissant en totalité ou en partie selon les dispositions prévues dans les plans d'intervention, elle peut être chargée d'assurer :

- Le transit des personnels et matériels, le stockage éventuel des approvisionnements, le conditionnement des matériels lourds destinés à être parachutés.
- Le largage des unités et leurs matériels.
- Le soutien par parachutage et aérotransport des formations de toutes armes.

Elle recevra, suivant les tâches qui lui sont imparties, des éléments de renforts nécessaires à l'accomplissement de sa mission (éléments de transport, de ravitaillement par air, de soutien de dépôt, d'entretien et de réparation de parachutes...).

Ici encore comme l'affirmait Braudel, « une géographie rétrospective explique bien des choses » car ce sont les élongations et l'absence de structures initiales établies qui vont justifier l'essor des bases terrestres¹⁴⁶.

Bien plus, le poids logistique avait encore pris de l'ampleur pour devenir un élément clé des opérations extérieures. A cet effet, l'armée de terre, en France, a largement participé à la mise en place et à la gestion des plateformes communes dédiées à la projection et qui incluent des zones de regroupement et d'attente (ZRA), des zones de desserrement et des zones d'embarquement par voie aérienne ou maritime. Ainsi, les infrastructures de Miramas, Istres et Toulon ont pu former un triangle à la base inversée, radicalement axé sur la projection. De nos jours, ce concept trouve aussi à s'appliquer sur la façade atlantique (La Rochelle, St Nazaire ou Nantes).

2.5.2 Raisons techniques

Pour l'armée de terre, le concept de base recouvre essentiellement le domaine logistique et les ravitaillements opérationnels. En effet, après la 1^{ère} guerre du Golfe une recherche doctrinale s'est mise en place afin d'optimiser ces opérations indispensables à la conduite des opérations terrestres.

¹⁴⁶ On retrouve ici une différence majeure de la conduite des opérations logistiques entre le conflit indochinois et le conflit algérien.

La nouvelle logistique opérationnelle est apparue pour se couper de celle développée pendant l'immobilisme de la guerre froide. Ainsi, malgré une confusion latente entre les conceptions zonales et capacitaires¹⁴⁷, on a vu se mettre en place des idées nouvelles où la base est un moyen de disposer d'une logistique de contact pour l'entité tactique de « l'époque divisionnaire ».

Avant 2004, la chaîne des ravitaillements opérationnels envisageait un schéma de déploiement complexe et zonal avec une zone logistique de théâtre, un groupement de soutien logistique et une base divisionnaire modulable en détachements avancés de soutien. Le terme de base n'apparaît donc qu'au seul niveau de la division ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, la logistique positive envisage désormais une succession de bases délimitées par des zones marquées de responsabilités. On retrouve donc une base logistique interarmées de théâtre, puis une base logistique terrestre et enfin une base logistique divisionnaire¹⁴⁸. Le terme de base est donc devenu le dénominateur commun de la logistique opérationnelle. Cette évolution terminologique répond à des exigences techniques fondamentales car la France se devait de se doter d'un schéma interopérable avec celui des ses alliés notamment de l'OTAN¹⁴⁹.

De plus, il convient de souligner que le concept de base ne propose que peu d'avantages juridiques apparents par rapport à ceux des corps de troupe.

En effet, au plan juridique, il convient de retenir les éléments suivants :

- La base emprunte la personnalité juridique de la personne publique qui l'a créée.
- Le choix juridique de la voie réglementaire permet une modularité et une réversibilité contestables.
- Au plan international, l'implantation d'une base repose sur des accords internationaux entre les états. Alors le créateur bénéficiaire a toujours une compétence et une capacité liées.
- Si la base est une personne de droit public, seul le droit public s'y applique et il ne présente pas toujours les meilleures garanties d'efficacité et de réalisme.

¹⁴⁷ L'analyse des années 90 ne propose pas de distinction réelle entre la base et la zone logistique pour se concentrer sur les besoins en déploiement et en mobilité tactique.

¹⁴⁸ Mémento de procédure du CFLT.

¹⁴⁹ Propos recueillis par le Chef d'Escadron Boulery, stagiaire de la 12^{ème} promotion du collège interarmées de défense, au CDEF-BLOG, le 18 novembre 2004.

- Le risque d'avoir un conflit de normes juridiques si la base est ouverte vers l'extérieur est important, ce qui implique des problèmes complexes de sécurité.

2.5.3 Raisons opérationnelles

Le concept de base impose de raisonner en modèles. Cette standardisation générale ne pouvait pas ignorer l'armée de terre et se devait d'intégrer des innovations radicales afin de faciliter le soutien en opérations de l'ensemble des forces. En effet, même si la logistique reste une responsabilité nationale comme l'impose les standards de l'OTAN, il a fallu rationaliser les choix et en analyser les contraintes financières.

Ainsi, le concept de base est une notion connue depuis longtemps dans la stratégie d'implantation de l'OTAN¹⁵⁰. La base y est conçue comme un point d'appui territorial qui repose sur des accords réciproques.

Au plan logistique, la notion de base a été retenue au plan terminologique afin d'harmoniser les choix retenus (BLIAT, BLT, BLD et BLTA¹⁵¹) dans le but de faciliter la compréhension des pays de l'Alliance Atlantique. Depuis la volonté affirmée de se doter de la capacité de leader HRF cela était devenu indispensable.

Désormais toutes les bases de soutien sont inter opérables avec celles des membres de l'OTAN.

De même les procédures d'approvisionnement, d'exécution du soutien et de suivi devraient en être facilitées.

Pour autant, cette ossature n'a pas été retenue en temps de paix malgré une étude envisagée lors de la refondation de l'armée de terre et la professionnalisation. On peut alors se demander pourquoi une telle dichotomie a été envisagée malgré des propositions séduisantes et l'attrait superficiel des économies envisagées ?

Concrètement, en temps de paix le concept de bases ne paraît pas proposer de solutions réalistes car il s'oppose à la cohésion élémentaire des corps de troupe en proposant une entité trop développée pour ne pas nuire à l'harmonie de vie d'un régiment.

¹⁵⁰ Actuellement ces bases semblent se déplacer vers l'Est comme un révélateur d'une nouvelle option stratégique de l'alliance atlantique Nord. Voir le Figaro du 19 avril 2004. Rubrique internationale / Europe par Isabelle Lasserre.

¹⁵¹ BLIAT : base logistique interarmées de théâtre ; BLT : base logistique terrestre ; BLD : base logistique divisionnaire ; BLTA : base logistique terrestre avancée.

De plus, les réalités de la défense opérationnelle du territoire et des missions complémentaires de service public sont mises à mal par un concept de base qui impose une redistribution géographique des implantations, une restructuration domaniale complexe et onéreuse (avec l'extension de « déserts militaires »).

Cette situation, en outre, induirait une nouvelle donne économique régionale car il n'est plus à démontrer que l'impact financier des corps de troupe est important dans les économies locales, en particulier pour les régions sinistrées.

Dés lors, une telle décision, éminemment politique, dépasserait largement le seul cadre de la défense.

Ainsi, dans les années 1990 le concept de BOT (base opérationnelle terrestre) est abandonné par l'armée de Terre. Ce concept était séduisant mais impliquait des restructurations majeures au plan organisationnel et géographique avec des conséquences politiques et économiques importantes.

A la refondation, le général Mercier, Chef d'état major de l'armée de terre, retient que les bases de l'armée de terre sont les régiments. Le sujet semble tabou car il implique trop de bouleversements.

En définitive, le concept est intéressant au plan fonctionnel mais pas au plan organisationnel.

Au demeurant, pour bien appréhender les positions de l'armée de terre il est possible de recourir aux exemples issus de l'interarmées.

En effet, pour l'interarmées une base autorise une structure de commandement qui se découpe au plan opérationnel et organique: le commandement est alors croisé au plan organique et fonctionnel. Le commandant de la base est alors titulaire du commandement général (infrastructures, sécurité, service intérieur...) mais se voit privé de certains aspects opérationnels¹⁵².

La base alors s'oppose au principe de la plénitude du commandement que recherche logiquement l'armée de terre.

Nous assistons alors à ce paradoxe qui fait de la notion de base un simple instrument du temps de crise ou de guerre, presque inconnu du temps de paix !

¹⁵²Comme pour la BIA de Mururoa entre COMBIA, DIRCEN et COMSUP ou l' ETOM pour le Sénégal.

Les ruptures techniques et opérationnelles que provoquent la seconde Guerre Mondiale affectent de façon similaire les concepts de tous les types de bases. La richesse de l'imagination conceptuelle et le gigantisme des installations rivalisent avec l'ampleur des moyens de toutes sortes alors mis en œuvre. La base se recentre sur ses fondamentaux : soutenir des forces opérationnelles.

Curieusement, l'apparition de l'arme nucléaire entretient, voire amplifie, le foisonnement intellectuel, technique et stratégique, qui gravite autour du concept de base. Pendant la guerre froide, ces profondes réflexions aboutissent à de nouveaux concepts opérationnels et à un regain du rôle politique revêtu par la base.

Puis la fin de la décolonisation et la disparition du bloc de l'Est imposent aux stratèges et aux concepteurs d'adapter la base aux nouvelles données géopolitiques et aux contraintes de politique intérieure. Le concept se recentre sur des aspects pragmatiques et opérationnels, dont les notions maîtresses deviennent désormais : rationalisation et projection.

3 Prospective

L'approche prospective laisse apparaître deux tendances nettes.

D'une part, une propension à développer des concepts de bases projetables, qui s'accompagne de projets techniques novateurs.

D'autre part une constance du concept de base fixe métropolitaine, mais qui souligne en France, des divergences conséquentes entre les armées de l'air, de terre et la marine. En effet, chaque armée entend conserver ses spécificités et propose des formes différentes de mutualisation même si le fil directeur de l'interarmées offre des solutions concrètes qu'il convient de développer en dépassant les clivages partisans.

3.1 La politique de redéploiement des bases militaires des Etats-Unis : le « Rebasing »

Comme nous l'avons vu en amont dans les parties consacrées au développement des bases navales américaines, l'histoire des Etats-Unis est un cas d'étude de l'expansionnisme. Depuis ses origines, alors colonie anglaise turbulente dans « the wild wide west » de l'Empire britannique, à sa position hégémonique actuelle, les Etats-Unis ont pris l'habitude de résoudre leurs problèmes de sécurité en menant une politique extérieure active. Leur « périmètre de sécurité » s'étend en permanence. Le 20ème siècle a consacré cette expansion tous azimuts. Il n'y a aucune raison pour que cette volonté expansionniste cesse. Cette expansion du périmètre de sécurité américain s'est manifesté par un réseau de bases militaires, au niveau du territoire national et au delà de ses frontières aussi. Ainsi à la fin de chaque conflit, les Etats-Unis ont conforté les positions acquises ; puis implanté des bases en vue de la conduite d'opérations futures.

Il n'est ainsi pas surprenant qu'à la fin de la Guerre froide, et consécutivement à l'émergence de nouvelles menaces, le réseau des installations américaines se soit développé. Si les guerres en Afghanistan et l'Irak n'étaient pas intervenues, la première administration Bush aurait déjà commencé à mettre en oeuvre ses plans

pour une nouvelle frontière américaine permanente. A cause des attaques du 11 septembre 2001 et la « guerre mondiale » contre le terrorisme, la transformation du dispositif mondial des forces du Pentagone est devenu un impératif stratégique de sécurité nationale américaine. La restructuration de bases reste néanmoins une décision politique. L'administration Bush n'a pas encore entièrement révélé le détail de ses plans, mais en se basant sur les informations publiées, on peut supposer une intention de réduire les garnisons actuellement stationnées en Allemagne et en Corée de manière significative, par le retrait d'au moins 25000 à 30000 hommes en Europe et presque 15000 personnels pour la péninsule coréenne.

Pour l'Europe, des hauts fonctionnaires militaires des Etats-Unis sont en négociation avec les pays d'accueil pour regrouper en Espagne ou en Sicile, des unités d'opérations spéciales de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air actuellement basées dans toute l'Europe. Le Général James Jones, commandant des forces américaines en Europe (EUCOM), a expliqué récemment¹⁵³ que les négociations annoncent une réorganisation des forces en Europe avec l'objectif de redéployer des milliers de soldats aux Etats-Unis et de consolider les unités qui restent dans un réseau de petits groupes de bases. Le Pentagone espère réorganiser ses forces pour aborder les menaces émergentes en Europe de l'Est, le Caucase et en Afrique. C'est pour cette raison que le gouvernement Croate a demandé le 2 février 2005 à son parlement de donner son aval à un accord avec les Etats-Unis visant à autoriser les forces armées américaines à utiliser les bases de l'armée croate¹⁵⁴.

Pour le Moyen-Orient, le président Bush a souvent désigné l'Irak comme « le front central » dans la « guerre à la terreur » au Moyen-Orient. De même qu'il était nécessaire de défendre la ligne de front en Allemagne pendant la guerre froide, il sera nécessaire de défendre les lignes de front au Moyen-Orient. Le gouvernement irakien élu se prépare à négocier un accord de stationnement des forces américaines à long terme. L'avantage de l'ancienne armée de Saddam Hussein était de posséder de nombreuses bases aériennes et d'autres établissements dans le désert. Ceux-ci constitueront une infrastructure idéale pour la formation des nouvelles forces irakiennes de sécurité tout en créant un partenariat stratégique pour les opérations des

¹⁵³ Stars and Stripes, édition février 2005.

¹⁵⁴ Le Figaro, 03 février 2005.

forces armées américaines à long terme. Les bases américaines en Irak seront à l'évidence orientées vers des missions de projection dans la région. Une logique semblable s'applique à l'Afghanistan. La création de bases pour la guerre contre le terrorisme, va au-delà du Golfe Persique, jusqu'à l'intérieur de l'Asie Centrale, comme le démontrent les opérations des bases aériennes en Ouzbékistan et le Kirghizstan. L'administration Bush a compris que les conflits en Afrique nécessitaient la création des nouvelles bases à la périphérie des zones à risque. Par conséquent, le Pentagone a établi fin 2002 une première garnison à Djibouti, placé au carrefour stratégique entre la Mer Rouge et le Golfe d'Aden. En résumé, la position américaine au Moyen-Orient associée à la constitution d'un réseau de bases poursuivront trois buts :

- Exprimer un engagement politique à long terme dans la région.
- Appuyer les forces déployées dans les zones de crises.
- Soutenir les alliances avec des gouvernements amis.

Pour l'Extrême-Orient et l'océan Indien, le Pentagone a reconnu le besoin de se protéger contre la puissance militaire croissante de la République Populaire de Chine. Les Etats-Unis ont perdu une position importante dans cette région avec la fermeture de la base aérienne et des installations portuaires aux Philippines. Le périmètre de sécurité américain possède un vide de plusieurs milliers kilomètres entre l'île de Diego Garcia dans l'océan Indien occidental et Okinawa. Une confrontation avec la Chine exigerait ainsi des Etats-Unis de projeter des forces, cédant l'initiative à Pékin. Le plan couramment envisagé vise à établir des positions en Australie du nord. Bien qu'un tel dispositif soutiendrait efficacement d'éventuelles opérations en Asie du Sud-est, il demeure trop éloigné de Taiwan. De même, l'expansion américaine à Singapour contribue à renforcer sa présence dans la région. En reconstruisant une partie de son port, Singapour accueille régulièrement des porte-avions américains. D'autre part, la coopération entre les marines et les armées de l'air s'est renforcée. Singapour est effectivement une partie de la solution pour le problème de la présence militaire américaine dans la région. De plus, le gouvernement américain doit consolider sa position avec ses deux alliés traditionnels les plus importants en Asie du Nord : le Japon et la Corée. Un des succès du président Bush est le renforcement des relations avec le Japon, et l'ouverture de

nouvelles possibilités en matière de coopérations stratégique et militaire. Néanmoins, la question des bases militaires des Etats-Unis au Japon reste en suspend.

Prise dans sa globalité, la disposition globale des forces armées des Etats-Unis à l'étranger est davantage qu'une agglomération de bases isolées. Il s'agit d'une véritable force organisée d'envergure mondiale. La restructuration de la présence des forces armées américaines aux Etats-Unis, aussi bien qu'à l'étranger, répond à des considérations stratégiques et opérationnelles. Alors que le besoin de créer et de maintenir des garnisons américaines partout dans le monde aujourd'hui indispensable, le nouveau dispositif n'est pas comparable à celui créé en Europe occidentale pendant la guerre froide. Il n'est pas certain que les installations militaires américaines soient capables de supporter la rotation prolongée d'unités à l'étranger. L'arythmique de projection de puissance militaire est presque le même pour les équipements que pour les troupes : maintenir une base à l'étranger exige cinq fois plus d'infrastructures de soutien. De plus, l'avancée technologique permet à beaucoup de systèmes militaires (commandement et logistiques) de fonctionner à distance. Cette tendance tend à s'accroître aux États-Unis au fur et à mesure des participations aux opérations outre-mer. Ainsi, certaines fonctions de combat sont maintenant contrôlées par des systèmes déployés aux Etats-Unis.

En définitive, la structure des bases militaires aux Etats-Unis et à l'étranger reste une grande question. Cette superpuissance doit repenser en profondeur sa stratégie si elle veut bâtir une structure militaire mondiale.

3.2 La marine des Etats-Unis

3.2.1 La politique navale américaine pour les années à venir

La politique navale américaine a toujours su s'adapter aux fluctuations de l'histoire. La stratégie de déploiement de la marine américaine a constamment évolué en fonction de l'environnement international, de la politique intérieure du pays, des menaces et des bouleversements technologiques.

Cependant selon les époques, deux constantes majeures et antagonistes marquent la stratégie de la marine américaine: d'une part une volonté d'intervention outre-mer, et d'autre une propension à se replier sur le sanctuaire national.

En 2004, la stratégie de déploiement est en place depuis 50 ans selon le principe suivant : des forces navales pré positionnées prêtes à intervenir, représentent une présence crédible et permanente au service de la politique extérieure américaine.

Pour l'avenir, la Marine américaine dispose de sept options possibles et dérivées de modèles qui ont été en vigueur par le passé. La politique des bases navales en dépend directement.

- Modèle 1 : pré positionnement de forces significatives stationnées dans un petit nombre de points d'appuis.
Ce modèle qui nécessite d'importantes « bases de rotation » situées dans des zones proches des zones d'opérations. A une légère variante près, c'est le modèle qui a été utilisé entre 1990 jusqu'en 2004.
- Modèle 2 : modèle de projection de forces navales depuis la métropole.
Nécessite un haut degré de disponibilité et par conséquent des bases nationales performantes pour effectuer la maintenance.
- Modèle 3 : Concept de maintien de la paix.
Ne nécessite pas un haut degré de disponibilité ni de réseau de bases.
- Modèle 4 : Présence sur les grandes lignes de communication maritime, et représentation diplomatique
Ne nécessite pas un haut degré de disponibilité ni de réseau de bases, mais plutôt des points d'appuis dans des pays amis.
- Modèle 5 : Modèle expérimental destiné à l'entraînement aux combats futurs.
Les forces sont organisées en flottes métropolitaines avec quelques forces déployées pour des actions ponctuelles de maintien de la paix ; ne nécessite pas de réseau de bases.

- Modèle 6 : Défense des approches maritimes.
Ne nécessite pas ou peu de forces déployées, mais requiert un réseau de bases nationales étoffé.

- Modèle 7: Répartition des forces par zones d'intérêt.
Axé sur des forces pré positionnées dans les zones à risque identifiées, complétées par des forces de projection destinées à réagir à des situations inopinées. Nécessite soit des bases avancées, ou bien des points d'appui en zone sûre.

Mais à ce jour, aucune de ces politiques n'a été décidée.

En tout état de cause, les innovations que nous sommes en droit d'attendre dans les décennies à venir relèvent de deux domaines :

- en politique extérieure : la recherche de points d'appuis ou de bases avancées disponibles via des accords diplomatiques avec les pays d'accueil (voir supra).
- Dans le domaine opérationnel : la montée en puissance des concepts émergents de « sea-basing ».

3.2.2 Concepts de sea basing

3.2.2.1 Origines historiques

Au début des années 1900, le Vice-amiral Alfred T. Mahan a déjà décrit ce concept, affirmant que les forces navales peuvent décider de l'issue de la guerre, en profitant de leur position privilégiée en haute mer, espace de liberté sans entraves¹⁵⁵. Mahan prétend que pour conduire les opérations maritimes, les forces doivent "établir une deuxième base près de la scène d'opérations"¹⁵⁶. « La deuxième base » de Mahan est en fait un port voisin depuis lequel on peut opérer. Le concept moderne de Sea basing apparaît ainsi très similaire. Aujourd'hui, la marine des Etats-Unis est la plus

¹⁵⁵ Alfred Mahan, *Naval strategy compared and contrasted with the principles and practice of military operations on land*, Boston Little Brown, 1911, p. 99.

¹⁵⁶ *Ibid*, p. 200.

avancée dans ce domaine¹⁵⁷. Deux concepts primaires y rivalisent d'intérêt. Le premier est le prolongement des stratégies actuelles adaptées séparément par chaque armée, le système de systèmes, ou "flottille régionale". Le deuxième est une évolution radicale de l'approche classique, la Base Mobile Interarmées « Offshore » (BMIO)¹⁵⁸.

3.2.2.2 « Sea basing » (voir annexes D1 et D2)

Le concept de « sea basing », s'articule autour d'un réseau de bâtiments de guerre qui fournissent des appuis aériens et d'artillerie, et qui assurent le soutien sous toutes ses formes à des forces militaires depuis la haute mer.

Le Sea basing présente les avantages suivants :

- Le déploiement rapide et l'emploi de forces maritimes pour la conquête des espaces de manoeuvre.
- La réduction de la logistique terrestre comme de l'infrastructure, le stockage, le soutien médical et les forces de protection.
- Il fournit au commandant de la force (COMFOR) des moyens de « command and control » (C2) adaptés.
- Il permet de garantir la liberté de navigation (civile et militaire) dans la zone.
- Il assure une cohérence interarmées, grâce à la synergie obtenue en intégrant les opérations aérienne, terrestres et maritimes dans une opération commune, et il permet au COMFOR de projeter des forces concentrées, réduisant ainsi leur vulnérabilité.
- Il permet d'obtenir le résultat stratégique recherché ou "un effet" sur l'ennemi, par l'engagement intégré, coordonné et multidisciplinaire des capacités militaires et non militaires.
- Il fournit la capacité de s'adapter à une situation donnée et à une autorité de conduite (le COMFOR) des forces assignées ou rattachées.

¹⁵⁷ Vice amiral Charles W. Moore Jr et Lgen Edward Hanlon Jr. USMC « Sea basing : operational independence for a New Century », U.S. Naval Institute Proceedings, janvier 2003, p. 80-85.

¹⁵⁸ Joint Mobile Offshore Base (JMOB)

Il intègre totalement les opérations et les fonctions logistiques en vue de la conduite des opérations. Actuellement, deux concepts antagonistes voient le jour. Le concept de FRI (Flottille régionale interarmées) et celui du BMIO (Base mobile interarmées « offshore »).

3.2.2.3 Le concept de FRI

Le concept de FRI est une combinaison de systèmes, conçue pour conduire des opérations régionales coordonnées. Cette coordination est principalement du ressort de la marine. Ce concept sera élargi et amélioré par les éléments de chaque composante d'armée qui y seront inclus. Le MCC (Maritime Component Commander) coordonne les offensives maritimes, la protection des forces basées en mer.

Une base typique pourrait inclure:

- Un porte-avions de la prochaine génération, doté de 80 avions de chasse et armé par un équipage réduit de près de 30% par rapport à l'effectif actuel des porte-avions.
- Un bâtiment d'assaut amphibie, porteur d'hélicoptères d'attaque, d'une vingtaine d'avions de chasse et de 1800 fusiliers marins.
- Plusieurs nouveaux destroyers, chacun emportant 80 missiles de croisière et une nouvelle artillerie guidée par satellite avec une portée de 100 milles nautiques et plus.

Une gamme de "bâtiments de combat pour le littoral", des chalands de débarquement à grande vitesse, capables de transporter et débarquer des troupes à terre, d'effectuer des opérations de lutte contre les mines, de lutte anti-sous-marines et intercepter des attaquants de « embarcations suicide potentielles ».

- Au moins deux transporteurs mixtes de la taille d'un porte-avions, chargés en logistique lourde, disposant d'un pont pour la mise en œuvre d'avions à décollage court.
- Plusieurs bâtiments logistiques.

Aucun de ces navires n'existe aujourd'hui. La capacité de réaction de la FRI est limitée par la capacité des moyens aéroportés (inter - et intra théâtre). La FRI fournit

au COMFOR la souplesse requise pour répondre à n'importe quel type de crise. Par exemple, le besoin de s'approprier et de soutenir un APOD¹⁵⁹ ou un SPOD¹⁶⁰ n'est pas toujours réalisable. La FRI en revanche réduit sensiblement la vulnérabilité des forces déployées à terre, grâce aux forces mise en œuvre depuis la mer qui peuvent traiter directement des objectifs. L'utilisation de la mer permet aux navires d'évoluer sans contrainte diplomatique. En effet, la présence d'une telle force au large d'une côte d'un pays hostile peut souvent favoriser le retour au dialogue diplomatique. Cependant, le reste de la FRI utilisant les APOD's et SPOD's pour le déploiement, reste vulnérable aux attaques conventionnelles, asymétriques ou à des attaques d'armes de destruction massives contre ses équipements fixes. En définitive, la FRI est une évolution spectaculaire des forces actuellement basées en mer. Cependant, elle ne résout pas tous les problèmes à elle seule.

3.2.2.4 Le concept de BMIO

La volonté de créer un point d'appui avancé est ancienne. Les origines historiques de la BMIO ont déjà été exposées précédemment dans la partie consacrée au développement des bases navales de la marine des Etats-Unis. Depuis, le besoin d'une BMIO a également été démontré plus récemment en 1994, où la 82ème division aéroportée s'est servie du porte avions "USS Eisenhower" comme base « offshore » pour conduire des opérations d'assaut aériens sur Haïti lors de l'opération Restore Democracy¹⁶¹.

Le concept de BMIO est une plate-forme flottante modulaire, autopropulsée, semi-submersible. Conceptuellement, chaque module a une longueur de 300 mètres et une largeur de 150 mètres, avec capacité d'accueil de 3000 personnes¹⁶². Assemblée, la BMIO fournira une piste de décollage et d'atterrissage de 1500 mètres stabilisée pour des opérations de vol conventionnel, une capacité de transbordement par bateau pour les transits. La BMIO est une île flottante avec un port et un terrain d'aviation, regroupent en même lieu : une base vie, un centre de logistique et une plate-forme d'assaut pour les troupes terrestres. Alors que le porte-avions était un moyen logique pour projeter les forces aériennes depuis la mer, la BMIO est l'évolution logique pour

¹⁵⁹ Airport of debarkation.

¹⁶⁰ Sea port of debarkation.

¹⁶¹ Stephen Caramel, "A Commercial Approach to Sea Basing – Afloat Forward Staging Bases", Proceedings of the United States Naval Institute, January 2004, Volume 130, Issue 1, p. 78.

¹⁶² GlobalSecurity.org <http://globalsecurity.org/military/systems/ship/mob.htm>.

projeter des forces interarmées partout dans le monde. La BMIO pourrait devenir la structure avancée préfigurant la base de théâtre. Elle pourrait fournir le centre logistique pour la distribution de fret à toutes les composantes d'armées, en autorisant le transfert de matériel et de munitions au sein du théâtre. La plate-forme elle-même accueillerait la maintenance de théâtre, et les services médicaux. De même que le porte-avions a longtemps été le vecteur maritime privilégié des forces aériennes, la BMIO est une structure de projection de forces terrestres à capacités logistiques accrues.

Les capacités de la BMIO permettent de s'affranchir des moyens aéroportés (inter - et intra théâtre) pour déployer des troupes. Le transfert et le déploiement des troupes de théâtre par C-17 ou navires (TSV) ou encore par avion de type MV-22, permettent d'atteindre directement les objectifs. De plus, la BMIO sert de base arrière pour les forces.

Dans ces conditions, la BMIO est destinée à constituer la colonne vertébrale de la force interarmées. Son système de commandement et de conduite, la capacité de projection de forces, les capacités de stockage et de maintenance, les équipements médicaux fournissent la synergie interarmées nécessaire au COMFOR. Pour résumer, la BMIO est une amélioration révolutionnaire des forces et équipement actuellement basé en mer, qui atténue considérablement les lacunes existantes en matière de projection.

Cependant, le projet est souvent décrit comme une utopie. En effet, les critiques se concentrent sur trois aspects liés au coût, à la vitesse et au remplacement des plates-formes actuelles. Pour un cycle de vie estimé à 50 ans, Une BMIO complète (cinq modules) est évaluée à une somme qui oscille entre 8 et 10 milliards de dollars (comparés aux 5 milliard de dollars pour un porte-avions). Cependant, avec les 26 milliards de dollars que les Etats-Unis devraient régler à la Turquie en cas d'opérations conduites en Irak du Nord depuis le sol de ce pays, ils serait possible de projeter une BMIO complète dans chacune des trois régions où évoluent les porte-avions. La vitesse de chaque module est de 15 nœuds, leur permettent de se déployer n'importe où dans le monde en trente jours. La plate-forme assemblée autorise une vitesse de 5 nœuds, mais à la différence d'un bateau de transport, les BMIO peuvent

demeurer dans la région pour servir de bases de soutien. Finalement, la BMIO n'est pas destinée à remplacer d'autres systèmes, c'est un nouveau concept. Mais la BMIO se substitue aux bases terrestres politiquement et physiquement vulnérables, ce qui n'est pas le cas des moyens de transport ou de projection de forces.

3.2.2.5 Avantages diplomatiques et politiques du concept de « Sea basing »

Le Sea basing est aussi un concept diplomatique. Grâce aux idées les plus avancées sur le Sea basing aux Etats-Unis, les responsables américains ont deux préoccupations¹⁶³. Beaucoup de pays dans le monde reconnaissent qu'ils ne peuvent pas se procurer des forces militaires comparables à celles des États-Unis, parce que la réalisation d'une telle entité serait trop onéreuse. D'autres pays ne veulent pas entreprendre un tel projet pour des raisons politiques ou idéologiques. En conséquence, de nombreuses nations deviennent de plus en plus circonspectes sur le statut de superpuissance des américains. Si les Etats-Unis devaient augmenter significativement la capacité de Sea basing, certains pays pourraient s'inquiéter de la capacité des Etats-Unis à se battre dans des conflits décisifs, de manière unilatérale, sans l'aide de la communauté internationale. De plus, une capacité basée en mer avec une présence terrestre minimale, peut diminuer la participation d'autres pays aux coalitions futures menées par les Etats-Unis.

Au vu de la grande complexité de ce concept, et pour les deux raisons exposées plus haut, le concept de Sea basing devrait être développé dans le cadre de l'OTAN.

3.3 *Prospective OTAN*

3.3.1 « *Sea basing* » : un possible concept de l'OTAN pour le déploiement et le soutien des forces en mer.

Au sommet de Prague, les chefs d'états de l'OTAN ont confirmé la volonté d'être en mesure de projeter très rapidement une force militaire significative partout dans le

¹⁶³ Lcdr JJ. Klein et Maj R. Morales, Sea basing isn't just about the sea, Proceedings, Janvier 2004.

monde en cas de nécessité. Il a ainsi il a été décidé de se doter de capacités adaptées pour permettre à l'Alliance de conduire toutes les catégories de missions qui lui sont dévolues. Il convient de souligner la capacité potentielle inhérente, bien que latente, des forces de l'OTAN à conduire la guerre de manœuvre au niveau stratégique. Cela exige la capacité de déployer des forces dans une zone d'opérations interarmées, de les rendre opérationnelles, de les soutenir et, par la suite, de les redéployer¹⁶⁴.

Dans un contexte stratégique, ce concept implique d'obtenir une liberté de manœuvre ainsi que la liberté de mouvement partout dans le monde. S'appuyant sur la doctrine de l'AJP 3.13 et sur le concept de Combined Joint Task Force (CJTF), les capacités expéditionnaires de l'OTAN reposent sur le développement d'un concept Sea basing spécifique. Dans le cadre de l'application des directives du Conseil de l'Atlantique Nord (CAN), le Sea basing fournit les moyens nécessaires au déploiement rapide, à l'emploi, au soutien et au redéploiement d'une force interarmées et interalliés de l'Alliance, par l'exploitation d'un espace de manœuvre indépendant et sécurisé: la mer.

Au cours du 20^{ème} siècle, de nombreuses études ont émis l'hypothèse que les conflits futurs seraient très probablement conduits par des forces légères, rapidement projetables, soutenues par des feux éloignés. Autrement dit, le remplacement de la notion de masse par la flexibilité, la puissance de feu de précision et la manœuvre. De tels scénarios d'engagements futurs reposent sur l'hypothèse de posséder des bases, sur ou à proximité du théâtre, destinées à soutenir l'opération. Cependant, beaucoup de régions potentielles pour les opérations de l'OTAN sont situées dans des pays du Tiers-monde, aux infrastructures peu développées ou même inexistantes. Ces derniers sont inaptes à créer des APOD/SPOD, dont la fonction est d'accueillir sur une grande échelle des unités et la logistique associée. Cependant le Sea basing ne peut pas totalement remplacer les bases terrestres. Il permettra d'accueillir une force interarmées importante, adaptée à l'engagement d'un objectif spécifique, tout en assurant la protection de la force.

¹⁶⁴ Allied Joint Publication 3.13, Concept OTAN pour le déploiement des forces.

3.4 La marine française

3.1.1. Cadre politique et stratégique général pour les 30 prochaines années

Pour la pensée stratégique : en 2002, l'amiral Jacques Lanxade a résumé la pensée stratégique dominante. Il prétendait que « dans le contexte stratégique actuel, dérivé de la fin monde bipolaire, il n'apparaît plus nécessaire de construire des zones outre-mer qui soient des objets de confrontation Est/Ouest. En même temps, l'évolution de notre politique Africaine impose le retrait militaire de ce continent, et son intérêt militaire ne permet plus de justifier le maintien d'une présence française permanente.¹⁶⁵ »

Ces propos sont très similaires à ceux recueillis dans les milieux militaires opérationnels en 2005, et selon lesquels la tendance actuelle serait de diminuer le volume des forces stationnées en Afrique¹⁶⁶.

La politique qui se dessine pour l'avenir à moyen terme semble ainsi trancher avec celle qui était en vigueur par le passé, et qui reposait sur une présence permanente ou potentiellement permanente des forces en Afrique notamment. Désormais, nous manifestons un intérêt accru pour les régions porteuses de crises potentielles, c'est-à-dire les régions périphériques de l'Europe, l'Afrique, et vraisemblablement à moyen terme l'Asie et le Pacifique.

3.1.2. Cadre opérationnel

En termes d'opérations : les grandes tendances pour les vingt prochaines années devraient voir les opérations se conduire dans un concert européen ou multinational. Dans ce contexte, la France est susceptible d'engager des forces militaires significatives dans des interventions rapides. Puis elle s'efforcera de passer la suite au plus vite à une force multinationale dans le but de pouvoir se désengager au plus

¹⁶⁵ Jacques Lanxade, op. cit., pp 375 - 376.

¹⁶⁶ Propos recueillis en mars 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

tôt¹⁶⁷. L'adossement des opérations aux grandes structures africaines sera systématiquement recherché¹⁶⁸.

De plus, La France ne conduira vraisemblablement plus d'opérations extérieures isolément, car l'opinion publique impose désormais des solutions qui soient en accord avec le droit international et qui implique une résolution de l'O.N.U.¹⁶⁹.

Les conséquences pour les bases navales sont multiples. D'un point de vue stratégique, la notion de base fixe permanente, et a fortiori de réseau de bases, a peu de chance de s'imposer à nouveau. Une tendance inverse semble plutôt se dessiner.

Le principe de redondance stratégique est confronté à la prééminence de la rentabilité financière. Autrefois appliqué systématiquement, ce principe est désormais battu en brèche. Par conséquent, l'avenir à moyen terme consacrera sans doute un recentrage plus poussé sur des emprises jugées prioritaires, ce qui pourrait se traduire par l'abandon de certains organismes. Nous entrevoyons ici les possibles prémices d'une rupture stratégique, avec la prise du risque associée de ne plus disposer de bases de secours ou de repli en comptant uniquement sur des installations uniques (particulièrement en métropole)¹⁷⁰.

Cependant, il n'est pas impossible de voir le concept de point d'appui réémerger à moyen terme. Il pourrait prendre la forme d'une structure légère et de circonstance implantée temporairement dans un pays d'accueil. Destinée à garantir l'élongation au profit des forces déployées dans une zone d'opérations, leur implantation ne pourra être effective que si un environnement diplomatique d'intérêt commun a été préalablement établi.¹⁷¹

¹⁶⁷ Propos recueillis en février 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

¹⁶⁸ Propos recueillis en mars 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

¹⁶⁹ Propos recueillis en février 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

¹⁷⁰ Propos recueillis à l'Etat-major de la Marine, section OPL/STN, en février 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

¹⁷¹ Propos recueillis en mars 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

3.1.3. Cadre fonctionnel

En ce qui concerne les aspects fonctionnels des bases fixes métropolitaines : le concept ne changera pas notablement et dérivera de la philosophie actuelle, simplement assortie de quelques aménagements. Les aspects fonctionnels seront préservés et s'articuleront entre les trois pôles définis précédemment : soutiens (dont soutien industriel pour l'entretien des bâtiments), logistique et opérationnel.

Mais la recherche d'une organisation optimale entre les acteurs (nouvelles partitions entre D.C.N. et la Marine, passage de la culture des arsenaux d'Etat aux enclaves D.C.N., nouveaux partenaires industriels pour la Marine, intégrations d'industriels au sein des bases navales, relations avec le monde civil...) induira une montée en puissance de la base navale, déjà entamée, en tant qu'organisme fédérateur et coordinateur.

Dans ces conditions, l'avenir tend vers l'intégration de la base navale dans le tissu local, et le développement de l'esprit de partenariat global avec les industriels, les municipalités environnantes (rejets, bruits, nuisances de tous ordres, dépollution...) et les autorités locales (installations sensibles nucléaires).

Des recentrages internes seront aussi entrepris conformément aux schémas directeurs des ports (exemple du schéma directeur du port de Toulon)¹⁷², car les bases navales auront entre autres à adapter leurs infrastructures en vue de l'accueil et du soutien des forces prévues dans le modèle 2015.

Pour l'esprit interarmées, dans un futur proche, l'une des problématiques de la base navale sera de préciser les modalités exactes de sa contribution à la dynamique et aux besoins interarmées. L'exemple de la base navale de Toulon, port d'embarquement des forces amphibie, dont un sujet d'étude actuel consiste à définir la contribution que cette base navale peut fournir à la plateforme multimodale régionale, est révélateur.

La problématique sera similaire pour les bases outre mer, avec l'éventualité future de devenir un pôle logistique au service des alliés.

¹⁷² Schéma directeur du port de Toulon, Edition du 22 mai 2002.

Pour les bases mobiles, la France ne développe pas les concepts de "Sea basing" ou d' " île flottante ". En définitive, il n'existe pas réellement de concept futur et novateur de base navale déployable.¹⁷³

En résumé, la base navale s'organisera progressivement autour de trois notions : efficacité, rentabilité et ouverture.

3.5 L'armée de l'air britannique

Dans les conflits à venir les bases vont sûrement poursuivre leur évolution. L'une des difficultés majeures sera peut-être de disposer de bases éloignées pour soutenir les opérations. Avec le retour accru du principe de projection de force, et un monde de plus en plus complexe, en ce qui concerne les aspects juridiques et politiques, la RAF éprouvera des difficultés croissantes pour obtenir des emplacements pour ses bases. Il existe de nombreux exemples passés à ce sujet. Par exemple les forces Britanniques furent obligées de se retirer de leurs bases en Libye après un changement de gouvernement en 1969, le retrait des forces britanniques de Malte a eu pour cause les pressions exercées par une partie du gouvernement de Mr Dom Mintoff, le retrait des forces Britanniques de leurs bases en Egypte en 1956 avait pour cause la fin d'un traité anglo-égyptien de 1936, ou encore les Turcs ont restreint les frappes en Irak des avions de la RAF basés en Turquie. Donc, les exemples qui montrent l'utilité de la diplomatie pour assurer l'accès aux bases extérieures en temps de guerre sont nombreux. De même, les aspects de la légitimité de l'utilisation de la RAF seront de plus en plus difficiles à régler. Le respect des lois internationales et des règles internationales de l'air, mais également les résolutions de l'ONU, les règles de survol des différents états, les règles d'engagement, influenceront sur le choix de l'emplacement des bases. De plus, les bases utilisées pour les opérations de maintien de la paix peuvent également connaître des difficultés en raison de leur statut d'unité « non-combattante ». Les aspects légaux de l'utilisation de la RAF

¹⁷³ Propos recueillis en janvier 2005 par le capitaine de frégate Jean Sébastien Piochaud, stagiaire de la 12^{ème} promotion de Collège Interarmées de Défense.

seront donc un aspect majeur de ses futures opérations et de l'emplacement de ses installations.

Le coût financier pour maintenir des bases extérieures sera aussi un paramètre à prendre en compte. Les bases déployées sont en effet très coûteuses et la RAF doit trouver des moyens de se déplacer efficacement à moindre coût. Les bases anglaises outre-mer sont peu nombreuses et les capacités des porte-avions britanniques ne sont pas suffisantes pour créer des "seabases". En conséquence des partenariats, des alliances et des processus diplomatiques seront nécessaires à l'avenir pour les bases extérieures. Avec des alliances, la communication sera d'une importance primordiale. Pour des bases dispersées, la synchronisation et la communication permettront un tempo opérationnel plus soutenu, et augmenteront l'efficacité de la RAF. Donc pour les bases à l'avenir, la capacité à travailler en réseau, qui optimise le partage des informations, sera vitale.

Pour les bases permanentes en Angleterre, l'avenir laisse présager également des problèmes complexes. On a vu que l'identité et l'âme de la RAF trouvent leur origine dans le système de base conçu par Trenchard. Le coût des bases étant trop élevé, leur nombre a fortement diminué au cours des dernières années. D'ici à 2008, la RAF ne disposera plus que de 41000 personnel, et toutes les bases qui ne sont pas essentielles seront fermées.

Depuis la création de la RAF, l'escadron était l'élément de base de l'organisation et le demeurera. Un escadron compte environ 12 avions et il représente une unité soudée avec un rôle particulier. Un escadron est un élément très souple et très mobile. Dans le passé chaque fois que la RAF fut réorganisée, ses besoins furent calculés en termes d'escadrons. Mais avec l'expansion de la RAF dans les années 1930 et la construction des bases permanentes, le terme "station" fut utilisé pour définir la base qui comptait alors un certain nombre d'escadrons. Bien que les personnels navigants ont toujours été affectés à un escadron particulier, on a vu alors que les mécaniciens ont plutôt été affectés à une "station". Un effort important en terme d'économies peut être réalisé avec le regroupement des éléments communs sur des "stations" et cette idée va probablement évoluer dans l'avenir. Les "super bases" regroupant des types spécifiques d'avions simplifieront le soutien logistique, le

maintien en condition opérationnelle et la formation. Il est donc probable que les bases à l'avenir deviendront de plus en plus des bases regroupant des éléments interarmées.

Enfin, la défense des bases de la RAF a toujours été un souci majeur dès les débuts de la RAF. Le sujet est immense, et la défense des bases en Angleterre et à l'extérieur est un domaine à part entière. Ces dernières années, grâce au retour d'expérience des opérations extérieures, des évolutions concernant la défense des bases ont été envisagées. La menace du terrorisme, les défis des conflits asymétriques avec des frontières floues et l'imbrication du domaine civil dans les affaires militaires, ont posé de nouveaux problèmes. Dans l'avenir, il sera nécessaire de rapprocher les bases aériennes des zones de conflit. Il subsistera aussi les risques croissants liés au terrorisme et aux armes de destruction massive. Les bases temporaires doivent être capables de fonctionner dans toutes les conditions environnementales et doivent être très vite opérationnelles. Elles doivent être en mesure de soutenir des équipements très complexes, et en même temps, d'assurer la sécurité des avions et des personnels contre des attaques aériennes ou une attaque par des troupes au sol. Car la plupart des attaques contre les bases par les troupes au sol ont pour but de détruire les avions et non de prendre le contrôle de la base.¹⁷⁴ Des bases choisies pour leurs qualités défensives intrinsèques auront ainsi la préférence en temps de conflit, ce qui constitue un paramètre majeur pour le choix de l'emplacement des bases. Les réseaux de communication et la défense sol-air représentent les meilleures façons de protéger une base contre les attaques aériennes. Les bases du futur pour la RAF devront être capables d'intégrer l'ensemble de ces données de sécurité et de défense.

Depuis les origines de la RAF, les évolutions des bases ont suivi des évolutions empruntées de pragmatisme et de logique. Le triptyque des influences majeures (la politique, la technologie et les aspects opérationnels) peut être considéré comme un invariant historique. Initialement il y avait des bases d'une nature flexible et mobile correspondant aux besoins des conflits de type expéditionnaire. Trenchard a reconnu le besoin de créer des bases permanentes pour donner une identité à la RAF et les

¹⁷⁴ Alan Vick , *Snakes in The Eagles Nest*, Rand, 1995, p. 14.

bases ont évolué en conséquence. Avec la guerre froide on a connu une période de relative stabilité où la RAF était plutôt concentrée sur des bases fixes de grande taille en Angleterre et en Europe continentale. A l'issue de cette guerre, la RAF a été engagée dans de nombreux conflits de nature expéditionnaire, se retrouvant par là même dans des circonstances similaires à celles de ses origines. Cependant, les technologies et les menaces sont bien différentes aujourd'hui et nécessitent des bases plus sûres et mieux adaptées. Pour l'avenir il conviendra de planifier l'évolution des bases de la RAF avec autant d'attention que par le passé. Leur évolution continuera sans cesse, mais les évolutions devront être proactives et non réactives à chaque fois que cela sera possible. Les bases, en Angleterre ou à l'extérieur, sont les éléments clefs qui permettront à la puissance aérienne de la Grande Bretagne d'être employée efficacement et dans les meilleurs délais, répondant ainsi aux besoins politiques.

3.6 L'armée de l'air française

Dans la droite ligne de ce qui a déjà été exposé dans la partie traitant de l'état des lieux en matière de bases navales françaises, et depuis l'explosion du bloc soviétique, la disparition du pacte de Varsovie, la défense s'est engagée dans une mutation sans précédent, se traduisant en particulier par une réduction du format des armées, une modernisation des forces et la restructuration de l'industrie de défense.

Pour faire face aux crises émergentes, les armées ont alors eu à engager de nombreuses opérations extérieures, en milieu interarmées ou interalliés, tout en continuant à assurer les missions permanentes, sur le territoire national ou à l'étranger, en vertu des accords de défense, avec des budgets et des moyens en personnels et en matériels en baisse plus ou moins sensible. Les enseignements de la guerre du Golfe et de la crise des Balkans, les évolutions des technologies et l'augmentation sans cesse croissante des coûts de développement, d'acquisition et d'entretien des systèmes d'armes, ont amené les armées à reconsidérer leurs besoins dans le strict respect des enveloppes budgétaires. C'est dans ce contexte que l'organisation du soutien des forces, au sens général, a été étudiée.

Si les ressources apparaissaient plus que suffisantes il y a quelques années, elles se sont peu à peu réduites en fonction des impératifs budgétaires et politiques. La marge de manœuvre s'est alors amenuisée, et des mesures ont dû être étudiées, afin de pouvoir remplir les missions assignées. Chaque armée avait adopté des solutions en interne, cherchant à recentrer ses activités. Il restait cependant possible, sur certains sites, de pousser l'étude plus avant en l'élargissant aux autres armées.

Chaque armée possède en effet un soutien propre dont l'objectif consiste à fournir aux unités les moyens d'accomplir leurs missions. Ces prestations s'exercent dans les domaines du soutien de l'homme, du soutien technique et du soutien opérationnel. Dans un but de rationalisation et d'économie des moyens, il a donc été décidé de mutualiser, pour les sites interarmées, ce soutien réputé commun aux armées en le confiant à une seule d'entre elles, dans le cadre du nouveau concept de base de soutien à vocation interarmées (BSVIA).

Ces structures relativement récentes ont été adoptées tant pour les sites outre-mer que pour les sites des opérations extérieures (OPEX) ainsi que pour les implantations accueillant des unités interarmées.

Le ministère de la défense¹⁷⁵ a défini l'organisation et le fonctionnement des bases assurant le soutien d'organismes interarmées ou d'éléments relevant d'armées différentes. Partant du constat que l'évolution récente des missions et des moyens des armées conduit à regrouper sur un même site des organismes à caractère interarmées, ainsi que des formations administratives, ou éléments de formation appartenant à des armées différentes, cette instruction définit le mode de fonctionnement des BSVIA et la nature du soutien qu'elles apportent aux organismes et formations qui y stationnent.

La BSVIA est définie comme un ensemble formé d'immeubles bâtis ou non regroupant une collectivité constituée par les organismes situés sur le site. Son rôle est le soutien des organismes qui s'y trouvent implantés et le soutien immédiatement nécessaire à la projection de l'une de ses composantes. Elle est rattachée à l'armée

¹⁷⁵ Instruction N°41944/DEF/CAB du 21 octobre 1996

responsable du site sur lequel elle est située. Il apparaît au vu de cette définition qu'une base aérienne, une caserne de l'armée de terre ou une base navale peuvent être utilisées comme BSVIA, au même titre que tout site appartenant à la défense.

Cette instruction, après avoir défini le terme BSVIA, présente l'organisation du commandement, les attributions du commandant de base, les principes de gestion dans différents domaines et définit les instances de concertation.

Hormis les prérogatives qu'il exerce vis à vis des unités appartenant à la même armée que lui, le commandant de ce type de base est responsable du fonctionnement général de la base. Le commandant de base, chef de corps, ne peut en aucun cas être subordonné à une autorité placée à la tête d'une formation implantée sur la base, sauf s'il s'agit de l'autorité organique. Ses principales attributions sont décrites ci-après.

Le commandant de base assure l'administration élémentaire de l'ensemble des personnels affectés sur la base et fait appliquer les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la prévention.

Le service général est assuré par les éléments de soutien regroupé au sein de la formation administrative et placée sous l'autorité organique et fonctionnelle du commandant de base. Ces éléments sont constitués de services spécialisés dans les domaines administratif, technique, médical, d'infrastructure, de restauration, etc. Ils fonctionnent suivant les règles en vigueur dans l'armée responsable du site.

Le partage des dépenses de la base obéit au principe simple qui veut que chaque armée participe aux frais engendrés par les soutiens communs.

Ainsi pour l'infrastructure, les dépenses d'investissement pour des installations communes sont supportées par l'armée responsable du site, les dépenses pour des installations propres à une armée restant à sa charge.

Concernant les finances, le budget général de l'armée responsable du site est augmenté des contributions de chaque armée ou organisme concerné pour assurer le fonctionnement général de la base.

Les BSVIA voient souvent stationner sur leurs sites des organismes interarmées (OIA) et des organismes à vocation interarmées (OVIA). Ces organismes sont définis par l'instruction N° 21340/DEF/CAB du 4 juin 1996 comme suit :

- un OIA est un organisme dont la mission principale s'exerce au profit de plusieurs armées, directions ou services de soutien, dont le personnel provient au moins de deux armées, directions ou services de soutien et qui n'est pas rattaché organiquement à une armée ou à un service de soutien.
- Un OVIA est un organisme dont la mission principale s'exerce au profit de plusieurs armées, directions ou services de soutien, dont le personnel peut provenir d'une ou de plusieurs armées, directions ou services de soutien et qui relève organiquement d'une armée.

A l'étranger et en outre-mer les BSVIA ont été réparties entre les trois armées. L'armée de terre est en charge des Antilles, de la Guyane, de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie. La marine nationale est en charge de la Polynésie française. L'armée de l'air, quant à elle, s'est vue confier les BSVIA de Djibouti et du Sénégal.

La BSVIA – application à l'armée de l'air

Ainsi, l'armée de l'air a défini en 1988 une nouvelle organisation¹⁷⁶ des bases aériennes et a revu plus particulièrement la structure des soutiens. Les quatre domaines de soutien pour une base aérienne sont les domaines opérationnel, technique, personnel et médical. Il apparaît que ces quatre domaines satisfont généralement aux besoins en soutien d'une BSVIA.

Au vu de l'expérience acquise à Djibouti, certaines conclusions s'imposent.

En ce qui concerne le soutien opérationnel tel qu'il a été défini par l'armée de l'air, son élargissement à une structure de type BSVIA ne pose pas de problème, la seule difficulté pouvant provenir de la réalisation des effectifs.

La gestion des matériels amène d'autres conclusions. Si une mutualisation du soutien technique est possible pour les matériels possédés en commun, le suivi pour les autres matériels est tellement disparate, qu'il est impossible, sauf réforme

¹⁷⁶ Instruction N°1257/DEF/EMAA/BORH/ORG du 12 mai 1988.

interarmées majeure, d'en assurer le soutien. Par conséquent, les matériels et moyens spécifiques n'ont pas vocation à être supportés par une BSVIA.

Dans le domaine du soutien du personnel, l'administration, l'habillement et la restauration font l'objet de règlements ou d'études propres à chaque armée. La « fonction personnel » n'est donc pas commune mais spécifique à chaque armée même si l'être humain reste identique dans ses différents besoins. Il faut donc une redondance par armées des structures de soutien personnel pour répondre au soutien de l'homme requis par la BSVIA, et donc la mise en place de personnels spécialisés supplémentaires. Si l'administration élémentaire de l'ensemble des personnels de la BSVIA est dévolue au commandant de base, chaque armée conserve ses prérogatives dans les domaines de la notation, de la chancellerie et de la solde.

Si, d'une façon générale, les adaptations qu'ont entraînées les BSVIA ont permis d'atteindre les objectifs fixés, il est indéniable qu'on ne pourra faire l'économie d'études de rationalisation de la gestion administrative ou technique de ce qu'on définit comme moyen commun à soutenir dans le cadre de cette base support. En effet, les différentes réglementations relatives à ces moyens communs n'ont pas été harmonisées.

Mais le chantier, sans nul doute, le plus difficile à mener, sera celui de la rationalisation du soutien de l'homme. Celui-ci ne pourra être mené que par l'état-major des armées, si chaque armée est convaincue du bien fondé de cette rationalisation et accepte de déléguer une partie de ses attributions.

Pour les matériels techniques, la structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD) et son pendant à terme, la SIMM Terre, présentent d'excellentes opportunités pour faire évoluer au sein de ces organismes interarmées les réglementations et procédures techniques afférentes aux matériels communs.

Vers une « interarmisation » accrue ?

Il peut être tentant de pousser plus loin le raisonnement et de chercher à mettre en commun davantage de moyens. Si cette idée est séduisante, elle est à examiner très attentivement, car les autres armées, comme l'armée de l'air, doivent garder leur identité, et leur efficacité opérationnelle doit être un souci constant. Leurs spécificités sont telles qu'une interarmisation trop poussée conduirait à une dégradation de leurs capacités.

Ces spécificités entraînent un obstacle au rapprochement, du moins à un rapprochement trop excessif.

Pour l'armée de terre, les missions qu'elle mène au contact direct de l'adversaire et des belligérants sont bien connues. Elle agit au sol et près du sol, dans un milieu complexe et non homogène, où s'exerce la souveraineté des états et où vit la population. Si les compétences professionnelles sont nécessaires au soldat de l'armée de terre, c'est surtout par son comportement qu'il sera en mesure de maîtriser les situations complexes. L'homme et son savoir être sont donc au cœur de l'action, aidé bien évidemment par les systèmes.

L'armée de l'air est plutôt dimensionnée par le matériel qui l'équipe et l'environnement dans lequel elle évolue. Cet environnement s'articule autour de l'élément fondamental que représente la base aérienne, permanente ou de théâtre, et au sein de laquelle chacun œuvre dans son domaine de compétence pour la mise en œuvre des matériels. Le cœur du métier se situe donc dans la capacité technique de chacun de ses membres à assurer les tâches spécifiques qui contribuent à la réalisation de la mission commune. Cette capacité est rendue possible par une connaissance intime des systèmes et par un pouvoir de prise de décision quasi instantanée.

Les missions majeures de la marine nationale, quant à elle, sont entièrement définies dans sa capacité à mettre en œuvre des bâtiments à la mer. Le milieu maritime très particulier impose des conditions spécifiques, qui conditionnent la vie quotidienne des marins. Ainsi, la vie sur un bâtiment à la mer, où l'équipage, nécessairement réduit, ne peut compter que sur ses propres moyens, induit une forte notion d'autonomie.

Ces caractéristiques des trois armées conditionnent leur fonctionnement, aussi bien dans la vie courante que sur les théâtres d'opérations, sur lesquels elles mettent en application leur entraînement. Il faut y rajouter une notion de tradition, qui, si elle est bien vivace, se traduit de manière différente selon l'ancienneté de l'armée, et qui influence fortement les modes de vie.

C'est pour cela que, si des similitudes de fonctionnement entre les différentes armées existent, le concept ne peut être étendu à toutes les tâches et trouve ses limites lorsque la synergie recherchée n'est plus qu'artificielle, voire dans certains cas génératrice de dépenses supplémentaires. Ainsi, une approche trop économique, même si elle est séduisante, ne peut en aucun cas être la seule approche et doit être un guide de réflexion. D'une part, la recherche des économies peut s'opposer à l'efficacité opérationnelle des forces et d'autre part, le besoin opérationnel de chacune des composantes des armées peut être suffisamment distinct et rendre toute synergie illusoire. Il est alors nécessaire d'identifier clairement les besoins des forces afin de déterminer les limites d'une synergie potentielle, en gardant à l'esprit que la finalité des armées doit rester l'efficacité opérationnelle.

Parmi ces considérations, il est possible de déterminer trois niveaux d'études : un premier niveau, où le besoin est identique entre les forces, un deuxième niveau où les différences entre les besoins spécifiques sont suffisamment faibles pour entraîner soit une adaptation, soit une prestation croisée, et enfin un troisième niveau où les besoins spécifiques sont tels qu'une recherche de synergie quelconque irait à l'encontre de l'efficacité militaire des forces.

Vers des bases aériennes interalliées ?

La montée en puissance de l'Europe de la défense et la nécessaire mise en commun de certaines fonctions peuvent laisser présager des bases aériennes interalliées pérennes. La France a ouvert la voie en proposant de former les pilotes de chasse comme les pilotes de transport. L'arrivée de matériels comme l'avion de transport A400 M donnera par ailleurs naissance à un centre de formation européen, et une réflexion s'impose dès maintenant sur la construction de cette structure et son organisation.

La France a acquis de l'expérience dans le domaine des bases interalliées pendant l'opération « Enduring Freedom », qui s'est accompagnée d'un déploiement de forces multinationales sur l'aéroport international de Manas au Kirghizstan.

La coalition a mis alors ses moyens en commun et a créé une structure de commandement originale. En effet, si le commandant de la base était un général américain, son second était français alors que le chef opérationnel était australien dans un premier temps puis européen ensuite. Ce partage du commandement, fait suffisamment rare chez les américains pour être souligné, s'est montré efficace et pertinent. Néanmoins en dehors de cette particularité, le modèle structurel des bases aériennes occidentales, tel qu'il existe actuellement, n'a pas été changé.

La France a apporté son savoir-faire à cette base interalliée en affichant sa volonté d'intégrer la population locale dans la vie de la base. Cela a permis de développer l'économie en faisant appel aux ressources locales et en entretenant des relations basées sur la confiance. La population a également contribué à l'essor de la base naissante par le biais de contrats passés à des entreprises qui ont ainsi pu montrer leur savoir-faire.

Ce partage du commandement, avec une autonomie réelle laissée aux nations coalisées, est très certainement le point à retenir de cet exemple. En effet chacun garde une grande partie de ses prérogatives nationales tout en apportant sa contribution à la réalisation des objectifs. Ce principe s'illustre aussi dans la notion de nation-cadre, qui donne à un pays la charge d'une partie du soutien commun.

En définitive, plusieurs voies d'évolution s'offrent à l'armée de l'air. Le réseau actuel de bases donne une entière satisfaction, mais de nécessaires adaptations, liées aux contraintes budgétaires notamment, ont amené l'armée de l'air à adapter son système. La transformation de bases en BSVIA répond à ces rationalisations. En effet en mettant en commun certains soutiens, les bases peuvent désormais abriter d'autres éléments d'armées. Mais les spécificités des armées sont telles que l'interarmement du soutien atteint vite ses limites, sauf à réformer profondément le système, expérience menée par le Canada, qui a fini par faire machine arrière. Les

coalitions de circonstance ont entraîné la création de bases interalliées. Cette autre voie d'évolution pourrait se reproduire à l'échelle européenne, dans le sillage de la montée en puissance de l'Europe de la défense. Mais là encore, la communauté de soutien ne dépassera sûrement pas celle atteinte par les BSVIA, la différence de nation se cumulant à la différence d'armée.

L'idée séduisante de tout mettre en commun au même endroit, séduisante pour le ministère des finances de toute évidence, ne peut qu'amener les armées à perdre leur identité et cette solution est par conséquent à rejeter. Si le concept de BSVIA peut certainement évoluer et s'améliorer, fondamentalement il ne peut y avoir de réelle « révolution » pour les armées.

3.7 L'armée de terre française

La question est ici bien de savoir quel est l'avenir du concept de base pour l'armée de terre.

Comme nous l'avons déjà montré la seule structure de cohérence est, et reste, le corps de troupe mais en opération la modularité peut suggérer l'utilisation de la structure de la base militaire car on assiste à la prise en compte de nouveaux impératifs et de nouvelles contraintes au plan logistique.

En effet, la base logistique est une réponse globale face à un ou des besoins.

De plus, cette notion de concept impose une définition des principes et relève d'un corpus doctrinal déjà pris en compte.

Si la base permet de répondre à des besoins individuels, collectifs et même communs, il reste impensable de lui conférer une universalité théorique sur le modèle américain, ou sur celui récent retenu par le Portugal.

Ainsi, le concept de base ne fait que mettre à jour un centre de plus-values de la fonction logistique : la base est une structure commandée et organisée à la différence de la simple zone¹⁷⁷.

Dés lors, le concept de base présente des avantages et des inconvénients qu'il convient de souligner.

¹⁷⁷ COL Remondin, Le concept de base de soutien logistique, Objectif Doctrine, juin 2000.

Avantages de la base :

Elle assure sans nul doute la limitation des élongations, et permet de surmonter des obstacles naturels, de durer dans les opérations, et peut être autosuffisante dans le but d'assurer les transferts inter modules¹⁷⁸.

Quant à l'organisation, le statut varié et évolutif, national ou international, la nation leader en retire une position dominante et peut imposer ses standards. La souplesse d'organisation semble même, en première approche, susceptible de permettre après stabilisation, d'y intégrer des civils.

De plus, le concept de base permet de hiérarchiser les structures et de rationaliser les modalités du soutien, si les matériels sont homogènes.

Pourtant, même au plan logistique, le concept de base présente certaines déficiences.

Inconvénients de la base

Le terme de base permet la référence à des principes identiques et homogènes sans avoir à prendre position sur la dimension ou les fonctionnalités retenues ce qui peut engendrer une inéquation entre les besoins et la ressource.

La notion impose donc un niveau élevé de responsabilité et une autorité qui risque de rendre les rapports du soutien plus conflictuels.

Surtout, il existe un réel paradoxe entre le besoin en stabilité et mobilité de la base car le choix doit intégrer un rapport inversement proportionnel d'efficacité et d'impunité tactique.

En effet comme nous l'avons déjà mentionné la base est soumise à la théorie du cycle de vie : naissance / maturité / disparition ce qui la rend plus ou moins vulnérable et impose de faire des choix entre deux facteurs discriminants et exclusifs : la mobilité et la stabilité.

La base doit donc se voir affecter un coefficient de mobilité et un coefficient de stabilité qui, à deux constantes, vont permettre de traduire les choix du commandement.

Ainsi à titre purement démonstratif, si le coefficient affecté à la mobilité est de 0,5 alors seulement 50% de la base est mobile.

Une fois de plus le raisonnement est réalisé à la marge¹⁷⁹. Ainsi, il existerait une propension marginale à la mobilité (inverse 1 / stabilité) qui doit se concevoir selon

¹⁷⁸ Le concept par exemple de BLIAT autorise la réception de fret par voie aérienne, maritime et terrestre et facilite les réacheminements tactiques.

les besoins logistiques exprimés¹⁸⁰. Le coefficient se doit alors d'être affecté par le commandement selon la manœuvre globale recherchée.

La mobilité semblerait pouvoir prévaloir au début de l'opération pour lui préférer la stabilité même si la mobilité revenait en fin de vie de la base.

Cette théorie démontre la complexité des paramètres à prendre en compte et suggère que la base n'est pas l'élément majeur de l'opération mais une simple conséquence événementielle de sa conduite.

En définitive, la solution actuelle qui consiste à distinguer le temps de paix où la base n'a pas logiquement sa place pour l'armée de terre et le temps de guerre ou de crise où la base s'impose au plan logistique semble un compromis réaliste et pragmatique difficile à remettre en cause.

Au plan juridique, le concept de base impose de considérer la situation actuelle du corps de troupe qui bénéficie encore d'un régime parfois dérogatoire qui permet de palier les lourdeurs du droit public¹⁸¹. Le régime de la nouvelle base peut alors servir de prétexte à la remise en cause de ces dérogations !

En effet, comme la base est supposée être un organisme de droit public administratif, elle est soumise à un régime de droit public général. Elle emprunte donc la personnalité de son créateur, produit des actes juridiques de droit public et relève, en matière juridictionnelle du juge administratif.

Cependant, cet environnement juridique est incertain car il n'existe pas à ce jour de définition juridique de la notion de base militaire ce qui est paradoxal en raison de l'ancestralité de son utilisation¹⁸². Pourtant si le régime des corps de troupe semble établi celui des bases en métropole traduit une forme d'insécurité juridique liée à des considérations économiques discutables ce qui n'est pas toujours le cas en ce qui concerne la stratégie d'implantation outre-mer.

La situation serait différente si la base pouvait disposer d'une personnalité juridique propre et autonome se démarquant du pouvoir réglementaire et de sa réversibilité.

¹⁷⁹ La référence ici à une théorie microéconomique permet de mieux comprendre les interactions au cœur de la Base logistique qui autorise de regrouper les systèmes du producteur et du consommateur pour évaluer un potentiel.

¹⁸⁰ Soit une propension marginale à la mobilité notée : pmM : entre 0 et 1 et une propension marginale à la stabilité notée : pmS qui en est l'inverse soit 1/ pmM.

¹⁸¹ L'exemple des dépenses à bon compte, en matière financière est ici révélateur d'un régime favorable et adapté.

¹⁸² Pour de nombreux exemples de l'utilisation des bases en particulier romaines voir J Pages, recherches sur les thalassocraties antiques Ed Economica 2001.

Pourtant, il reste envisageable de mettre en avant les atouts des bases interarmées où l'armée de terre est partie prenante et parfois leader¹⁸³. On retrouve ici le principe de globalité vu supra qui confirme la vocation interarmées de la base « lato sensu », sans pour autant convaincre de son intérêt spécifique pour la composante terrestre qui a évolué de manière radicale depuis 1990 et ne pourrait valablement supporter une nouvelle « métamorphose » affectant autant son moral que ses moyens matériels et humains.

De ce fait, le concept de base ressemble plus à un concept à connotation anglo – saxonne, et il est largement utilisé par l'armée de terre américaine afin de réaliser à un autre niveau des économies d'échelle qui ne sauraient être transposées au cas français¹⁸⁴.

Du reste, l'armée de terre portugaise a récemment réformé ses structures pour choisir le concept de base mais avec un format particulièrement réducteur incompatible avec des ambitions mondiales, ce qui transcrit une différence fondamentale avec la France. Si l'on se place dans le cadre de la stratégie d'implantation outre – mer le concept de base n'est pas plus séduisant pour l'armée de terre qui préfère avoir recours à des implantations du volume du bataillon centré autour d'un quartier déterminé¹⁸⁵ car cela confère une certaine souplesse d'emploi, évite un maillage hiérarchique surnuméraire et autorise une réactivité immédiate, notamment en cas de crise.

Bien évidemment, les contraintes d'implantation d'un bataillon sont globalement moins lourdes que celles relatives à la création, l'installation, et la gestion d'une entité complexe et hyper structurée comme une base, même si elle ressemble à un porte-avions indestructible comme le précisait Sir Winston Churchill¹⁸⁶.

Pour se convaincre de ces difficultés, il suffit de se référer aux traités fondateurs de certaines grandes bases militaires, comme celle de Diégo Garcia, où il aura fallu pas moins de trois traités, et près de 10 ans pour arriver à un accord juridique acceptable par les parties : celui du 30 décembre 1966 entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne pour la zone de l'océan indien, celui du 24 octobre 1972 portant création d'un centre

¹⁸³ C'est le cas par exemple de la base de transit interarmées de La Rochelle commandée par l'armée de terre où la mutualisation des activités est la règle grâce à une harmonisation des procédures et des textes applicables aux mouvements par voie maritime à l'export ou à l'import.

¹⁸⁴ Entretien EMAT – Blog du 07 décembre 2004.

¹⁸⁵ C'est ainsi le cas pour toutes les implantations en Afrique de l'Ouest : Dakar, Libreville, Abidjan...

¹⁸⁶ Sir W Churchill à propos de l'atoll stratégique de Diego Garcia dans l'océan Indien.

commun de communications à Diego Garcia et enfin celui fondateur de la base du 25 février 1976.

Assurément, une telle lourdeur est incompatible avec les besoins opérationnels des unités de l'armée de terre et les coûts exorbitants de fonctionnement sont proportionnels à l'éloignement du centre de puissance.

De plus, le système actuel des forces prépositionnées, repose aussi sur une capacité de projection significative afin de limiter la permanence outre-mer et le concept de base par sa densité, son immobilisme et sa stabilité semble s'y opposer au moins en stricte sémantique.

3.8 Volet interarmées du point de vue de l'armée de terre

Historiquement, la base est fondamentalement interarmées en ce qui concerne les puissances navales, car même les troupes au sol y débarquent, s'y remettent en condition pour se préparer à faire campagne¹⁸⁷. Il n'en est pas de même pour les puissances continentales qui ont souvent écarté le concept en raison de leur faible incitation pour le « Sea power »¹⁸⁸.

Plus généralement, si l'on analyse le concept par la théorie du bilan coûts / avantages il n'est pas étonnant qu'il ait séduit l'interarmées car il représente un système rationnel, modulable et consensuel.

En effet, la base, au sens large, autorise des économies d'échelle importantes en terme de gestion et de service courant même si le soutien spécifique doit être individualisé. En effet, les avantages liés à la taille de la structure sont indéniables et l'on peut facilement les modéliser en raisonnant à la marge comme nous l'avons déjà souligné.

Ainsi, une base se voit affectée par deux paramètres fondamentaux, étudiés supra qui sont sa stabilité et sa mobilité : le concept de base permet donc de hiérarchiser les structures.

Un paradoxe récurrent existe donc toujours entre le besoin en stabilité et la mobilité tactique indispensable à la conduite des opérations terrestres !

¹⁸⁷ C'est notamment le cas pour les empires grec ou romain qui exploitent leurs bases en méditerranée : à titre d'exemple Forum Julii (Fréjus) jusqu'en 70 après JC. Cf. J. Heurgon, Rome et la méditerranée occidentale jusqu'aux guerres puniques, PUF, 1980, p 110.

¹⁸⁸ L'Allemagne durant les deux guerres mondiales n'a pas développé de véritable stratégie pour les bases sauf en ce qui concerne le mur de l'Atlantique et les ouvrages Todt.

Le terme de base permet la référence à des principes identiques et homogènes sans avoir à prendre position sur la dimension ou les fonctionnalités retenues. La notion impose donc un niveau élevé de responsabilité et une autorité. La base autorise un maillage entre base principale et base secondaire, ce qui permet une réelle efficacité. Comme la base est soumise à une théorie cyclique de vie, elle doit disposer de cette modularité comme facteur d'évolution.

De plus, la taille même de la structure permet d'en mutualiser les aspects de sûreté et de sécurité, en offrant par exemple des spécialisations par armée en évitant les doublons et en organisant une permanence fonctionnelle qui offre, en toutes circonstances, des possibilités de relève humaine sans matériel majeur.

En outre, ce concept permet de fédérer les énergies et de disposer des moyens interarmées de la mobilité et de la projection de puissance. Ces principes de fonctionnement et de mise en place se matérialisent par la présence au sein de la base interarmées, d'au moins un APOD et SPOD afin de faciliter les flux en soutien et en personnels. Ce concept est celui actuellement retenu pour la logistique de projection où la base logistique interarmées de théâtre (BLIAT)¹⁸⁹ permet de disposer d'un point d'entrée modulaire unique, et qui accepte toutes les formes de rupture de charge. Ainsi, se sont les contraintes d'implantation qui semblent dominer selon des considérations de coûts financiers et d'infrastructures existantes.

En métropole, le système est identique mais dispose d'une « géométrie variable » qui permet d'optimiser l'emploi des personnels et des ressources¹⁹⁰.

Alors, la base représente un instrument de puissance indiscutable dans un monde où l'imbrication et la dispersion des intérêts obligent à délocaliser les capacités de cette puissance...et où la projection de forces exige des structures de soutien proches des zones de conflits avec des moyens terrestres, navals et aériens considérables¹⁹¹.

Pourtant, un problème concret peut limiter cet instrument optimal de puissance, en particulier à l'étranger car le support juridique utilisé reste fragile et soumis aux bons vouloirs du pays recevant. A cet effet, la création, l'organisation et la vie d'une base à l'étranger repose souvent sur un traité conforme aux principes généraux du droit international public. La base est donc par certains aspects fragilisée par le « fait du

¹⁸⁹ Voir IM 299 portant définition du soutien interarmées.

¹⁹⁰ Ainsi pour la vie courante les bases existantes sont privilégiées en préparant les activités opérationnelles ou d'entraînement comme c'est le cas pour l'arsenal de Toulon où l'armée de terre participe aux opérations amphibies dans le cadre du CIOA piloté par Alfan. Il en est de même pour les BA de Toulouse, Orléans ou Evreux pour les opérations aéroportées.

¹⁹¹ J. Petot, Echec à la puissance, Revue générale de stratégie, n° 14, 2003, p 23s.

prince » qui souverainement peut en limiter l'accès, ou imposer des contraintes de réalisation à certaines activités opérationnelles ou d'entraînement¹⁹².

Inversement, la base peut aussi représenter une entité économique pour le pays support qui peut même la mettre en concurrence ainsi que le ferait un agent économique rationnel comme le fait le gouvernement djiboutien qui accepte désormais l'installation d'une base US sur des emprises existantes dans l'océan indien. Ici, comme le lieu est d'importance stratégique, plusieurs bases peuvent cohabiter comme points d'appui voire même s'opposer dans leur exercice de puissance réciproque.

Au bilan, le concept de base offre donc une alternative cohérente aux plans opérationnel, administratif et financier. Cette rationalité se retrouve par exemple dans les cas des DOM – TOM français qui peuvent être considérés comme des bases permanentes d'exercice de la souveraineté et de la puissance d'une stratégie d'influence de la métropole. Cette stratégie répond directement à des impératifs de nature politique.

Dans le même ordre d'idée, il est possible de considérer que le concept du groupe aéronaval employé dans le cadre plus spécifique des opérations amphibies¹⁹³, actuellement à l'étude, se rapproche du schéma général d'une base où l'armée de terre participe activement. Ici la base est mobile mais dispose de tous les instruments de puissance au plan tactique et stratégique. Ce concept confère un avantage qui peut devenir déterminant comme ce fut le cas pour l'opération Héraclès, en Afghanistan même si l'efficacité opérationnelle est limitée par le rayon d'action des aéronefs et leurs capacités de ravitaillement en vol.

A l'inverse, la seule difficulté liée au concept semble résider dans l'établissement d'une doctrine commune à vocation interarmées. Pourtant, il est envisageable de théoriser à partir de modèles existants, comme la Base de transit interarmées de La Rochelle, ou ayant existé, même si le domaine d'emploi est sensible ou spécifique comme ce fut le cas pour le centre d'expérimentation du pacifique¹⁹⁴ (CEP).

- En ce qui concerne la base de transit interarmées :

¹⁹² Cette situation s'est retrouvée à Djibouti par exemple.

¹⁹³ Doctrine Nationale des Opérations Amphibies, instruction 3500/DEF/EMA/EMP.1/DR du 14 février 2002.

¹⁹⁴ Histoire des forces nucléaires françaises, M. Duval et D. Mongin PUF 1^{ère} Ed 1993 p46 s : Le CEP s'articulait en bases principales et secondaires et parfois avancées comme pour l'atoll de Hao à 450 kilomètres de Mururoa.

En temps de paix comme en temps de crise ou de guerre, les déplacements de personnels, de matériels et d'approvisionnements militaires nécessitent parfois l'utilisation successive de modes de transport différents ou le franchissement des frontières.

Aux points de rupture de charge, ou de changement de régime de transport, diverses opérations doivent être exécutées pour permettre la continuité des acheminements. Ce sont elles que l'on englobe sous la dénomination « transit ».

En 1959, le commandant Lion¹⁹⁵, alors stagiaire de la 11^{ème} promotion du cours supérieur interarmées, souligne que le transit est un des maillons de la chaîne des communications et ravitaillements. Il ajoute qu'il revêt une importance particulière pour le temps de guerre entraînant des conséquences sur son organisation en temps de paix. A l'heure où, en ce début du XXI^e siècle, on pourrait penser, qu'en raison de la prédominance du terme « interarmées » dans les écrits ou les discours, cette notion est relativement nouvelle ; il est intéressant de noter que le commandant Lion conclut son mémoire en écrivant, entre autre, « Par nécessité en temps de guerre, par économie et pour instruction en temps de paix, les organismes de transit doivent être interarmées ».

Organisme de transit interarmées indispensable, toujours en place à La Rochelle, la base de transit interarmées (BTI) a été créée le 1^{er} janvier 1973. Cet acte visait à rationaliser les expéditions outre-mer grâce à une meilleure coordination du trafic et à l'adaptation de nos courants et de nos méthodes de transport aux impératifs commerciaux de l'époque (groupage, conteneurisation, lignes spécialisées, contrôle de gestion, etc.) permettant aussi de dégager des ressources complémentaires nécessaires à la réorganisation des forces de manœuvre.

Une étude historique des organismes de transit gérés par l'armée de terre dans la période de l'après seconde Guerre Mondiale montre que la base de transit interarmées est la fin d'un long processus de fusion qui s'est déroulé en plusieurs étapes dont le déroulement chronologique est le suivant :

- Par fusion avec la base Nord, la base de transit militaire Bretagne - Cherbourg devient le 1^{er} mai 1964 la base de transit interarmées Manche ;

¹⁹⁵ Commandant Lion, Mémoire sur « la base de transit », Cours Supérieur Interarmées

- La base de transit interarmées Atlantique fusionne avec la base de transit interarmées Manche pour donner, naissance le 1^{er} janvier 1969, à la base interarmées Atlantique – Manche ;
- Enfin, la base de transit interarmées Atlantique – Manche fusionne à son tour, le 1^{er} janvier 1973, avec la base de transit interarmées Méditerranée pour laisser sa place à la base de transit interarmées.

Les raisons qui ont motivées ces différentes fusions mais aussi les réorganisations intermédiaires, dont les conséquences sont la baisse d'effectifs et l'abandon de structures, sont multiples :

- La première, essentielle, est l'adaptation à l'intensité des flux de transit en cours ou à venir. En effet, on peut noter dans un ordre chronologique : le passage d'un effectif de 1165 en 1950 à 289 en 1955 pour la base de Cherbourg¹⁹⁶ ; la décision de fusion de la base Bretagne et de la base Nord pour donner naissance à la base de transit interarmées Manche en 1964¹⁹⁷ et enfin la réorganisation de la base de transit Méditerranée¹⁹⁸ de l'année 1964 octroyant un droit de 500 personnels au lieu de 816 auparavant.
- La seconde, qui peut être aussi une conséquence, est la réduction d'effectifs et des frais généraux. Ce fut la raison majeure de la suppression de la base de transit interarmées Atlantique fin 1968. Il s'agissait d'économiser 130 postes budgétaires sur l'ensemble des bases¹⁹⁹ avec des répercussions également sur l'organisation et les effectifs de la base Méditerranée.
- La troisième est l'adaptation aux missions confiées. Elle découle d'ailleurs de la première raison étudiée supra. Dans le cas de la réorganisation de la base de transit Méditerranée en 1968, cela a entraîné la transformation du bataillon de soutien de base en compagnie²⁰⁰.
- La dernière est liée à la volonté d'uniformiser l'organisation des bases sur tout le littoral français²⁰¹.

¹⁹⁶ Note n°1000/EMA/I.O. du 8 mars 1952 et T.E.D./P/TTA/052 entrée en vigueur le 1^{er} mai 1955.

¹⁹⁷ Note n°1332/EMAT/4 du 8 février 1963.

¹⁹⁸ DM n°04505/EMAT/4-TE/S du 9 avril 1964.

¹⁹⁹ Note n°2816/EMA/LOG/BTMAS du 7 août 1968.

²⁰⁰ DM n°2143/EMAT/1.0 du 20 juin 1968.

²⁰¹ PV de la 1^{ère} réunion, du 21 juin 1963, de travail interarmées chargé d'étudier la création de la base de transit interarmées Manche.

Au 1^{er} janvier 1973, selon l'instruction ministérielle de référence²⁰², la base de transit interarmées est un organisme ministériel qui regroupe, en temps de paix, les noyaux des bases de transit interarmées, Atlantique, Manche et Méditerranée prévues pour le temps de guerre. C'est un organisme interarmées extérieur à l'administration centrale qui relève pour emploi du chef d'état-major des armées.

Commandée par un officier général – ou faisant fonction – de l'armée de terre assisté d'un commandant en second, officier supérieur de l'armée de l'air, la BTI comprenait :

- A La Rochelle : un état-major de base, un commissariat de base, un district de transit interarmées « Atlantique » (DTIA), commandé par l'adjoint de la base,
- Au Havre : un district de transit interarmées « Manche » (DTIMa) commandé par un officier supérieur de l'armée de terre,
- A Marseille : un district de transit interarmées « Méditerranée » (DTIM) commandé par un officier supérieur de l'armée de terre.

La composition type d'un district de transit interarmées est : un état-major, des services de transit et une compagnie de soutien de district.

Aujourd'hui, la BTI repose sur des districts de transit qui ont des compétences territoriales assurant une couverture de toutes les surfaces maritimes et océaniques et peut s'affranchir des contraintes du milieu civil de la manutention grâce aux qualifications spécifiques des personnels du 519^{ème} régiment du Train de la Rochelle. En raison de ses capacités croisées et complètes en matière de transit et de transbordement maritime cette base représente un modèle de gestion interarmées.

Les missions qui ont été confiées à cet organisme sont nombreuses :

- Pour les transits, assurer dans les délais les plus rapides et aux meilleurs prix tous les transits militaires français dans les ports du littoral de la Manche, de l'Océan Atlantique et de la Méditerranée. Il doit assurer, le cas échéant, les transits résultants de l'intervention outre-mer, et prêter sur ordre son concours aux transits des autres départements ministériels ou son assistance effective aux transits des personnels et matériels alliés.
- Pour l'instruction, assurer l'instruction militaire et technique de perfectionnement des personnels d'active et de réserve, prévus en mobilisation pour servir dans les bases, l'instruction dans les spécialités

²⁰² IM n° 13000/DN/EMA/LOG/BTMAS du 13 septembre 1972.

concernant la logistique, les transports, le transbordement maritime, des personnels d'active et de réserve appartenant à l'armée de terre sous la forme de stages assurés par les districts et le 519^{ème} RT.

- Dans le domaine de la mobilisation, suivre sa préparation et préparer le fonctionnement temps de guerre, des bases Atlantique - Manche et Méditerranée, en liaison avec les autorités civiles et militaires locales intéressées.
- Dans le cadre des études, outre la préparation des programmes et la planification des transits, participer à certaines études et à certains exercices éventuellement interalliés concernant la logistique, les transports et les transits.
- Enfin, le commissaire de la base est chargé d'être le conseiller technique du général commandant la base pour les questions juridiques et administratives.

Si les missions de la BTI ont évolué avec le temps, il convient de souligner ses capacités d'adaptation, car les opérations de transit et de transbordement ont plus que doublé en dix ans ce qui est cohérent avec le développement des opérations extérieures.

En ce qui concerne la base interarmées des sites du CEP (fin d'activité en 1998 avec la dissolution de la DIRCEN) remarquablement développée, organisée et dissoute, l'effort doctrinal a dû intégrer les modalités de création, de gestion et de disparition, comme cela a déjà été démontré avec « la théorie du cycle de vie ». Cette base a pu fonctionner sans difficultés car le moteur était connu : le nucléaire.

Ce centre, formant base reste un exemple commun de coopération comme le souligne la marine dans l'analyse précédente. La perception est donc commune.

Plus techniquement, en ce qui concerne la « base », les paramètres des audits et contrôle de gestion doivent être exploités sans oublier qu'ils ne sont jamais que des indicateurs au service de la mission opérationnelle contrairement aux idées communément répandues sous couvert d'une cohérence strictement financière car si les Armées, lato sensu, sont des services publics « purs » ou naturels au sens économique et surtout juridique du terme²⁰³, elles ne peuvent que représenter une

²⁰³ Pour la distinction entre les services publics industriels et commerciaux et les services publics administratifs voir JF Lachaume: Droit Administratif (les grands arrêts de la jurisprudence administrative).

charge pour les finances publiques et proposer un gain financier qu'en simple terme du multiplicateur keynésien²⁰⁴. La base répond aussi à ces exigences et produit les mêmes effets qui imposent de s'interroger largement sur les modalités précises de ce contrôle de gestion et leur adéquation avec le but poursuivi.

Si le concept de base permet de réduire certains coûts, grâce notamment aux économies d'échelle et à la mutualisation d'une partie commune du soutien des trois armées, il importe de souligner qu'elle induit de facto de nouveaux coûts notamment en terme d'infrastructure²⁰⁵ et comme toute super structure administrative des délais de gestion²⁰⁶ et de réaction liés à ses structures internes qui sont des conséquences négatives pour un organisme à vocation opérationnelle. Dés lors, il semble que la taille de la base soit un discriminant et qu'elle doive répondre à un standard maximum comme le suggère de récentes études américaines sur le sujet, dans un cadre de redéfinition des choix de la politique de défense US²⁰⁷.

Alors, la base devient une entité discutabile mais qui au bilan représente plus d'avantages que de contraintes et permet de disposer d'un instrument de puissance fiable, modulaire et économiquement viable à condition que les exigences opérationnelles soient toujours le premier paramètre de raisonnement et le guide logique de tout choix d'opportunité. Cette exigence est directement issue des principes fondamentaux de la géopsychologie car « toute stratégie s'inscrit dans un espace qu'elle s'efforce de dominer²⁰⁸ » et la base devient alors une résultante de comportements stratégiques qui envisagent de générer des pôles de puissance capables de contrebalancer des pôles d'influence ou de décision en limitant les contraintes de temps et d'espace. Alors la base, pour disposer du contrôle des flux comme tout être vivant, semble avoir plutôt une vocation interarmées, nodale et

13^{ème} ED.2002 THEMIS. Pour les économistes libéraux ces services publics régaliens sont justifiés et rarement remis en cause sauf au travers de leur gestion aussi complexe qu'opaque (Ecole du Public Choice de Chicago par exemple).

²⁰⁴ Ce multiplicateur d'investissement permet à la puissance publique de réaliser une création de richesse en terme de PIB en utilisant l'argent public qui se réinjecte dans les circuits économiques de façon démultipliée selon la valeur de la propension marginale à consommer des agents économiques : voir dictionnaire des sciences économiques et sociales par Y. Capul, Hatier 2002.

²⁰⁵ Les coûts d'infrastructure représentent le poste le plus important, à court terme, pour une opération de création d'une entité atypique qui ne dispose pas de ses propres capacités patrimoniales.

²⁰⁶ La loi sociologique de Parkinson justifie matériellement ces lourdeurs.

²⁰⁷ Voir le Point semaine 13, n°1698 p 45 s, sur les remises en causes des choix budgétaires par D. Rumsfeld, et les critiques du gigantisme.

²⁰⁸ JP Charnay La Stratégie PUF 1^{ère} Ed mai 1995 p 100s.

modulaire, afin d'optimiser les convergences de ses propres intérêts, parfois même au détriment de ses membres²⁰⁹.

L'armée de terre doit donc continuer à se positionner comme « leader²¹⁰ concept », ainsi qu'elle a su le faire en matière de transit, où elle consacre un régiment complet au transbordement maritime, au profit des trois armées et des services, sans oublier sa forte et complète participation dans les districts. Cet exemple du transit interarmées est révélateur des capacités et des savoirs faire acquis par l'armée de terre en temps de paix, de crise ou de conflit.

Pour autant, il importe de ne pas considérer cette modélisation, autorisée par le concept de base, comme une panacée irrévocable car chaque cas d'espèce se doit d'être étudié en détail avec des contraintes évolutives selon les échéances de court, moyen et long terme, même si pour ce dernier cas on dépasse le cadre de la stricte prospective.

En définitive, si la base est en principe seulement adaptée pour le soutien de l'armée de terre elle a indubitablement une empreinte collective directement liée à son essence coopérative.

²⁰⁹ « La créature se détache alors de son créateur » selon une formule consacrée.

²¹⁰ Tout organisme interarmées à vocation opérationnelle doit être sous la responsabilité d'un unique commandant, avec un pilote clairement identifié.

Même s'il est quasiment avéré que le rôle joué par la base dans les domaines politiques, stratégiques et opérationnels ne se démentira dans un futur proche, l'avenir consacrera peut être de nouveaux concepts de base.

Qu'elle soit mobile, projetable, ou déployable, la base conservera toute sa pertinence, au vu du contexte géostratégique prévisible à moyen terme.

Mais la base implantée sur un sol étranger rencontre de nombreuses difficultés qui semblent militer pour des bases stationnées en mer, et échappant ainsi à toute restriction diplomatique. Cependant, de tels projets faramineux, si tant est qu'ils soient techniquement réalisables, militent pour une mise en commun des ressources financières. Il semble que même les Etats-Unis ne serait pas en mesure d'entreprendre isolément la conduite d'un tel projet. Ces types de concepts ne pourront donc éventuellement voir le jour, que dans le cadre d'une alliance telle que l'OTAN ou l'Union Européenne par exemple. A leur nature fondamentalement interarmées, se superpose alors l'indispensable caractère interallié.

La base fixe métropolitaine ne devrait pas changer radicalement d'optique.

A moyen terme, il s'agira encore de soutenir au mieux, et à moindre coût, les forces qui y stationneront. Les notions de rationalisation et mutualisation devraient par conséquent influencer sur toutes les améliorations de ce concept.

Sous cette impulsion prégnante, et aussi compte tenu des tendances opérationnelles contemporaines prévisibles (opérations nécessairement multinationales), les concepts des bases, en France principalement, devraient en principe s'orienter vers une forme interarmées aboutie, dès lors que les divergences d'approche entre les trois armées seront résorbées²¹¹.

²¹¹ Propos recueillis en avril 2005, par le capitaine de frégate Jean-Sébastien Piochaud, stagiaire à la 12^{ème} promotion du Collège Interarmées de Défense.

Conclusion

Il nous semble donc que le 20^{ème} siècle marque l'apparition de la notion de base. Globalement, tous les acteurs adoptent cette entité selon leurs propres critères, mais sans que se dégage une vision réellement commune.

A l'aube de la période, l'organisme complexe qu'est la base, navale, aérienne et terrestre, n'émerge pas ex-nihilo.

La base répond avant tout à des besoins, matériels, techniques, en définitive, à des besoins qui conditionnent la disponibilité opérationnelle des éléments militaires, que ces derniers demeurent stationnés sur le territoire métropolitain ou qu'ils soient destinés à servir sur un théâtre extérieur.

Puis au-delà de ces aspects purement pragmatiques, elle revêt progressivement un rôle diplomatique et politique, s'insère en profondeur dans les réflexions stratégiques militaires, et aboutit à incarner la puissance d'un Etat.

On observe alors des ruptures et des invariants historiques communs : la révolution industrielle et son cortège d'évolutions techniques, les deux guerres mondiales, l'avènement de l'arme atomique, les contraintes de politique intérieure, les mutations géopolitiques qui se succèdent depuis la guerre froide qui, dans le domaine des bases, provoquent des mutations opérationnelles et techniques spectaculaires

Mais en dépit de toutes ces vicissitudes, la base finit toujours par se recentrer sur ses fondamentaux, et in fine, sur des aspects pragmatiques. Le but visé ne varie pas : il s'agit de soutenir des forces opérationnelles, même si de nouvelles notions de projection, de rationalisation et de souplesse dominent aujourd'hui.

Que va devenir la base?

Si on considère le contexte géostratégique et diplomatique probable à moyen terme, si on tente d'intégrer les tendances opérationnelles contemporaines lourdes, si on

prend en compte les orientations de politique intérieure, nous entrevoyons deux tendances.

Tout d'abord, qu'elle soit fixe, mobile, projetable, ou déployable, la base navale, aérienne et terrestre conservera toute sa pertinence.

La base fixe métropolitaine ne devrait pas changer radicalement d'optique. Dans un futur proche, il s'agira encore de soutenir au mieux et à moindre coût, les forces qui y stationneront. Sous cette impulsion prégnante, la base fixe pourrait s'orienter vers une forme interarmées plus aboutie, dès lors que les divergences d'approche entre les armées seront résorbées, et que chacun consentira à conceptualiser un bien commun. Dans le prolongement, une évolution envisageable réside très probablement dans la création de bases interalliées en temps de paix. Les structures d'organisation et de commandement sont encore à définir, mais la récente notion de nation cadre, ouvre quelques pistes de réflexions.

D'autre part, l'avenir consacrera peut être de nouvelles versions de base projetable. Car la base implantée sur un sol étranger rencontre de nombreuses difficultés, qui militent pour des bases stationnées en mer et échappant ainsi à toute restriction diplomatique. Cependant, de tels projets faramineux, si tant est qu'ils soient techniquement réalisables, requièrent de mettre en commun les ressources financières. Il semble que même les Etats-Unis ne seraient pas en mesure d'entreprendre isolément la conduite d'un tel projet. Ces types d'emprise ne pourront donc éventuellement voir le jour, que dans le cadre d'une alliance telle que l'OTAN ou que l'Union Européenne par exemple. A leur nature fondamentalement interarmées, se superpose alors l'indispensable caractère interallié.

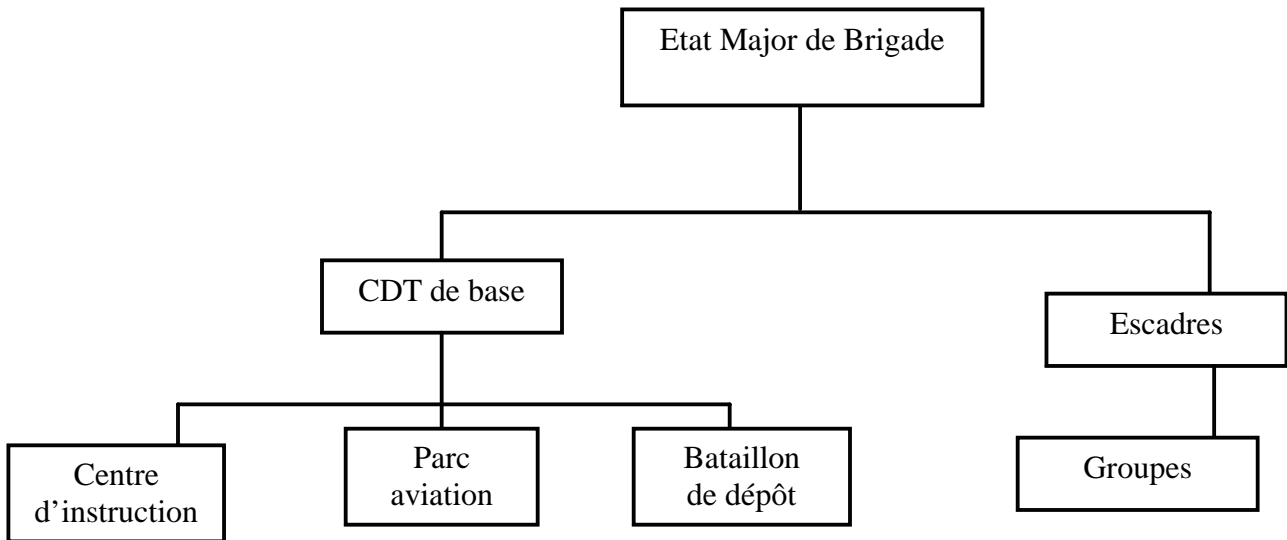
Ces considérations nous incitent à répondre à la question posée initialement : y a-t-il eu, existe-t-il des concepts de base ? Il nous semble avoir bien montré que la base est née consécutivement à des besoins matériels, et qu'elle a ensuite davantage évolué a posteriori, en réponse aux impacts de l'histoire, que sous l'action initiale et abstraite de concepteurs. A notre sens, la seule réelle tentative de conceptualisation qui précède l'objet, est le concept de « Sea basing », dont la réalisation paraît encore hypothétique.

Mais nous ne saurions avancer des principes définitifs tant nous avons conscience de n'avoir pu être exhaustifs. Permettons nous au passage, de rappeler le caractère pionnier, et fatalement inachevé, de nos recherches, qui ne constitue qu'une modeste entrée en matière pour un domaine très vaste encore à défricher. Nous sommes conscients des insuffisances de nos démarches, et des imprécisions engendrées par de la restriction du périmètre de recherche. Et parmi les questions non réglées, nous engageons d'éventuels successeurs à poursuivre l'effort en direction par exemple des bases navales britanniques et allemandes, totalement occultées dans cette étude, vers les concepts russes et japonais, entre autres, mais aussi en entamant des études comparatives à peine esquissées dans ce travail de recherche.

Le débat reste donc ouvert d'autant que nous avons le sentiment de nous trouver à une époque charnière qui mettra la base au cœur des opérations futures.

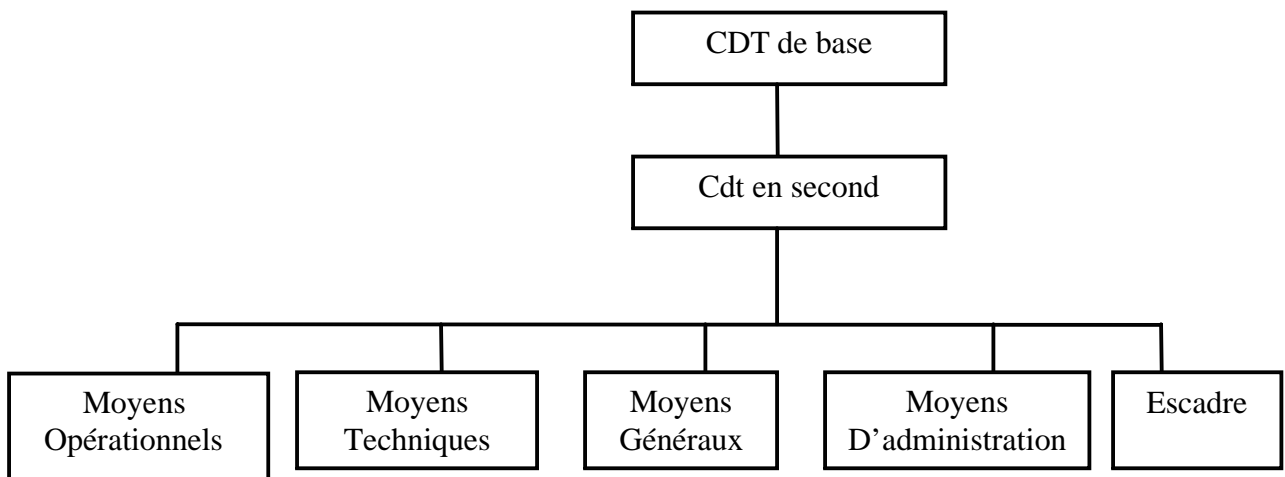
ANNEXE C1

ORGANISATION DES BASES DE L'ARMEE DE L'AIR EN 1933

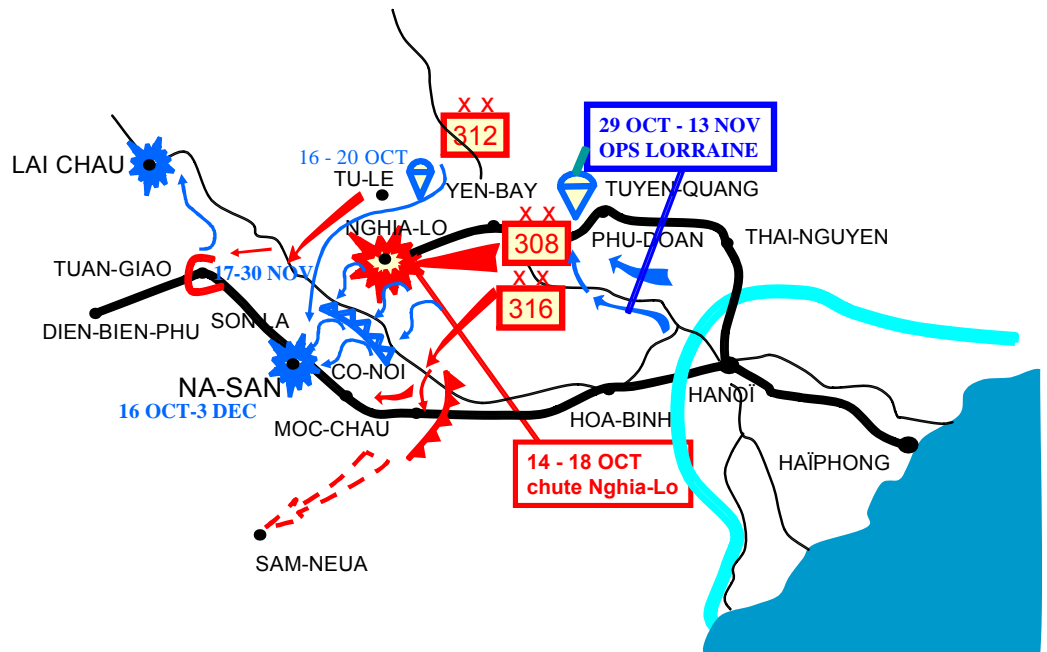


ANNEXE C2

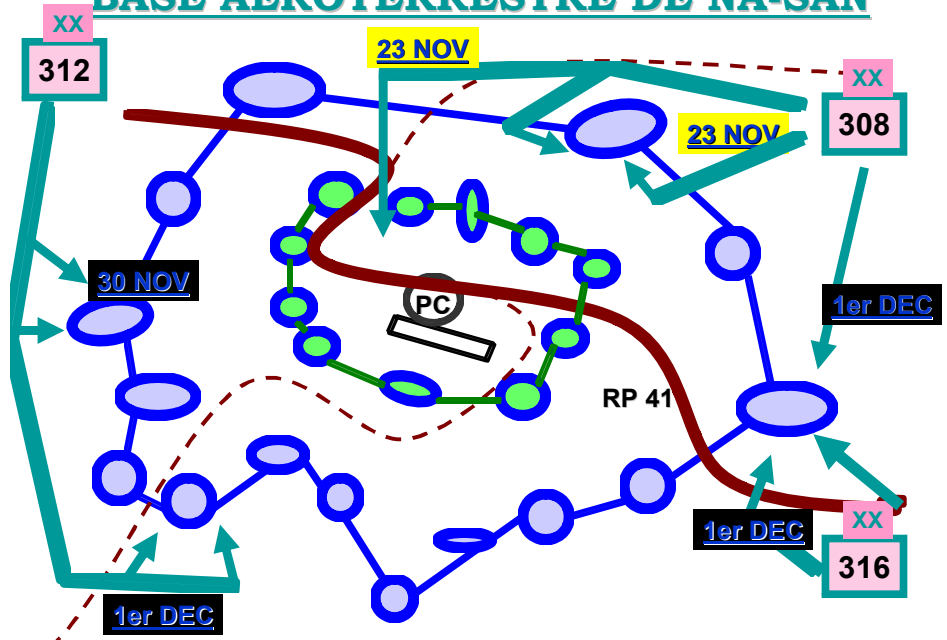
ORGANISATION DES BASES DE L'ARMEE DE L'AIR EN 1957



BATAILLE DE LA HAUTE REGION NA-SAN



BASE AEROTERRESTRE DE NA-SAN



ANNEXE C4

Page 1/2

EC. le 9 Novembre 1952.

GROUPEMENT OPERATIONNEL DE LA
MOYENNE RIVIERE NOIRE

-:- N O T E DESTINEE A L'ETABLISSEMENT -:-
DU PLAN DE DEFENSE DE LA
"CUVETTE" de N A S A N

INSPECTION UNITES
LEGION ETRANGERE .-

I°/ - SITUATION :

Un dispositif de sûreté, établi sur la rive Sud de la Rivière Noire, couvre la R.P. 4I.-

N A S A N est l'aboutissement du "PONT AERIEN" qui alimente la bataille sur la RIVIERE NOIRE. C'est le "POUMON" de la défense.

Le terrain se présente sous forme d'une cuvette traversée d'OUEST en EST par la R.P. 4I et dominée de tous côtés par des crêtes boisées.

II°/ - MISSION DU CENTRE DE RESISTANCE DE NA SAN :

- Interdire la cuvette de NA SAN en barrant les accès OUEST et EST (R.P. 4I) et en contrôlant au maximum les hauteurs du terrain.

→ - Assurer l'intégrité du terrain d'aviation.

III°/- MOYENS :

A. Dans la situation actuelle :

INFANTERIE : Le III/5° R.E.I. en entier.
C.M.L.E. (Eléments disponibles de Mortiers de 120 et 81).
376° C.S.M. (Effectif de 120).

ARTILLERIE : Une batterie HM.1 à 6 pièces du GAVN.
Une batterie, à 4 pièces, HM.3

AUTRES ELEMENTS :- Une compagnie du Génie.
- P.C. du G.O.M.R.N. (Détachement de protection).
- Eléments arrières des Unités engagées.
- Services implantés.

B. Renforcement prévu à l'alerte :

1 Bataillon de réserve générale Aéro-transporté.

IV°/ - CONCEPTION DE LA DEFENSE :

- Etablissement d'une organisation défensive formant ceinture basse et ceinture haute et interdisant les infiltrations et les actions par le feu des V.M..-

- Disposer d'une réserve assez grande afin d'intervenir rapidement en tout point menacé.

V°/ - ORGANISATION DE LA DEFENSE : (Voir calque)

P.C. : Ancien Poste et abords Nord.
Garnison : CCR du 3/5 et C.M.L.E.

S/QUARTIER NORD : P.A. 8.9.24.
Garnison : 11° Cie du 3/5 et 1 élément 376° CSN.

ANNEXE C4

Page 2/2

Garnison : 10^e Cie du 3/5; 1 élément 376° CSM et
1/2 batterie HM.2.-

S/QUARTIER CENTRE : P.A. 1.3.22

Garnison : 9^e Cie du 3/5; 1 élément 376° CSM et
1 batterie HM.3.

S/QUARTIER OUEST : P.A. 4.5.6.7.

12^e Cie du 3/5; 1 élément 376° CSM et
1/2 batterie HM. 2.

MISSION : S/QUARTIER ET LES P.A.

Ordres à préparer par le Commandant du 3/5° R.E.I. et à soumettre à l'approbation du Commandant de la défense.

- P.C. ENTERRE : Prendre instructions auprès du Chef d'Etat-Major du G.O.M.R.N.

- AUTRES ELEMENTS : (Génie et éléments bases arrières)

Organisation à régler entre le Commandant du Génie et les Chefs de service.

VI°/ - APPUI DE FEUX :

a)- Intervention aérienne : à la demande, par l'intermédiaire de l'Officier Appui Aérien du G.O.M.R.N.

b)- Artillerie : Tirs lointain et de neutralisation : étude à faire en liaison avec le Commandant de l'Artillerie du G.O.M.R.N.

Tirs d'arrêt : à régler sur propositions à adresser au Commandant du 3/5° R.E.I..

VII°/- ANNEXES :

a)- Armement de position : Détail à régler avec le Commandant du 3/5° R.E.I. (Référence : note du 4.II.).-

b)- Transmissions : O.P.T. à établir (prévoir réseau fil pour tous les P.A.).

c)- Travaux : à régler en liaison avec le Commandant du Génie.

L'implantation des P.A. est réglée par le Génie en accord avec le Commandant de la défense.

L'occupation des P.A. est réglée par le Commandant de la défense.

d)- Main d'oeuvre : Le Génie dispose d'un détachement de P.I.M. autonome.

Les Unités disposent de P.I.M. opérationnels qui étant entièrement à leur disposition.

Le Commandant de la défense peut être appelé à décider la mise à la disposition du Génie des P.I.M. opérationnels des Unités.

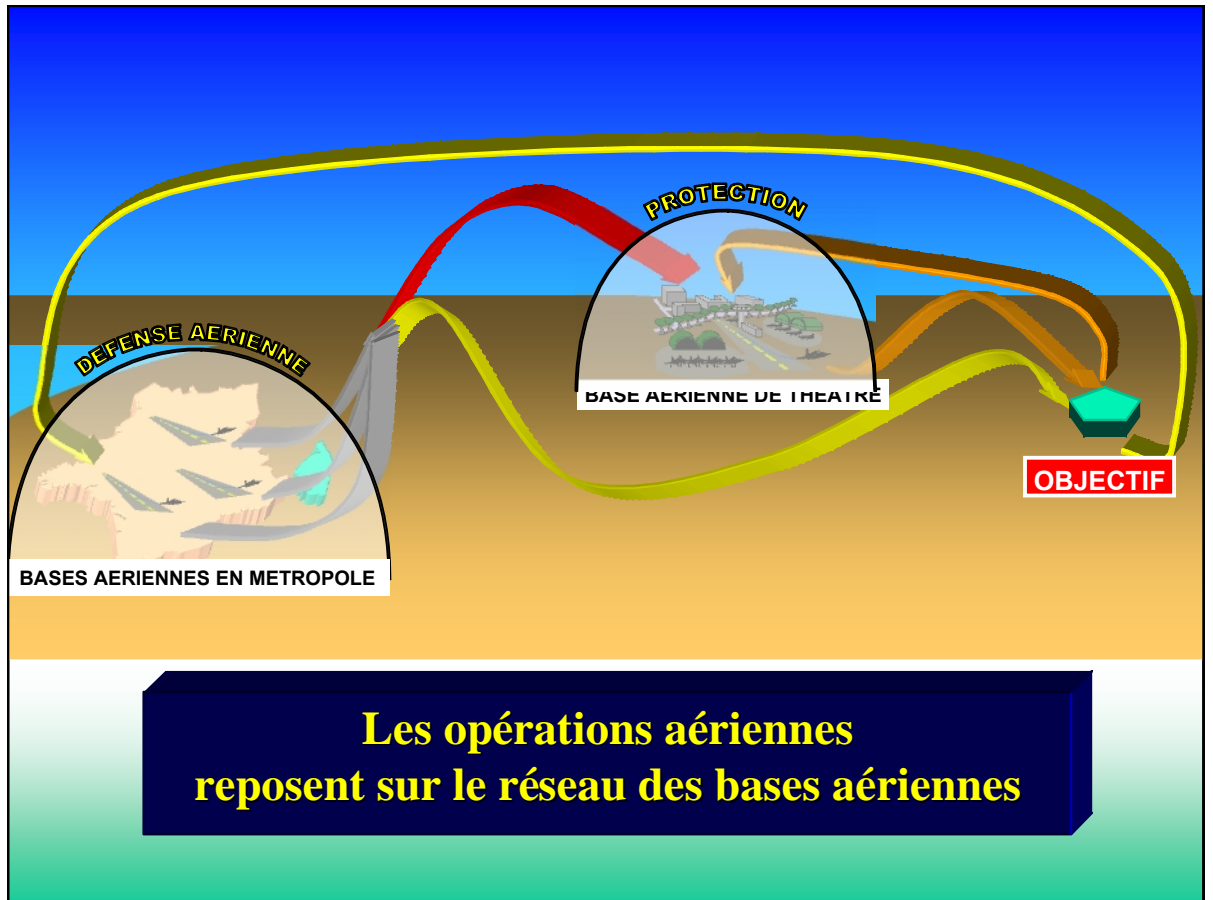
Le Lt-Colonel LAMAY, Inspecteur des Unités de Légion du Tonkin.

P.O. Le Chef de Bn. DERUELLE

signé:DERUELLE

ANNEXE C5

ILLUSTRATION DU PRINCIPE DU RESEAU DES BASES AERIENNES

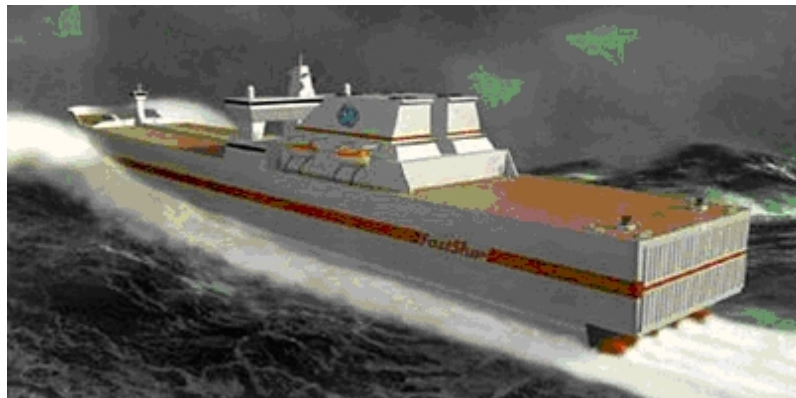


ANNEXE D1

LES MOYENS D'UNE FLOTTILLE RÉGIONALE INTERARMÉES (FRI).



LMSR USS "BOB HOPE"¹

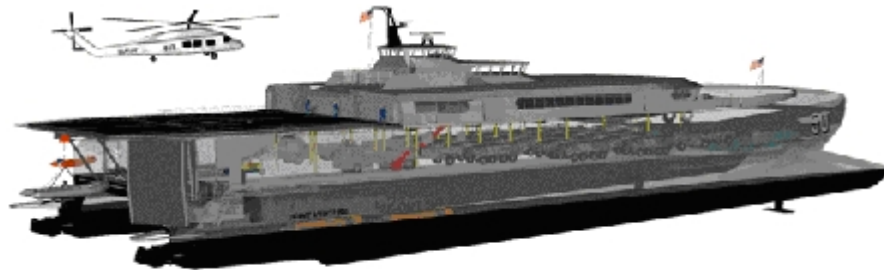


Shallow Draft High Speed Sealift Ship²¹²

²¹² GlobalSecurity.org <http://globalsecurity.org/military/systems/ship/images/HSSship.jpg>



Shallow Draft High Speed Sealift Ship²¹³



Theater Support Vessel²¹⁴



Logistics Support Vessel²¹⁵

²¹³ FastShip Atlantic website

<http://www.fastshipatlantic.com/enhancedsealift.html>

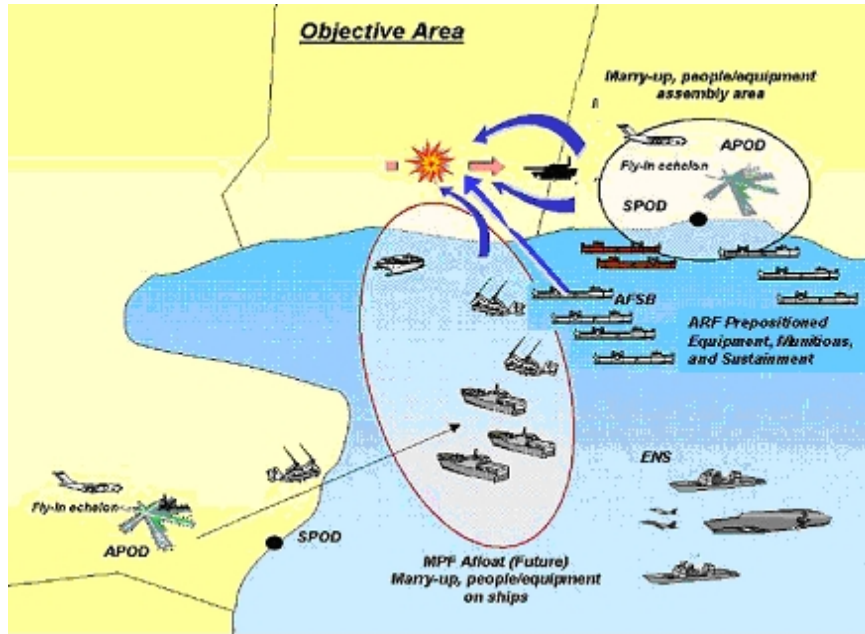
²¹⁴ GlobalSecurity.org <http://globalsecurity.org/military/systems/ship/hsv.htm>

²¹⁵ GlobalSecurity.org

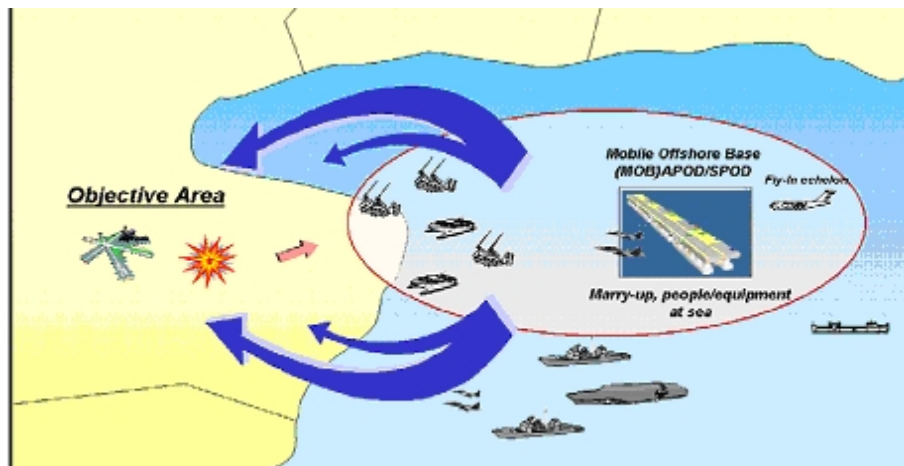
<http://globalsecurity.org/military/systems/ship/images/LSVshorecopy.JPG>

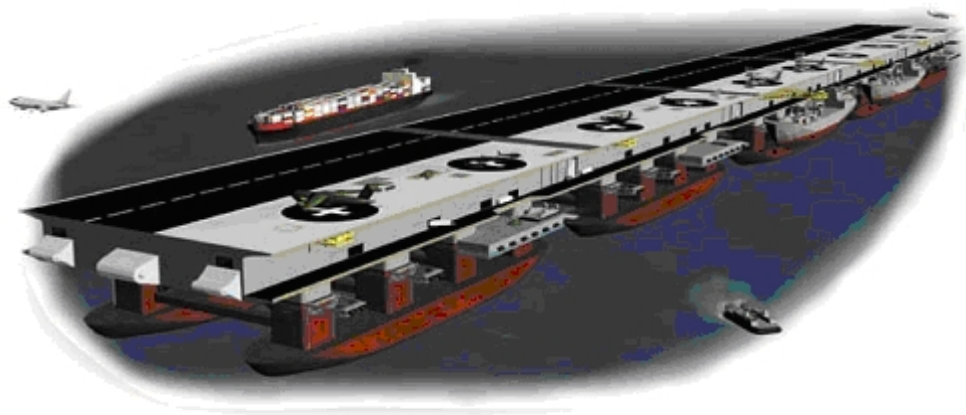
ANNEXE D2

CONCEPT D'OPERATION D'UNE FRI.



CONCEPT D'OPERATION D'UNE BMIO





Base Mobile Interarmées « Offshore » (BMIO)



Popular Mechanics' Battle Island²¹⁶

²¹⁶ Popular Mechanics avril 2003, site web
<http://www.popularmechanics.com/science/defense/1281531.html>

BIBLIOGRAPHIE

ACERRA M.	Villes, ports et arsenaux. in A. Picon « La ville et la guerre ».	Ed. de l'imprimeur, 1996.
BAZELAIRE de, Contre-amiral.	La marine et les bases.	Revue de Défense Nationale, novembre 1965.
BERTRAND, Commissaire principal.	La flotte logistique.	Revue de Défense Nationale, juin 1968.
BARJOT, Pierre, Vice-amiral.	Bizerte.	Revue Maritime, 1951, n° 67.
BARJOT Pierre, Vice-amiral.	La guerre aux bases dans la guerre aérienne.	Revue de l'armée de l'air, octobre 1934.
CABANIER Georges, Amiral.	La politique navale française.	Revue Maritime, 1961, n° 176.
CARAMEL Stephen.	A Commercial Approach to Sea Basing – Afloat Forward Staging Bases.	Proceedings U.S. Naval Institute, Janvier 2004.
CASTEX, Vice-amiral.		Revue de Défense Nationale, mai 1952.
CAYOL, Capitaine de Corvette.	Etude sur les bases navales.	Revue Maritime, 1921, n° 16 et 17.
CENTNER Christopher.		Airpower Journal, Winter 1992
CHASSIN, Général.	l'avenir des bases navales.	Revue Maritime, avril 1947
COAT Paul.	Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours.	Ed. de la cité Brest -Paris, 1982.
CORVISIER André.	Dictionnaire d'art et d'histoire militaire.	PUF 1998
COURSAULT, Capitaine de corvette.	Faut-il alléger l'infrastructure de la marine.	Revue Maritime, février 1956.
COUTAU BEGARIE Hervé.	Traité de stratégie	4 ^{ème} Ed. Economica.
DE GAULLE Charles, Gal.	Vers l'armée de métier.	Coll. Plon 1971.
D'HAUTEFEUILLE J, Lieutenant-colonel.	Une solution au problème de la défense des bases.	Force aérienne française novembre 1956.

DRAME Papa.	L'arsenal maritime de Dakar, les bases et les arsenaux français d'outre-mer du second empire à nos jours,	Ed. Lavauzelle, 2002.
DULLIN, Lieutenant colonel.	Bases et possibilités stratégiques de l'Union française.	Revue de Défense Nationale, août – septembre 1950.
FRANIATTE Bernard et LANXADE Jacques, enseignes de vaisseau.	Marine et communauté.	Revue Maritime, août – septembre 1959.
GALBERT Adam.	Le nouveau concept de base.	Défense Nationale, février 1998.
GUY G., Ingénieur Général des travaux maritimes.	L'infrastructure, élément essentiel de la marine.	Revue Maritime, 1954, vol. 1.
KLEIN JJ, Lieutenant commander et MORALES R, Major.	Sea basing isn't just about the sea.	Proceedings U.S. Naval Institute, Janvier 2004.
LANXADE Jacques.	Les bases et les arsenaux français d'outre-mer du second empire à nos jours.	Ed. Lavauzelle, 2002.
LAURENT Colonel.	Déploiement allié au Kirghizstan : la dimension internationale d'une base aérienne.	Cahiers de Mars N°177.
LE MASSON Henri.	La menace atomique dans le domaine maritime.	Revue Maritime, 1955, n°109.
LEPOTIER, Capitaine de vaisseau.	Rôle stratégique des bases.	Revue de Défense Nationale, décembre 1951.
LITTLE, Captain.	Les bases et la puissance navale.	Revue Maritime, 1929, n° 117.
MAHAN Alfred.	Naval strategy compared and contrasted with the principles and practice of military operations on land.	Boston, Little, Brown, 1911.
MOORE Charles W Vadm. et HANLON Jr. Edward Lgen. USMC.	Sea basing : operational independence for a New Century.	Proceedings, U.S. Naval Institute, Janvier 2003.
LOUDIN, Capitaine de corvette.	Perspectives de la puissance maritime.	Revue Maritime, 1949, n° 27.
OURSEL Sébastien, chargé de recherches au CHEAr,	Les bases navales françaises en Méditerranée : Bizerte et Mers el - Kébir.	Bulletin d' études de la marine, 2000, n° 19.

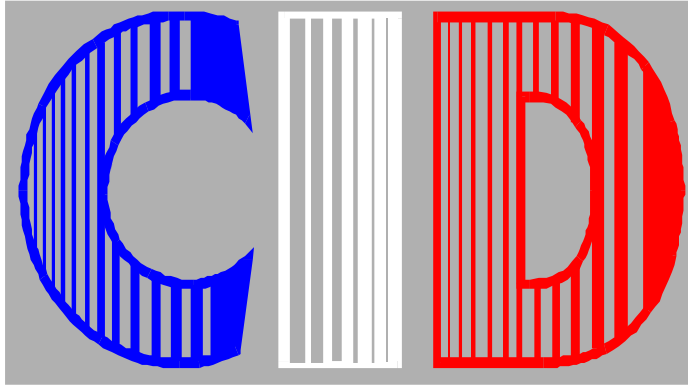
PAVIN, Ingénieur en chef des travaux maritimes.	La reconstruction des ports et des bases de la marine.	Revue Maritime, 1948, n° 22.
PERROS Yves.	Le soutien logistique mobile et son évolution.	Revue de Défense Nationale, mai 1985.
PETOT Jean.	Echec à la puissance.	Revue générale de stratégie, n° 14, 2003.
ROSSIGNOL Benoît et Le BORGNE Roland.	Reconstruction, restructuration et modernisation des bases navales (1944-1949).	Revue historique des armées, 2000, n° 3.
VERDIER, Capitaine de vaisseau.	Les bases navales mobiles.	Juin 1974, CESM cote 1230.5 – n°1086.
VERSAILLES Robert, Contre-amiral.	La base navale de Toulon : un chantier en bonne voie.	Marine, avril 2003.
VIAL Philippe.	Les bases et les arsenaux français d'outre-mer du second empire à nos jours.	Ed. Lavauzelle, 2002.
VICK Alan.	Snakes in The Eagles Nest.	Rand 1995.
WIETZEL, Contre-amiral.	Rapport sur la politique générale des bases.	S.H.M., 25 juin 1947.

SITES INTERNET

Adrian Lewis, "Mulberry" online at
<http://search.eb.com/normandy/articles/Mulberry.html>
 GlobalSecurity.org
<http://globalsecurity.org/military/systems/ship/mob.htm>.

Table des matières

COLLEGE INTERARMEES



D E D E F E N S E

CONCEPT DE BASE DU 20^{ÈME} SIECLE

GROUPE D4

MEMOIRE EAO4 THEME 1

2005

Préambule

1	Emergence du concept de base	7
1.1	Les bases navales en France	7
1.1.1	Raisons techniques et opérationnelles	7
1.1.1.1	Le Panorama historique : depuis quand parle-t-on de bases ?	8
1.1.1.2	Approche fonctionnelle : Une base navale, pour quoi faire ?	9
1.1.2	Raisons stratégiques et politiques	11
1.1.2.1	Valeur stratégique intrinsèque des bases navales	11
1.1.2.2	Influence de la politique extérieure sur la stratégie	12
1.1.2.3	Le réseau de bases « Au service de la politique et de la stratégie »	15
1.1.3	Raisons de politique intérieure	19
1.2	La marine des Etats-Unis	21
1.2.1	Raisons politiques	21
1.2.2	Raisons techniques	21
1.3	L'armée de l'air française	22
1.4	L'armée de l'air britannique	24
1.5	L'armée de terre française	33
1.5.1	Raisons politiques	35
1.5.2	Raisons techniques	36
1.5.3	Raisons opérationnelles	37
2	Développement du concept de base	40
2.1	La marine française : de la rupture des années 70 à nos jours.	40
2.1.1	Raisons politiques stratégiques :	41
2.1.1.1	Un courant de pensée parallèle et défavorable	41
2.1.2	Raisons stratégiques et opérationnelles	43
2.1.2.1	La prise en compte de l'arme nucléaire	43
2.1.2.2	Vers le concept de base mobile	45
2.1.2.3	Un contexte propice au retrait extérieur	46
2.1.2.4	Une logique inverse : la base comme point faible ?	47
2.1.3	Un cas atypique	47
2.1.4	Une traversée du désert du concept suivie d'une résurrection	48
2.1.4.1	Disparition du concept de base fixe	48
2.1.4.2	Réapparition du concept	49
2.1.4.3	Le concept actuel de base fixe	51
2.1.4.4	Etat du concept de base mobile	52
2.1.4.5	Etat des lieux contemporain du concept de base navale	53
2.2	La marine américaine	55
2.2.1	Raisons politiques	55
2.2.2	Raisons opérationnelles	55
2.3	L'armée de l'air française	57
2.3.1	L'évolution technologique	58
2.3.2	L'arrivée de l'arme nucléaire	59
2.3.3	L'emploi de la base aérienne dans un contexte interarmées	60
2.4	L'armée de l'air britannique de 1990 à nos jours	63
2.5	L'armée de terre française:	65
2.5.1	Raisons politiques	65
2.5.2	Raisons techniques	66
2.5.3	Raisons opérationnelles	68
3	Prospective	71

3.1	La politique de redéploiement des bases militaires des Etats-Unis : le « Rebasing »	71
3.2	La marine des Etats-Unis	74
3.2.1	La politique navale américaine pour les années à venir	74
3.2.2	Concepts de sea basing	76
3.2.2.1	Origines historiques	76
3.2.2.2	« Sea basing » (voir annexes D1 et D2)	77
3.2.2.3	Le concept de FRI	78
3.2.2.4	Le concept de BMIO	79
3.2.2.5	Avantages diplomatiques et politiques du concept de « Sea basing »	81
3.3	Prospective OTAN	81
3.3.1	« Sea basing »: un possible concept de l'OTAN pour le déploiement et le soutien des forces en mer.	81
3.4	La marine française	83
3.1.1.	Cadre politique et stratégique général pour les 30 prochaines années	83
3.1.2.	Cadre opérationnel	83
3.1.3.	Cadre fonctionnel	85
3.5	L'armée de l'air britannique	86
3.6	L'armée de l'air française	89
3.7	L'armée de terre française	97
3.8	Volet interarmées du point de vue de l'armée de terre	101
	Conclusion	109
	ANNEXE C1 : Organisation des bases de l'armée de l'air en 1933	112
	ANNEXE C2 : Organisation des base de l'armée de l'air en 1957	113
	ANNEXE C3 : Bataille de la haute région Na-San	114
	ANNEXE C4 :Note destinée à l'établissement du plan de dépense de Na-San	115
	ANNEXE C5 : Illustration du principe du réseau des bases aériennes	117
	ANNEXE D1 : Moyens d'une flottille régionale interarmées	118
	ANNEXE D2 : Concepts d'opération d'une FRI et d'une BMIO	120
	Bibliographie	122